

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

L'audiovisuel dans les médiathèques du Réseau culturel français à l'étranger

Jacques PUY

Sous la direction de Jean-Michel SALAUN
Ecole nationale supérieure
des sciences de l'information
et des bibliothèques



1996
DCB
H.H

1996

Paris le 06 01 97

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque



MEMOIRE D'ETUDE

L'audiovisuel dans les médiathèques du Réseau culturel français à l'étranger

Jacques PUY

Sous la direction de Jean-Michel SALAUN
Ecole nationale supérieure
des sciences de l'information
et des bibliothèques

1996

DCB

44

1996

L'audiovisuel dans les médiathèques du Réseau culturel français à l'étranger

Résumé

L'audiovisuel a conquis une place importante dans la politique culturelle extérieure française, définie par le Ministère des Affaires étrangères. Les médiathèques des centres culturels français à l'étranger contribuent à cette évolution en développant leur fonds vidéo. Cette transformation nécessite de prendre en compte les problèmes de droit d'auteur, particulièrement complexes dans un contexte international.

Descripteurs

Vidéo -- Applications dans les bibliothèques

Vidéo dans l'enseignement

Vidéocassettes

Vidéodisques -- Applications dans les bibliothèques

Droit d'auteur -- Documents audiovisuels

Bibliothèques -- Fonds spéciaux -- Documents audiovisuels

Audio-visual materials in French foreign cultural Network libraries

Abstract

Audio-visual materials have conquered an important position in french cultural external policies defined by Foreign Affairs Ministry. French foreign cultural centers libraries are involved in this evolution by developing their video collections. This transformation needs to consider copyright problems, specially complex in an international context.

Keywords

Video -- Library applications

Video tapes in education

video tapes

Video discs -- Library applications

Copyright -- Audio-visual materials

Libraries -- Special collections -- Audio-visual materials

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
PREMIERE PARTIE: l'audiovisuel dans les médiathèques du Réseau culturel français a l'étranger vu depuis le Ministère des Affaires étrangères à Paris	12
I/ La diplomatie culturelle française.....	12
II/ Importance croissante de l'audiovisuel dans la diplomatie culturelle française.....	13
III/ La Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCST) du Ministère des Affaires étrangères et ses différents services concernés par l'audiovisuel des médiathèques du Réseau	16
IV/ La transformation des bibliothèques du Réseau culturel extérieur français en médiathèques et centres de ressources sur la France contemporaine	18
V/ Points de rencontre entre la Sous-Direction des programmes de la Direction de l'action audiovisuelle extérieur (DAAE) et le Bureau des bibliothèques et des centres de ressources	20
VI/ Analyse du télégramme sur les vidéothèques documentaires	21
VII/ La médiathèque du British Council à Paris	24
VIII/ La médiathèque du Goethe-Institut à Paris	28
DEUXIEME PARTIE: Analyse de trois établissements à l'étranger	32
A/ La médiathèque de l' Institut franco-japonais de Tokyo	32
Introduction	32
I/ Présentation de l'Institut franco-japonais de Tokyo (IFJT)	33
II/ L'environnement japonais, notamment du point de vue de l'audiovisuel	34
III/ Analyse interne de la médiathèque et de son espace audiovisuel	36
IV/ Les publics	46
V/ Les différents partenaires	47
VI/ L'offre documentaire audiovisuelle au Japon	51
Conclusion	54
B/ Le Vietnam	56
B(1)L'environnement vietnamien	56

B(2)/ Ho-Chi-Minh-Ville: le Service culturel du Consulat général de France et la Médiathèque de l' Institut d'échanges culturels avec la France (IDECAF)	58
1/ Le Service culturel du Consulat général de France	58
2/ La Médiathèque de l' Institut d'échanges culturels avec la France (IDECAF)..	59
I/ Présentation de l'IDECAF	59
II/ Analyse interne de la médiathèque	59
III/ Les publics	63
IV/ Les partenaires	64
V/ L'offre documentaire audiovisuelle a Ho-Chi-Minh-Ville	65
Conclusion	66
B(3)/ La médiathèque de l' Alliance française de Hanoï	68
I/ Présentation de l'Alliance française	68
II/ Analyse interne de la médiathèque	69
III/ Les publics	72
IV/ Les partenaires	73
V/ L'offre documentaire audiovisuelle à Hanoï	74
Conclusion	74
TROISIEME PARTIE: Problèmes juridiques de l'audiovisuel dans les médiathèques françaises à l'étranger	77
I/ La propriété intellectuelle	78
II/ La chronologie des médias	80
III/ Les droits de reproduction et de représentation	80
IV/ L'audiovisuel dans le cercle de famille	80
V/ L'enregistrement sur les chaînes de télévision	81
VI/ Le commerce grand public	81
VII/ Droits institutionnels	82
X/ Droit de prêt non commercial pour la consultation privée limitée au cercle de famille	85
XI/ Droit de prêt a des organismes extérieurs français ou étranger pour usages pédagogiques ou culturels	86
XII/ Droits de télédiffusion	88
XIII/ Exterritorialité	88

XIV/ Droit et format	89
XV/ Droit et standard	89
XVI/ Travail de la Direction de l'action audiovisuelle extérieure (DAAE) avec VIP institutionnel	90
XVII/ Droit et sous-titrage	91
XVIII/ Pourquoi suivre la loi?	92
CONCLUSION: treize idées pour gérer un fonds audiovisuel dans une médiathèque française à l'étranger, en respectant la loi	93
CONCLUSION GENERALE	98
BIBLIOGRAPHIE	105
ANNEXE	110
Mémento pratique sur l'audiovisuel dans les médiathèques françaises à l'étranger	111
.....	111
I/ Formats	111
II/ Standards	112
III/ Catalogage	113
IV/ Tableau récapitulatif des droits associés aux vidéocassettes	115
V/ Tableau type à compléter	116
VI/ Annuaire de fournisseurs de vidéocassettes avec droits	117
a/ Fournisseurs privés, associations	117
b/ Producteurs ou diffuseurs institutionnels	122
c/ Interlocuteurs divers	126
d/ Outils pour le repérage	128

Merci à Renée Herbouze, responsable du Bureau des bibliothèques et des centres de ressources au Ministère des Affaires étrangères, et à son adjoint Jean-Jacques Donard, pour m'avoir permis de mêler bibliothèques, Orient et cinéma.

Merci à Marie-Christine de Navacelle, Directrice de l'Institut franco-japonais de Tokyo, à Denis Bruckmann, responsable de sa médiathèque, et à tous leurs collaborateurs, pour ce séjour dans l'Empire des signes.

Merci à Jacques Buguet, Consul général de France à Ho-Chi-Minh-Ville, pour son hospitalité, merci à Jean Charroing, Attaché culturel au Consulat général, à Patrick Quesnel, à Jean Pinquier, à Stéphane Dovert, et leurs collaborateurs pour ce voyage sur les pas de Marguerite et d'un américain bien tranquille.

Merci à Jean-Luc Lavaud, Directeur de l'Alliance française de Hanoï, à Daniel Morel, Secrétaire général, et à toute leur équipe, pour cette visite au pays de l'Oncle Ho.

Merci à Claire Flambard, Jocelyne Etchemendy et à la Sous-Direction de la politique du livre et des bibliothèques au Ministère des Affaires étrangères pour leur hospitalité.

« *Le cinématographe est une invention sans avenir* »

Louis Lumière (1895)¹

INTRODUCTION

Derrière l'aspect professionnel et parfois technique de ce mémoire, nous n'oublions pas que l'important dans une médiathèque est la rencontre entre une oeuvre et un public. Un livre, un film, ou une musique peut ouvrir à un habitant de Tokyo, de Hanoï, ou d'ailleurs, de nouveaux horizons.

I/ Notre emploi du mot « audiovisuel »

Tout d'abord définissons notre emploi du mot « audiovisuel ». « Audio », « vidéo », signifient en latin, j'entend, je vois. Dans ce mémoire le terme audiovisuel sera employé dans le sens suivant (qui sera peut-être jugé restrictif): films documentaires, de fiction, pédagogiques, artistiques (« art-vidéo »), ou autres, sur un support ne permettant pas l'interactivité. Les films sont, en effet, des oeuvres créées et montées une bonne fois pour toutes dans un certain ordre par leur réalisateur. Nous parlerons donc essentiellement de vidéocassettes et de vidéodisques (ces supports peuvent être variés: magnétiques, numériques, et nous laissons la place à des supports à venir, de type réseaux numériques). Nous ne traiterons pas de disques, cassettes-audio, CD-audio, ni de CD-ROM ou de multimédia.

Pourquoi ne pas avoir choisi le terme de vidéo? Parce que notre définition s'appuie sur le contenu et non pas sur le support. Une vidéocassette peut, en effet, contenir une oeuvre audiovisuelle qui n'a pas initialement été tournée en vidéo, mais en film 16 ou 35 mm. Alors que « oeuvre vidéo », « art vidéo », signifient généralement: tourné en vidéo. Un cinéaste comme Wim Wenders n'aime pas la « *vidiot* »², mais n'interdit pas la transcription de ses films sur ce support pratique. Il est vrai qu'aujourd'hui, les films

¹ Cité par Jean-Luc Godard dans son film *Le mépris*.

² Néologisme forgé par Wim Wenders dans son récent film: *Lisbonne story*.

en médiathèques sont, pour la plupart, proposés sur vidéocassettes, vidéodisques. Mais d'autres supports, réseaux numériques ou autres, peuvent être envisagés.

L'audiovisuel n'est-il pas un terme trop global? Non, car on emploie souvent maintenant le terme « audio » pour désigner disques, cassettes, CD (On dit parfois cassette-audio ou CD-audio). Et on emploie le terme « multimédia » pour désigner les oeuvres mêlant images fixes ou animées, sons, textes, et permettant l'interactivité.

Les significations évoluent, des classifications se créent. En 1975, l'AFNOR proposait comme définition à « document audiovisuel »: « tout document-texte, tout document image, tout document-son dont la consultation ou l'utilisation passe nécessairement par l'intermédiaire d'un appareil approprié ». Par la suite apparurent les mots audio, informatique, puis multimédia dont le sens se modifiera. En 1992, par exemple, pour l'INRIA³, le multimédia est « une intégration dans une application informatique de données de nature différente et de sources multiples (textes, graphiques, sons, images fixes ou animées) ». On pourrait longuement parler de notre définition de l'audiovisuel privilégiant le fond à la forme⁴, mais nous clorons là le débat.

III/ Problématique

Le cinéma a un siècle. La télévision, elle, s'est répandue dans les foyers français après la seconde guerre mondiale. Le magnétoscope est plus récent, et a entraîné l'essor d'un audiovisuel individuel et domestique. Cet audiovisuel, comme tout nouveau média aisément manipulable, a gagné les bibliothèques françaises, et cela au cours de ces vingt dernières années. Cette appropriation a été soulignée par la création récente d'un Département Audiovisuel ambitieux, à la Bibliothèque nationale de France.

Pendant ce temps, les quelques 138 bibliothèques du Réseau culturel français à l'étranger, qui dépendent du Ministère des Affaires étrangères et de sa Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, vivaient des existences de belles endormies. On pouvait y trouver des fonds prestigieux, mais les collections

³ Institut national de recherche d'informatique et d'automatique (Le Chesnay, France)

⁴ A ce sujet, on peut consulter le livre de Jacqueline Gascuel: *Un espace pour le livre*. Cf bibliographie.

avaient souvent vieilli, ne reflétant pas le pays d'Ariane et des TGV, de Paul Bocuse et de Jean-Luc Godard, de Pierre Boulez et de Jacques Higelin, du Centre Georges Pompidou et des régions françaises, de François Truffaut et de Gilles Deleuze. A l'autre bout du monde, un francophile avait du mal à y trouver l'image, les renseignements pratiques, l'atmosphère, les débats d'idées de cette France contemporaine. Devant cette situation contrastant avec l'émergence de bibliothèques, notamment anglo-saxonnes, performantes et offrant une image moderne de leur pays, le Ministère des Affaires étrangères a décidé de réagir, et a créé, il y a trois ans, le Bureau des bibliothèques et centres de ressources sur la France contemporaine. Celui-ci met en chantier le renouveau de ces établissements, qui passe par leur ouverture à une gamme variée de médias.

L'audiovisuel a donc une place importante dans le processus de transformation des bibliothèques du Réseau en médiathèques, et il est légitime d'étudier, en ce domaine, l'existant, le souhaitable, et les problèmes rencontrés.

III/ Méthodologie

Ce stage de douze semaines s'est déroulé pendant l'été 1996 et s'est partagé en six semaines au Bureau des bibliothèques et des centres de ressources du Ministère des Affaires étrangères, Direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques (DGRCSST) à Paris, et six semaines à étudier trois établissements français ou francophones à l'étranger, chacun pendant deux semaines.

A Paris, j'ai rencontré, au sein et en dehors du Ministère, les différents acteurs de l'audiovisuel dans ces médiathèques, et j'ai confronté leurs points de vue. J'ai cherché également des éléments de comparaisons avec les réseaux équivalents anglais et allemand.

A l'étranger, j'ai étudié l'environnement et le fonctionnement de trois établissements qui ne se ressemblent pas. Le premier, la Médiathèque de l'Institut franco-japonais de Tokyo, avait déjà réalisé le plus gros de sa transformation, saluée comme un succès. Les deux autres, au Vietnam, s'apprêtent à effectuer ce renouveau, mais dans des contextes

différents: L'Institut d'échanges culturels avec la France de Ho-Chi-Minh-Ville et sa médiathèque appartiennent aux Vietnamiens; l'Alliance française de Hanoi est, elle, dirigée par des français.

L'environnement général des deux pays visités au cours de ce stage, est différent. Le Japon est un pays passé maître dans le domaine de l'audiovisuel: fabrication de matériel, recherche. Le Vietnam, quant à lui, connaît une phase de développement, et il n'est pas rare, dans les campagnes, de voir des dizaines de personnes devant un seul écran de télévision. L'audiovisuel est, dans ce pays, un enjeu économique, mais aussi un indicateur d'ouverture culturelle et politique.

Précisons enfin que 1997 va être l'Année de la France au Japon. Pour sa part, le Vietnam accueillera, en décembre de cette même année-là, le VIIème Sommet de la Francophonie.

J'ai travaillé sous la direction de Jean-Michel Salaün, professeur à l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, auteur d'ouvrages sur le Marketing dans les bibliothèques et les centres de documentation, sur la télévision, et sur les politiques publiques⁵.

La première partie de ce mémoire va être consacrée à l'audiovisuel dans les médiathèques du Réseau culturel extérieur français, vu depuis Paris, depuis le Ministère des Affaires étrangères et sa Direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques, qui prend en charge les aspects culturels de la diplomatie française.

Nous allons nous attacher à présenter: 1/ la diplomatie culturelle française 2/ l'importance croissante de l'audiovisuel dans cette diplomatie culturelle, 3/ la Direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques et ses différents services concernés par l'audiovisuel des médiathèques du Réseau, 4/ la transformation des bibliothèques du Réseau culturel extérieur français en médiathèques et centres de ressources sur la France contemporaine, 5/ les points de rencontre entre le travail du Bureau des bibliothèques et celui de la Direction de l'action audiovisuelle extérieure (DAAE) du Ministère; 6/ nous analyserons les réponses à un questionnaire envoyé par la

⁵ Cf bibliographie.

Direction de l'action audiovisuelle extérieure aux Attachés audiovisuels en poste à l'étranger; 7/ et 8/ enfin nous verrons les exemples anglais et allemand.

La seconde partie sera consacrée à l'étude de nos trois lieux de stage. Nous adapterons pour cela une grille d'analyse de type marketing que je présenterai à ce moment.

La troisième partie sera consacrée aux problèmes juridiques auxquels sont confrontés les responsables des médiathèques du Réseau culturel extérieur français, quand ils veulent développer une collection audiovisuelle. Ce mémoire tentera de faire le point sur ce sujet, et de proposer quelques solutions, car cette problématique est différente de celle prise dans un contexte purement hexagonal, et qui a déjà été bien étudiée.

Tout au long de ce stage, à Paris et à l'étranger, j'ai pu en effet constater l'implication de ces problèmes juridiques dans beaucoup de domaines: acquisitions, problèmes techniques (standards, etc...), communication, langue du document, sous-titrage, possibilité d'une animation de type ciné-club ou non, etc... Beaucoup de demandes m'ont été adressées par des interlocuteurs du Ministère, des postes, sinon extérieurs, pour des précisions sur ces points.

Nous finirons ce travail par une conclusion générale. Puis, en annexe, un « Mémento pratique sur l'audiovisuel dans les médiathèques françaises à l'étranger » présentera un tableau récapitulatif des droits associés aux vidéocassettes. Ce mémoto proposera aussi une liste de fournisseurs pouvant être utilisés par les médiathécaires du réseau, dans l'écheveau des droits associés, des standards SECAM, PAL et NTSC, et des versions originales françaises, des versions françaises sous-titrées en langue locale, ou des versions françaises sous-titrée en français. Ce mémoto comprendra également quelques éléments succincts sur les formats, les standards, le catalogage, etc...

PREMIERE PARTIE

L'AUDIOVISUEL DANS LES MEDIATHEQUES DU RESEAU CULTUREL FRANCAIS A L'ETRANGER VU DEPUIS LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES A PARIS

I/ La diplomatie culturelle française

La France consacre des moyens importants à sa diplomatie culturelle. C'est le seul pays au monde à avoir regroupé au sein d'un Ministère des Affaires étrangères, dans le cadre d'une Direction générale, la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, tous les instruments d'une politique cohérente: l'enseignement français à l'étranger, la diffusion culturelle, la coopération scientifique, l'aide au développement (hors Afrique, du ressort du Ministère de la coopération), l'Audiovisuel extérieur. Cette Direction générale a été créée en 1945. Nous en présenterons plus loin la forme actuelle, et commenterons son organigramme. Nous conseillons la lecture de l'ouvrage de François Roche et Bernard Pigniau: *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*⁶, dans lequel nous avons trouvé beaucoup d'informations.

La diplomatie culturelle française existe cependant depuis plus longtemps. Au XVIème siècle Joachim du Bellay avait suivi son oncle à Rome. En 1743, Jean-Jacques Rousseau se fait engager par Monsieur de Montaignu comme Secrétaire d'Ambassade à Venise. Bien d'autres hommes de lettres ont travaillé et travaillent encore en son sein.

La diplomatie culturelle française revêt beaucoup d'aspects variés. Le soutien à la francophonie en est l'une des composantes. Parlons-en, car la francophonie est aussi un indicateur, parmi d'autres, de la vivacité de la culture française à l'étranger. « La francophonie désigne généralement l'ensemble des peuples ou des groupes de locuteurs qui utilisent partiellement ou entièrement la langue française dans leur vie quotidienne ou leurs communications »⁷. A l'étude des chiffres bruts, la francophonie résiste, mais

⁶ Cf bibliographie.

⁷ In *L'année francophone internationale*. 1996, p. 6. Cf bibliographie.

« le français langue internationale est en recul fort et généralisé⁸ », comme l'exprime un récent rapport du Ministère.

Le français a été une langue universelle, mais l'anglais s'est maintenant imposé dans cet usage de façon incontestable. De plus, dans la zone pacifique, par exemple, au Japon, en Australie, les étudiants commencent parfois à apprendre, après l'anglais, une langue asiatique comme le chinois, plutôt qu'une langue européenne. La France pourtant, de façon volontaire, se bat pour le maintien du multilinguisme dans les organisations internationales (telle l'Union Européenne). Le IXème Congrès mondial des professeurs de français, qui s'est tenu cet été à Tokyo, a souhaité prouver que le « français était langue de tous les usages du monde, langue de culture et langue des sciences et des techniques, langue de la vie quotidienne et langue de la création littéraire »⁹.

Mais la Diplomatie culturelle française travaille aussi en direction de publics peu ou pas francophones, par des traductions, des sous-titrages d'oeuvres françaises en langue locale, des collaborations, des échanges culturels et scientifiques, des formations, des spectacles vivants, etc... Dans cette optique, les médiathèques françaises à l'étranger peuvent justement proposer des images, des films, qui sont des médiateurs contribuant à faire tomber l'obstacle, parfois difficilement surmontable, de la langue.

II/ Importance croissante de l'audiovisuel dans la diplomatie culturelle française

En 1979, Jacques Rigaud, Conseiller d'Etat, rédige un rapport au Ministre des Affaires étrangères qui fait date: *Les relations culturelles extérieures de la France*¹⁰. Trente-cinq ans après sa création, la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, forte d'un budget de 0,5% des dépenses de l'Etat, s'était coupée de la dynamique culturelle de la France contemporaine. Le rapport avançait trois affirmations: 1/ la Culture est une composante des relations internationales, 2/ la France est devenue une puissance moyenne, 3/ la Direction générale et le Réseau extérieur doivent se moderniser et utiliser des compétences et des moyens modernes de communication. Le rapport parlait de l'effacement de la culture-privilège au profit de la culture de masse.

⁸ Cf Rapport de la Direction de la coopération culturelle et linguistique du MAE: *Le réseau culturel et linguistique*, p. 9. Cf bibliographie.

⁹ FEDERATION INTERNATIONALE DES PROFESSEURS DE FRANCAIS. *Le français au XXIème siècle, tracer l'avenir, cultiver la différence*. Paris: FIPF, 1996.

¹⁰ Cf bibliographie.

« L'audiovisuel a suscité au cours de notre enquête bien des réactions passionnées et contradictoires »¹¹, ajoutait Jacques Rigaud.

A la fin des années soixante-dix, le Ministère des Affaires étrangères, s'associant au milieu professionnel, avait confié à plusieurs associations le relais de ses actions dans le domaine audiovisuel. Interaudiovisuel, Intersonore et la Médiathèque fusionnèrent en 1984, pour former Intermédia. Plus tard Intermédia fut momentanément intégrée à l'AFAA¹², puis dissoute. Ses actions ont été reprises par la Direction de l'action audiovisuelle extérieure (DAAE)¹³.

En 1983, le rapport de la Direction générale: *Le Projet culturel extérieur de la France*¹⁴, va dans le même sens. Il souligne « le rôle central et spécifique de la Culture dans les relations internationales ». Le rapport ajoute que, « dans le budget 1984, l'audiovisuel devrait bénéficier de l'essentiel des mesures nouvelles. La part de la Communication dans le budget de la DGRCSST, actuellement de 10%, devrait croître régulièrement au cours des prochaines années »¹⁵ (Dans cette partie, nous traitons de l'audiovisuel globalement, et notamment des « grands opérateurs »).

En 1984, naissait TV5. Cette chaîne internationale par satellite associant les télévisions publiques françaises, suisse romande, belge, puis québécoise, concerna d'abord l'Europe puis le monde.

Le 10 novembre 1988, l'Académicien Alain Decaux, Ministre délégué à la Francophonie écrit au Premier ministre: « L'heure n'est plus aux voyages de conférenciers venus entretenir quelques vieilles dames ravies des amours ambiguës de Mme de Staël ou de l'usage du subjonctif dans l'oeuvre de Tallemant des Réaux. En

¹¹ In ROCHE, François, et PIGNIAU, Bernard. *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, p. 132. Cf bibliographie.

¹² Association française d'action artistique, créée en 1922.

¹³ Cf ROCHE, François, et PIGNIAU, Bernard. *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*. Cf bibliographie.

¹⁴ Cf bibliographie.

¹⁵ In MAE/DGRCSST. *Le projet culturel extérieur de la France*, p. 146. Cf bibliographie.

revanche, il faut littéralement inonder les pays francophones d'images, de chansons, d'informations, de fictions en français... »¹⁶

En 1989 fut créé le Conseil de l'audiovisuel extérieur de la France (CAEF), sous l'autorité du Premier ministre. Il fonctionne toujours, et son secrétariat général est assuré par ce qui est devenu, depuis la Réforme Juppé, la Direction de l'action audiovisuelle extérieure du Ministère des Affaires étrangères (Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques).

Un autre outil fut conçu en 1989 à l'instigation du Ministère de la Coopération: Canal France International (CFI). CFI est une chaîne télévisuelle constituée d'une sélection d'émissions de chaînes françaises publiques et privées. Ses programmes sont destinés à être repris gratuitement par les télévisions de pays en développement (Afrique, Europe de l'est, Communauté des Etats indépendants, Péninsule indochinoise, Asie du sud-est, etc...). En 1994, son budget était financé à hauteur de 63% par le Ministère des Affaires étrangères, et à hauteur de 37% par le Ministère de la Coopération.

Depuis plusieurs années le Ministère des Affaires étrangères soutient l'association Unifrance Film pour promouvoir le film français à l'étranger avec notamment les festivals de cinéma français de Sarasota aux Etats-Unis et de Yokohama au Japon. Il aide également les productions cinématographiques des pays du sud.

En 1994 intervient la Réforme Juppé. Alain Juppé, Ministre des Affaires étrangères confirme les directions suivies depuis plusieurs années, en les assortissant d'objectifs à moyens termes. Voici deux extraits de son intervention à la Réunion générale des Conseillers culturels, des Conseillers scientifiques et des Conseillers régionaux du 28 juillet 1994¹⁷. « Peu nombreux sont les Etats qui conduisent une véritable diplomatie culturelle ». « L'audiovisuel est, à l'évidence, un outil irremplaçable et souvent décisif du maintien ou du développement de la langue française ».

¹⁶ Cité par ROCHE, François, et PIGNIAU, Bernard. *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, p. 138. Cf bibliographie.

¹⁷ In Direction de la coopération culturelle et linguistique du MAE: *Le réseau culturel et linguistique*, annexe n° 8, texte n° 1. Cf bibliographie.

Citons enfin, un dernier rapport datant de 1996, rédigé par Francis Balle, professeur à l'Université de Paris II: *La politique audiovisuelle extérieure de la France: rapport au Ministre des Affaires étrangères*¹⁸. Plusieurs orientations y sont préconisées: il faut élargir les cibles aux publics non-francophones et augmenter, par redéploiement, à deux milliards de francs le budget de l'action audiovisuelle extérieure.

L'audiovisuel est donc toujours à l'ordre du jour, même si un vent d'économie flotte actuellement, en général, sur les crédits publics français.

III/ La Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCST) du Ministère des Affaires étrangères et ses différents services concernés par l'audiovisuel des médiathèques du Réseau

Comme nous l'avons dit plus haut, la DGRCST est le principal vecteur de l'action culturelle extérieure française. Elle recevait, en 1995, 35% du budget du Ministère des Affaires étrangères, soit 5,3 milliards de francs. Elle est forte de 360 collaborateurs à l'administration centrale¹⁹, et de 1040 autres à l'étranger. S'ajoutent, au sein de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, 6000 professeurs détachés et « résidents », et des milliers de « recrutés locaux ».

La Direction générale gère 138 établissements à l'étranger: Instituts, Centres culturels français et Centres culturels et de coopération linguistique. Les subventions allouées à ces établissements représentent environ 60% de leur budget²⁰. Chaque établissement possède une médiathèque. Il existe aussi 1063 Comités locaux d'Alliances françaises subventionnés par le Ministère des Affaires étrangères (certaines « Alliances françaises » sont devenues dans les faits des « Instituts français », mais gardent leur nom).

La DGRCST comprend trois Directions ainsi qu'un Service de la programmation des affaires financières et de l'évaluation.

¹⁸ Cf bibliographie.

¹⁹ 244 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

²⁰ Cf Rapport de la Direction de la coopération culturelle et linguistique du MAE: *Le réseau culturel et linguistique*, p. 2. Cf bibliographie.

Les trois Directions sont:

1/ La Direction de la coopération scientifique et technique. Elle ne concerne pas directement notre étude.

2/ La Direction de la coopération culturelle et linguistique. Elle comprend trois Sous-Direction, dont la Sous-Direction de la politique du livre et des bibliothèques²¹. Cette Sous-Direction, forte d'une dizaine de personnes, comprend le Bureau des bibliothèques et des centres de ressources, composé de deux personnes: Renée Herbouze qui le dirige, et son adjoint Jean-Jacques Donard. Ce Bureau gère les 138 médiathèques du Réseau culturel extérieur français. Ce stage s'est accompli sous la direction de Renée Herbouze²².

3/ La Direction de l'action audiovisuelle extérieure (DAAE). Son travail concerne les radios et télévisions françaises extérieures et les collaborations avec les chaînes étrangères, la numérisation de signaux satellitaires, le renforcement de la présence du film français sur les petits et grands écrans étrangers. Elle se partage en deux Sous-Directions:

a/ La Sous-Direction des opérateurs audiovisuels et de la presse. Les « grands opérateurs », notamment télévisuels, ne concernent pas directement les médiathèques.

b/ La Sous-Direction des programmes. C'est dans cette Sous-Direction que j'ai rencontré des interlocuteurs dont le travail concerne parfois les médiathèques à l'étranger.

Cette Sous-Direction des programmes comprend le Bureau du cinéma (qui s'occupe de la fiction) et le Bureau des documents audiovisuels (qui traite du documentaire)²³.

²¹ Les deux autres Sous-Directions sont: la Sous-Direction de la politique linguistique et éducative et la Sous-Direction des moyens du réseau; il existe aussi un Bureau de la jeunesse et des sports. J'ai eu des contacts avec la Sous-direction de la politique linguistique et éducative, notamment pour la vidéo pédagogique.

²² Et le mémoire sous la direction de Jean-Michel Salaün.

²³ Il y a aussi le Bureau de la vidéo et des images.

IV Transformation des bibliothèques du Réseau culturel extérieur français en médiathèques et centres de ressources sur la France contemporaine

En France, les années quatre-vingt-dix ont amené à parler des bibliothèques. Un récent article du Monde titrait: « Six millions de personnes sont inscrites dans une médiathèque. Ce nouveau lieu de sociabilité connaît un vif succès: près de trois fois plus d'abonnés que dans les bibliothèques »²⁴. L'intérêt suscité par ce nouveau type d'établissement a gagné aussi le Ministère des Affaires étrangères, qui créa, voilà trois ans le Bureau des bibliothèques et des centres de ressources. C'est un bon début, bien que deux personnes seulement y travaillent, pour un réseau de 138 médiathèques. C'est peu comparé aux services équivalents anglais et allemand, qui emploient respectivement trente et douze personnes environ²⁵. Mais, depuis plusieurs années, des moyens substantiels sont dégagés pour transformer les vieilles bibliothèques du Réseau en médiathèques modernes et attractives. Les chiffres des taux de fréquentation du public et de prêts de documents font alors des bonds spectaculaires (cf ci-après l'exemple de la Médiathèque de l'Institut franco-japonais de Tokyo).

De plus un concept nouveau est apparu: le « centre de ressources sur la France contemporaine ». Citons les propos d'un précédent Directeur général, Jean-David Lévitte, en 1995: « Les centres de ressources sur la France: De quoi s'agit-il? De prendre en compte la diversité des demandes d'informations sur notre pays et d'y répondre en utilisant toute la gamme des outils d'hier et d'aujourd'hui. Cette initiative va fortement contribuer à la modernisation progressive de notre réseau et lui permettre d'atteindre de nouveaux publics »²⁶. Ce concept nouveau est devenu une « idée-force » reprise au plus haut niveau. Le Ministre des Affaires étrangères Alain Juppé déclarait dans un discours en 1994: « Je voudrais évoquer plus particulièrement deux chantiers, en raison de leur importance: l'information scientifique et les centres de ressources sur la France »²⁷. De plus, dans un contexte global de réduction budgétaire, les médiathèques et les centres de ressources bénéficient de fonds importants. En 1994, aux

²⁴ In *Le Monde*, 24 oct. 1996, p. 9.

²⁵ Cf visites du British Council et du Goethe-Institut de Paris, ci-après.

²⁶ LEVITTE, J.-D. *Postface*. In ROCHE, François, et PIGNIAU, Bernard. *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, p. 204. Cf bibliographie.

²⁷ In Direction de la coopération culturelle et linguistique du MAE: *Le réseau culturel et linguistique*, annexe n° 8, texte n° 1. Cf bibliographie.

traditionnelles subventions de fonctionnement des établissements culturels, s'ajoutait un fonds d'intervention pour les centres de ressources (fonds FICRE) de 20 millions de francs. Mais derrière la nouveauté des mots, il est important de comprendre qu'un centre de ressources s'intègre et fait partie de la médiathèque, avec laquelle il partage aussi un certain nombre de documents. Il propose notamment en plus la consultation de CD ROMs et parfois d'Internet. Un centre de ressource n'est pas seulement un lieu supplémentaire dans la médiathèque, c'est aussi la redéfinition d'une politique d'acquisition, pour prendre en compte la dimension de renseignements sur des sujets pratiques et contemporains.

Le Bureau des bibliothèques édite un périodique interne au réseau d'établissements: *Les Bibliothèques de France à l'étranger*. Il n'est, malgré l'attrait qu'il exerce auprès des bibliothécaires de l'Hexagone, pas diffusé vers l'extérieur. Il paraît sous deux formes: le Bulletin, d'abord trimestriel, puis devenu semestriel à partir du septième numéro (premier semestre 1995) et le Dossier, réunissant des contributions sur un thème donné.

En ce qui concerne l'audiovisuel, dès le début, Renée Herbouze avait envisagé que la modernisation des médiathèques irait de pair avec l'arrivée ou le développement de l'audiovisuel. Les premières réunions de travail accueillait déjà des professionnels sensibilisés à ce domaine. Son adjoint est l'ancien responsable de la médiathèque du Centre culturel français de Budapest, un établissement moderne et tourné vers les nouveaux médias. A Tokyo, la Médiathèque de l'Institut franco-japonais m'a montré un établissement proposant lui aussi une offre documentaire audiovisuelle riche. Un entretien avec Marc Sagaert, responsable de la Médiathèque de l'Institut français de Barcelone, m'a également fait connaître son travail de développement d'une collection audiovisuelle de 1700 vidéos. Beaucoup d'autres établissements du Réseau évoluent dans ce sens.

Un dossier conséquent consacré à l'audiovisuel est en préparation dans le cadre du périodique *Les bibliothèques de France à l'étranger*. Plusieurs études ont été commandées par le Bureau des bibliothèques et réalisées spécialement pour ce dossier par des professionnels. Jean-Pierre Jeancolas, auteur de nombreux livres sur le cinéma, propose, par exemple, une sélection critique de cinéastes français représentatifs de

l'histoire et du rayonnement du septième art dans notre pays, avec leur notice biographique. Cette étude comprend aussi un corpus de films importants. Ce travail peut offrir une aide précieuse à un médiathécaire pour l'établissement d'une politique d'acquisition.

Un stage est en cours d'organisation pour la fin de l'année en direction du personnel des médiathèques du Réseau: « Constitution et gestion d'une collection audiovisuelle dans les bibliothèques/centres de ressources ».

V/ Points de rencontre entre la Sous-Direction des programmes de la Direction de l'action audiovisuelle extérieur (DAAE) et le Bureau des bibliothèques et des centres de ressources

Avant le développement massif de la vidéo domestique, et l'arrivée des vidéocassettes dans les bibliothèques, la Sous-Direction des programmes de la DAAE travaillait avec des supports films (16 ou 35 mm), ou avec des supports vidéo dits institutionnels (Notamment ¾ pouce²⁸). Mais le format vidéo grand public (notamment ½ pouce VHS) s'est répandu et s'est imposé, étant peu cher et pratique. Les habitudes des publics ont changé. Ceux-ci ont pris goût à des visionnements individuels ou familiaux sur un moniteur vidéo. Cette Sous-Direction des programmes travaille donc de plus en plus en vidéo VHS, et non plus en vidéo ¾ pouce ou en cinéma 16 et 35 mm, supports plutôt destinés à des projections de groupe. Les cinémathèques du Ministère à l'étranger ont été moins approvisionnées en films 16 et 35mm. Leurs vieux fonds sont parfois un peu délaissés.

La Sous-Direction envoie des vidéocassettes dans les postes. Ces envois se font généralement à ses correspondants naturels, les attachés audiovisuels, quand il y en a²⁹. Mais la frontière s'estompe parfois entre les vidéocassettes envoyées à l'Attaché audiovisuel et celles qu'acquiert le bibliothécaire. Les premières atterrissent souvent chez le second. Certes, certaines vidéocassettes concernent surtout l'Attaché audiovisuel: les grands opérateurs télévisuels locaux viennent les visionner dans son

²⁸ Cf le Mémento pratique pour ces questions de formats.

²⁹ D'après le dernier dossier de présentation de la DAAE, le réseau des correspondants audiovisuel se monte à quarante personnes au sein des Services culturels des Ambassades.

bureau, et éventuellement commandent des « Masters PAD » (Bandes vidéo professionnelles prêtes-à-diffuser sur les ondes locales), pour les documents qui les intéressent.

De plus en plus, la Sous-Direction des programmes de la DAAE, et le Bureau des bibliothèques et des centres de ressources et son ensemble de médiathèques semblent se retrouver sur ce même terrain, à faire un travail présentant des similitudes. Cela concerne beaucoup notamment les vidéos documentaires. D'ailleurs, le dialogue existe et des collaborations voient le jour.

VI/ Analyse du télégramme sur les vidéothèques-documentaires

Depuis plusieurs années, le Bureau des documents audiovisuels (spécialisé dans le documentaire et dépendant de la Sous-Direction des programmes de la DAAE) envoie d'office, de temps en temps, un stock de vidéos VHS documentaires dans tous les postes. Ces vidéos n'ont généralement pas le droit de prêt individuel, non-commercial, limité au cercle de famille associé, mais plutôt le droit de représentation institutionnelle³⁰.

Au printemps 1996, le Bureau des documents audiovisuels a mené une enquête sous la forme d'un questionnaire envoyé dans les postes aux attachés audiovisuels ou aux services culturels, à propos de la « vidéothèque documentaire ». Ce questionnaire concernait les besoins en documentaires des postes et leurs conditions d'exploitation: Quel est le lieu d'accueil pour la consultation interne? Bilan de l'utilisation des VHS et type d'utilisation souhaitée? Thèmes prioritaires? Versions linguistiques? Véronique Godard, la responsable de ce Bureau, a eu la gentillesse de me communiquer les réponses, dans le cadre de cette étude.

Voici une analyse très schématique des quatorze réponses auxquelles j'ai eu accès. Ces télégrammes émanent de: l'Allemagne, de Budapest, Londres, Prague, Erevan, Moscou, Sofia, Rabat, Lagos, Amman, New-Delhi, Pékin, Hong-Kong, Tokyo.

³⁰ Cf IIIème partie consacrée aux problèmes juridiques.

A la question concernant le lieu d'accueil pour la consultation interne des vidéos,

-6 postes répondent plutôt la médiathèque: l'Allemagne, Sofia, Tokyo, certains utilisant le terme de « Centre de ressources »: Erevan, Lagos, Amman.

-5 postes privilégient une logique d'Attaché audiovisuel et de consultation plutôt destinée aux professionnels de l'audiovisuel et aux professeurs locaux, mais pas spécialement au grand public (la consultation se ferait principalement dans ce cas dans un bureau ou en représentation ponctuelle dans une salle de projection): Budapest, Prague, New-delhi, Hong-Kong, Pékin. Budapest aimerait même faire arrêter la consultation en médiathèque.

-3 postes prévoient les deux types de consultation (vers les professionnels et vers le grand public): Londres, Moscou, Rabat.

A la question sur les bilans et les types d'utilisations souhaitées,

-9 postes répondent être plutôt tournés vers le grand public: l'Allemagne, Londres, Sofia, Erevan, Moscou, Rabat, Lagos, Amman, Tokyo. Amman se plaint de « l'éparpillement passé des responsabilités pour la gestion de cette vidéothèque entre le Centre culturel et la cellule audiovisuelle »³¹.

-5 postes paraissent plutôt tournés vers les professionnels et institutionnels (et étudiants spécialisés en cinéma à Hong-Kong): Budapest, Prague, New-delhi, Hong-Kong, Pékin.

A la question sur les thèmes prioritaires, tous les postes pratiquement disent apprécier les thèmes grand public mais modernes et ajoutent parfois des demandes plus précises: l'Allemagne utilise les vidéos de fiction, ou sur les pièces de théâtre, le tourisme, les régions françaises, la littérature, les entreprises. Ils aimeraient à l'avenir plus de thèmes contemporains. Londres utilise des vidéos pour le grand public, ou éducatives. Ils aimeraient recevoir les « Vidéothèques scientifique et documentaire » de la DAAE. Budapest parle de cinéma, de France touristique et de grand public. Prague de pédagogie, cinéma, culture, science. Erevan de France et de culture; la série « Cinéma du réel » y a, par exemple, du succès. Sofia demande de la vulgarisation scientifique, des informations sur la France, concernant notamment l'Histoire et la civilisation.

³¹ « Il a été désormais convenu que le CCCL [centre culturel et de coopération linguistique] gèrerait cette vidéothèque, en tenant informée la Mission audiovisuelle ».

Moscou souhaite du culturel et du grand public. Rabat aime le culturel, ne veut pas de mode, mais insiste sur « les vidéocassettes à caractère scientifique dont le rythme de prêt est quatre fois plus élevé que pour les thèmes culturels ». Lagos veut du grand public. Amman veut des sciences humaines, des sciences, de la Culture. New-Delhi veut de la science, du tourisme, du grand public, de l'enseignement et de la Culture. Hong- Kong est très ouverte, mais ne dit pas non à de la pédagogie, de la science, de la Culture, et du cinéma. Tokyo met l'accent sur les « réalités d'aujourd'hui, les problèmes sociaux, la littérature et la philosophie contemporaine, l'art, la mode, l'architecture et le design, le cinéma, la musique et la danse ». Pékin aime la Culture, la pédagogie, le théâtre et les sciences.

A la question des versions linguistiques, 6 pays aimeraient recevoir, en plus des documents purement français, des vidéocassettes en version anglaise ou sous-titrées en anglais: Londres, Lagos, Amman, New-Delhi, Hong-Kong, Pékin.

De plus, 4 pays demandent de recevoir les vidéos en standard PAL: L'Allemagne, Londres, Prague, New-Delhi.

La plupart des postes souhaiteraient des documentaires pas trop longs: une demi-heure est une bonne durée, une heure est un maximum.

Sinon, Londres se plaint de ne recevoir que d'une part, les catalogues de documentaires du MAE, et, d'autre part, des catalogues de fournisseurs agréés de films de fiction uniquement . Ils aimeraient recevoir plus de catalogues de documentaires venant de fournisseurs divers. Ils ont peur aussi de ne pas avoir les droits institutionnels pour prêter leur documentaires aux universités et aux écoles³². Cette question revient plusieurs fois.

Il ressort de cette enquête que les avis sont partagés sur l'identité du responsable des vidéocassettes grand public: le médiathécaire ou l'attaché audiovisuel, ou, plus

³² Classiquement si l'on achète une vidéo à un fournisseur de type ADAV, on doit l'utiliser dans l'emprise de l'établissement acquéreur (ou la prêter pour un usage limité au cercle de famille). La DAAE négocie parfois, elle, des droits institutionnels généraux plus larges, pour soutenir la francophonie, qui permettent le prêt aux institutionnels locaux (mais, il n'existe généralement pas le droit de prêt aux particuliers sur ces documents).

pragmatiquement, les deux. La délimitation des domaines n'est pas toujours facile. Sur les thèmes souhaités, certains pays privilégient la culture-plaisir, d'autres veulent se cultiver et s'instruire, certains pays sont « branchés ». On peut parfois recouper les demandes et les réalités sociologiques: c'est l'un des travaux du responsable de médiathèque. Les pays demandant des films en versions anglaises sont bien sûr généralement situés dans des zones d'influence anglo-saxonne. Le standard PAL gagne du terrain: Prague est passé du SECAM (soviétique) au PAL (européen). Les postes aiment naturellement recevoir les documents dans le standard de leur pays. Enfin les problèmes de droits reviennent plusieurs fois dans dans les télégrammes sous forme de questions: par exemple, peut-on prêter nos cassettes aux institutions étrangères?

VII/ La Médiathèque du British Council à Paris

Il nous a semblé intéressant d'étudier l'exemple de la Grande-Bretagne pour son réseau de médiathèques à l'étranger. Le British Council est le principal vecteur de ce pays pour la coopération culturelle extérieure. Il est à peu près l'équivalent, par ses missions, du Réseau culturel français à l'étranger. Le Réseau britannique est puissant, il est installé dans 228 villes de 108 pays, et centralisé. Les années quatre-vingt-dix voient cependant s'y réaliser des économies de personnel, essentiellement à l'Administration centrale.

Le British Council de Paris dispose de beaux locaux donnant sur l'Esplanade des Invalides dans le septième arrondissement. Il est l'une des deux composantes du Centre culturel britannique. La seconde composante étant l'Institut britannique de Paris, situé à la même adresse, qui dépend de l'Université de Londres et est placé sous la tutelle de la Chancellerie des Universités de Paris.

La médiathèque du British Council de Paris propose en libreaccès à ses membres un choix de documents divers sur la Civilisation britannique: 30.000 livres, 70 titres de périodiques, 4000 titres de vidéocassettes, des fonds de cassettes audio et de CD audio, une collection de microformes de presse anglaise (le Times depuis 1900), un Service d'informations et de références sur la Grande-Bretagne qui comprend un Service de renseignements bibliographiques par CD-ROM (BNB, BNI, BOOKBANK, LISA-PLUS, UKOP, ULRICH's-PLUS). L'adhésion annuelle est de 250F, 200F pour les

étudiants, permettant d'emprunter pour quatre semaines, 6 livres, 6 cassettes audio (1F par cassette), 6 disque compacts (5F par boîte), 2 méthodes de langue (1F par cassette). Une adhésion supplémentaire de 350F permet aux adhérents d'emprunter 6 cassettes vidéo (5F par cassette pour une semaine, 10F par cassette pour deux semaines). Les amendes sont de 1F par article et par jour, 5F par vidéo et par jour. Cassettes non rembobinées: 1F pour l'audio, 5F pour la vidéo. Livres, cassettes peuvent être réservés au prix de 5F par article. La médiathèque est ouverte du lundi au vendredi de 11h à 18h (19h le mercredi).

Le public est constitué de deux tiers de français, le troisième tiers étant composé de diverses nationalités dont des anglais. Les étudiants français sont généralement des étudiants au moins de deuxième cycle, donc maîtrisant l'anglais. Le fonds n'est, a priori, pas destiné aux enfants, ni aux lycéens.

Le personnel comprend neuf personnes dont deux mi-temps. Il y en avait douze, dont deux mi-temps, il y a trois ans...

Le fonds audiovisuel existe depuis 7 ans. L'établissement étant une bibliothèque « Steady State », c'est-à-dire d'un accroissement maîtrisé, il a fallu se débarrasser de livres pour faire de la place à ce nouveau fonds. Le budget d'acquisition annuel pour la vidéo et « l'audio » est de 70.000F. Les 4000 vidéocassettes sont situées assez près de la banque de prêt, sur des rayonnages classiques, mais aussi sur des volets accrochés à un axe vertical (de type présentoirs tournants de posters). Les vidéos sont en libre-accès, et les cassettes sont dans leur boîtier. La Directrice dit ne pas être victime de vols à leur rencontre. Un étage au-dessus, cachés derrière une rangée d'étagères sont installés trois magnétoscopes multi-standards PAL/SECAM, chacun avec son moniteur, son casque relié par un fil et son fauteuil. Le fonds de cassettes est en VHS PAL³³ (standard anglais). La Directrice ajoute que le standard PAL ne pose pas de problème, bien sûr, pour le visionnement sur place, et que, pour le prêt à domicile, les gens disposent généralement de magnétoscopes multi-standards, et que, si non, s'ils lisent du PAL sur du matériel SECAM, ils obtiendront au moins une image en noir et blanc. Ce fonds figure entièrement sur le catalogue informatisé de la médiathèque, et l'établissement édite régulièrement sur papier, la liste des films disponibles (pour septembre 1996: 67

³³ cf Mémento pratique en annexe.

pages). Ces vidéocassettes sont pratiquement toutes en anglais. Il n'est pas facile de trouver beaucoup de films anglais sous-titrés en français, me dit la Directrice. Ce fonds audiovisuel recueille un très gros succès, et d'après les enquêtes réalisées, le public réclame toujours un plus grand choix de vidéos.

Les acquisitions

Tout le matériel de la Médiathèque est acheté en Grande-Bretagne via le Service central du British Council, auprès de distributeurs agréés. Le catalogage est effectué par ce Service central et les documents arrivent à la médiathèque "prêts pour le prêt". Ce Service central s'occupe aussi de la promotion du livre à l'étranger. Il comprenait 70 personnes il y a 3 ans. Suite à des coupes sombres budgétaires, il en compte aujourd'hui 30. Ce Service central du British Council pourrait être comparé aux Services techniques centraux des bibliothèques de la Ville de Paris. Mais avec les restrictions budgétaires, le Service central fait de plus en plus appel à des entreprises privées pour les acquisitions, et même pour le catalogage. (La Bibliothèque Nationale de France a de même fait récemment appel à des prestataires de services pour certaines opérations de catalogage). Le choix de ces entreprises se fait par procédure d'appel d'offres. Ainsi, il y a peu de temps, deux sociétés ont été choisies pour le livre, dont "John Smith". Pour la vidéo, c'est l'entreprise "Adrians Video" qui est devenu le fournisseur³⁴ agréé. Le British Council à l'étranger lui passe commande et le paye directement (quand les effectifs du Service central étaient plus nombreux, les commandes transitaient par celui-ci). Pour la sélection, la médiathèque est abonnée à un service, « Videolog », délivré par l'entreprise "Trade Service Information LTD"³⁵, qui consiste à recevoir toutes les semaines la liste des nouveautés en matière de vidéocassettes, et chaque mois un récapitulatif par thèmes des vidéocassettes disponibles (ce service existe aussi pour les cassettes audio). Mais cet outil n'est pas suffisant pour les documentaires, me dit-on. Aussi les médiathécaires consultent d'autres catalogues comme celui de la BBC ou ceux proposant des vidéocassettes sur le management, qui intéressent beaucoup le British Council, l'anglais étant la langue du « business ».

³⁴ Adrians Video, 59 High street, Wickford, Essex, SS12 9AQ. Tél.: (01268) 733326 Fax: (01268) 763261/ 764507 E-Mail: adrians@rmpc.co.uk

³⁵ Trade Service Information LTD, Cherryholt Road, Stamford, Lincs, PE9 2HT. Tél.: (01780) 64331 Fax: (01780) 57679.

La Médiathèque possède pour ces vidéogrammes les droits de prêt gratuit limité au « cercle de famille », et les droits pour les visionner individuellement sur place. Mais la Directrice me dit ne pas posséder les droits pour les visionner en groupe, ni en salle de classe, ni dans une salle de vidéo-projection. Chaque emprunteur signe un papier, s'engageant à n'emprunter les vidéos que pour une consultation privée dans le cadre du « cercle de famille ».

L'espace vidéo existe depuis sept ans dans cette médiathèque. Ils n'ont eu des problèmes d'ordre juridique avec ce média qu'au début, par méconnaissance des textes. Ils ont été attaqués par deux éditeurs: un éditeur de vidéocassettes sur le management (elles coûtent très cher), et un éditeur de vidéos de méthodes de langues, qui étaient utilisées en classe. Il y a eu un tollé de libraires français qui est remonté jusqu'au Directeur général, me dit-on. Aussi, ils ont par la suite étudié et appliqué les textes juridiques, et n'ont plus eu de problèmes. Le fournisseur en management a finalement accepté le prêt individuel en échange des engagements signés des lecteurs pour un usage privé limité au « cercle de famille ». Mais a priori, ils ne visionnent plus de vidéos en cours, me dit la Directrice. Ils ne les prêtent pas, non plus, pour des manifestations extérieures.

Les droits concernant l'utilisation des vidéogrammes ne sont pas toujours bien connus ou interprétés. Cependant la Directrice dit être couverte, en cas de problèmes éventuels, par le fait de passer par le distributeur Adrians, agréé par le Service central du British Council. Il faut, me dit-on pragmatiquement, respecter les droits, mais aussi connaître ses ennemis: il n'y aurait pas de problèmes avec les fictions grand public, ni par exemple avec les documentaires de la BBC. Mais ils ont donc surgi avec l'enseignement de l'anglais et les techniques modernes de management.

Avec la diminution des crédits, la Bibliothèque pédagogique et le service d'informations sur la Grande-Bretagne viennent d'être fondus à l'intérieur de la Médiathèque. Les professeurs n'ont pas été très contents au début, mais ils n'étaient pas si nombreux à utiliser cette Bibliothèque pédagogique, et ils s'y sont faits. Tout le monde peut donc maintenant emprunter ce type de documents. On prête des grammaires, on consulte sur place des documents d'autoformation, etc...

Un expert du British Council va bientôt venir d'Angleterre pour changer le matériel informatique, installer un nouveau réseau, mettre en place un service de consultation de 50 CD ROMs, et un accès à Internet et Intranet. La Directrice de la Médiathèque du British Council à Paris trouve que comme « l'Information » devient maintenant « sexy », à la mode, avec Internet et autres nouveautés, elle a peur qu'on l'enlève de la médiathèque, qu'on la mette à part, dans un bureau, et qu'on embauche un informaticien et un administrateur de réseau. C'est ce qui se passe dans le bâtiment voisin, le Centre culturel canadien. Il est actuellement fermé. Il va rouvrir avec un bureau et un service de références informatisé, qui remplaceront les documents papier.

La Médiathèque du British Council propose donc un fonds important de vidéocassettes, pour le prêt individuel limité au cercle de famille. On peut se poser la question de la gratuité (carte d'adhésion spéciale pour la vidéo et paiement à l'emprunt), car une médiathèque ne peut avoir une logique (certes rentable) de vidéoclub. Un vidéoclub doit acheter ses cassettes plus cher, avec droits locatifs associés. Il est vrai, ce fonds est composé de films pour la plupart anglais, non sous-titrés en français, et n'entre donc pas en concurrence avec ceux des vidéoclubs français proposant des films en français ou, au moins, sous-titrés français. En ce qui concerne la consultation sur place, la médiathèque l'a réduite à trois magnétoscopes strictement individuels, et il n'y a pas de consultation de groupe, ni même, a priori, en classe. Enfin, la médiathèque semble bien respecter une bonne démarche d'acquisition.

VIII/ La Médiathèque du Goethe-Institut à Paris

Il nous a semblé intéressant aussi de voir l'exemple de l'Allemagne. Le Goethe-Institut est l'équivalent du Réseau culturel français à l'étranger. D'après certains interlocuteurs du Ministère des Affaires étrangères, les médiathèques du réseau extérieur français seraient plus proches de celles des instituts Goethe que de celles du British Council, car du point de vue du nombre de personnes travaillant dans les services bibliothéconomiques centraux respectifs, le Réseau anglais (30 employés) domine largement le français (2 personnes), mais l'allemand (12 agents) se situe entre les deux.

Le Goethe-Institut est une association fondée en 1951. Il est devenu le principal partenaire culturel allemand à l'étranger. Son objectif est de promouvoir la langue allemande et de développer des échanges culturels internationaux. Le Goethe-Institut est chargé par le Ministère des Affaires étrangères allemand de gérer les centres culturels allemands à l'étranger. Il est présent dans 78 pays à travers 151 centres culturels. En France, il est installé à Bordeaux, Colmar, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Paris, Strasbourg et Toulouse. Il a dû planifier récemment, lui-aussi, des mesures d'économies.

Le Goethe-Institut de Paris est situé 17 avenue d'Iéna, dans le 16ème arrondissement. Il occupe la totalité d'un immeuble moderne. Sa Médiathèque est située au premier étage. Elle a été fondée en 1965, et comprend 40.000 documents en libre-accès et classés selon la Classification décimale universelle. Son objectif est d'aider à connaître et à comprendre l'Allemagne d'aujourd'hui. Elle est ouverte à tous, du lundi au vendredi de 14h à 20h et est gratuite. On peut emprunter à la fois 5 livres (pour 4 semaines), 2 CD, 2 vidéocassettes (pour 2 semaines) et autres documents (disques, matériel pédagogique). Les amendes sont de 1F par jour et par livre, CD, matériel pédagogique, etc..., et de 10F par jour et par vidéocassette.

Le fonds audiovisuel comprend 700 cassettes vidéos VHS majoritairement en PAL (une petite partie en SECAM) pour l'emprunt ou pour la consultation sur place. Les cassettes sont rangées sur des rayonnages classiques de livres, mais regroupées dans l'espace audiovisuel. Elles sont indexées et classées selon la Classification décimale universelle, comme les livres: différents indices pour les documentaires, classe 791 pour les films de fiction. Dans cet espace audiovisuel, séparé du reste de la bibliothèque par une étagère, trois moniteurs/magnétoscopes PAL/SECAM avec leur casque et leur fauteuil permettent le visionnement. Tous les titres figurent dans le catalogue informatisé. Un catalogue papier systématique propose, de plus, des résumés critiques.

L'acquisition des vidéocassettes se fait principalement en Allemagne, à Munich, dans les services centraux des médiathèques du Goethe-Institut: « Information und Bibliothek ». Dans ces services centraux, le personnel comprend huit personnes, plus

deux personnes pour l'informatique, plus quelques personnes spécialisées dans les différents médias.

Les services centraux, « Information und Bibliothek », font un choix de vidéocassettes dans le catalogue de la EKZ: Einkaufszentrale für öffentliche Bibliotheken³⁶, Centrale d'achat fournissant divers documents: livres, vidéos, etc... Les médiathécaires du Goethe-Institut de Paris sélectionnent alors dans cette liste des vidéos avec droits associés, et passe commande à Inter Nationes, organisme de Bonn qui distribue les documents dans le monde. L'avantage de ce circuit est que les documents peuvent être fournis déjà catalogués. On reçoit pour cela une disquette accompagnatrice. Les vidéos sont généralement en PAL, ce qui ne pose pas de problèmes pour le prêt, car les français sont la plupart du temps équipés de magnétoscopes bi-standards SECAM/PAL (la construction de l'Europe majoritairement équipée en PAL pousse la France et son SECAM à développer l'utilisation de ce genre de magnétoscope).

Les films documentaires sont en allemand ou en français. Les films de fiction sont en allemand. Depuis un an, la médiathèque achète aussi des films de fiction allemands sous-titrés en français, en France, auprès de « COLACO³⁷ ». Ils ont actuellement 40 titres de cette sorte. Tous ces films ont les droits de prêt individuel gratuit et de consultation sur place (quelques films exclus du prêt sont dûment signalés dans le catalogue).

Le Goethe-Institut possède une Bibliothèque pédagogique séparée pour les professeurs d'allemand de l'Institut et extérieurs à l'Institut (collèges, lycées, universités, institutions privées). Elle est située au deuxième étage. Elle propose, outre livres et documents divers, 400 titres de vidéo VHS. Les professeurs peuvent emprunter 2 vidéos pendant 2 semaines. Chaque nouvelle vidéo acquise est évaluée par les professeurs de l'Institut, qui remplissent une grille indiquant le niveau de difficulté, et le niveau du public auquel le document s'adresse. Ces vidéos sont acquises en passant par les

³⁶ Cf Mémento pratique.

³⁷ Cf Mémento pratique.

services centraux de Munich, et ont donc les droits adéquats. Un gros catalogue papier répertorie les vidéos en 15 rubriques: enfance, jeunesse, etc...

La médiathèque du Goethe-Institut nous montre donc l'exemple clair d'un espace audiovisuel respectant le droit et n'entretenant pas une logique (lucrative mais illégale) de vidéoclub. Certes, les objectifs visés privilégient plutôt l'éducation, la pédagogie et le Culturel, que le plaisir et la distraction. En effet le fonds audiovisuel est principalement en allemand et pas très important pour une bibliothèque de bonne taille. Mais les vidéocassettes sont bien résumées, analysées, classées, et d'un accès facile. Le Goethe-Institut montre aussi la clarté de son offre documentaire par sa Bibliothèque pédagogique, également bien gérée, et tournée vers les professeurs extérieurs.

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE DE TROIS ETABLISSEMENTS A L'ETRANGER

Pour étudier les trois établissements où ce stage s'est déroulé, j'ai employé une grille d'analyse de type marketing proposée par Jean-Michel Salaün dans son livre *Marketing des bibliothèques et des centres de documentation*³⁸. Nous présenterons 1/ l'environnement du pays: environnement technique, juridique, économique, politique, sociologique; 2/ une analyse interne de la médiathèque présentant les moyens: matériels, humains, financiers, l'activité et la stratégie de l'établissement (dans la mesure du possible); 3/ les publics; 4/ le travail avec les différents partenaires de la médiathèques; 5/ l'offre documentaire audiovisuelle locale³⁹. Sur ces cinq points, nous présenterons ce qui constitue un atout ou une faiblesse pour la médiathèque et spécialement pour son espace audiovisuel.

A/ LA MEDIATHEQUE DE L' INSTITUT FRANCO-JAPONAIS DE TOKYO

Introduction

"A l'ouest du monde, il y a une terre verte et rouge, à l'est du monde, il y a une terre d'or, cette terre d'or, c'est le Japon"⁴⁰, écrivait Paul Claudel, Ambassadeur de France au Japon de 1921 à 1927. Mais en 1952, à la fin de l'occupation américaine, l'Empire du Soleil Levant effectue un démarrage économique et industriel foudroyant. Au milieu des années 70, il devient le premier exportateur mondial. La "terre d'or" se couvre de villes de béton. Le manque de matières premières contraint alors le Japon à développer une civilisation de haute-technologie, d'audiovisuel, d'électronique. On pourrait dire que cette ancienne tradition Zen, de contemplation et de détachement, se retrouve

³⁸ Cf bibliographie.

³⁹ Ces 5 intitulés sont les traductions des termes suivants, utilisés en marketing: 1/ environnement régulateur 2/ analyse interne 3/ segments d'usagers 4/ environnement fonctionnel 5/ pôles documentaires.

⁴⁰ Cité par Hervé BEAUMONT dans *Japon*. Paris: Marcus, 1990, p. 3.

aujourd'hui, par certains aspects, dans cette culture de l'immatérialité, de l'image et de la virtualité.

Le 22 février 1922, Paul Claudel, Ambassadeur, écrivait de Tokyo à Jean Giraudoux, Chef du Service des Oeuvres au Ministère des Affaires étrangères à Paris: «...*La Maison de France orientera sur nos université le grand courant d'étudiants qu'elle doit recevoir*⁴¹ ». Il parlait là de la future Maison franco-japonaise, qui fut créée en 1924 et devint l'un des points d'appui de la coopération intellectuelle entre la France et le Japon. L'immeuble fut reconstruit en 1994, sur son site à Ochanomizu. Cette institution fonctionne sous double tutelle japonaise et française. Elle accueille les chercheurs des deux pays.

Paul Claudel poursuivait dans sa lettre: «...*Mes propositions...: créer à Tokyo un centre vivant et ardent d'action, d'intérêt et de discussion, préparant les étudiants à l'atmosphère française* ». Sa proposition allait voir le jour trente ans plus tard sous la forme de l'Institut franco-japonais, qui est l'objet de notre étude.

I/ Présentation de l'Institut franco-japonais de Tokyo (IFJT)

L'Institut franco-japonais fut inauguré en 1952 sur la colline d'Ichigaya en présence, dit la plaque de l'entrée, de son Altesse impériale le Prince Takamatsu. Il est situé, au coeur de Tokyo, dans un quartier proche de plusieurs universités, bien desservi par métros et trains. Ce quartier abrite aussi d'autres centres culturels étrangers. C'est un bâtiment construit par un disciple japonais de Le Corbusier. Roland Barthes en a évoqué, dans un ouvrage, le « puits de lumière » éclairant la salle de bain de la chambre d'hôte. Cette construction comprend: un grand espace d'accueil, des salles de cours, la médiathèque, des bureaux, une salle de spectacle/salle de cinéma/vidéo, un café, une librairie, etc..., s'ouvrant par des baies sur un vaste jardin qui abrite un restaurant français. Cet Institut est rattaché à la Maison franco-japonaise dont il est, dans sa définition d'origine, la branche enseignante.

⁴¹ Cité par François ROCHE et Bernard PIGNIAU dans leur livre: *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, p. 264-266. Cf bibliographie.

C'est l'un des plus gros institut français dans le monde, après celui d'Athènes. Il est dirigé par Marie-Christine de Navacelle, et comprend une centaine d'employés, dont 60 à 65 professeurs. Son budget est de 30 millions de francs (Ne pas oublier que le Yen est une monnaie très forte). Il s'autofinance à 98,5%, (principalement grâce aux cours: 84%, et grâce à d'autres recettes: 16%).

II/ L'environnement japonais, notamment du point de vue de l'audiovisuel

a/ L'environnement technique

Le Japon a un haut niveau technologique et une position dominante dans plusieurs branches du domaine de la fabrication de matériel audiovisuel. Cependant, malgré ses tentatives d'imposer sa norme de télévision haute définition, la norme analogique MUSE, et le lancement au Japon dans ce format de la chaîne de télévision Hi-vision par la NHK⁴², ce sont les Etats-Unis qui ont eu le dernier mot avec la norme TVHD numérique⁴³. Mais dans ce pays, la recherche est vitale et est privilégiée, ainsi que l'accès à l'information. La familiarité des japonais pour les nouvelles technologies est un atout pour développer l'audiovisuel dans la médiathèque de l'Institut franco-japonais.

b/ L'environnement juridique

La censure audiovisuelle est sévère: Wim Wenders et Michelangelo Antonioni viennent d'en faire les frais. Leur récent film commun, *Au delà des nuages*, a été accroché par l'organisme de censure EIRIN, pour quelques scènes légèrement sensuelles. Pourtant sexualité et violence existent dans différents produits japonais comme ces bandes dessinées appelées « mangas »⁴⁴. Existe-t-il un protectionnisme culturel? Wim Wenders est venu en juillet à Tokyo protester. D'autre part, EIRIN demande 100 yens par mètre de film soumis à l'analyse du comité de censure, quel que soit son nombre de copies tirées. Cette mesure est discriminatoire pour les films d'art et essais. Heureusement, pour cette catégorie de films, la loi est en train de s'adoucir.

⁴² Grand organisme public japonais de télévision.

⁴³ Les normes européennes D2 MAC et HD MAC n'ont pas réussi, non plus, à émerger. Début 1999, les normes HD MAC et analogique MUSE seront condamnées. 2005 sera l'année du lancement de la vraie TVHD.

⁴⁴ Et en 1994, sur les 242 films que le Japon a produits, 115 étaient interdits au moins de 18 ans.

Un autre point, le Japon est un pays de travail tertiaire sensibilisé aux problèmes de propriété intellectuelle. En Asie, en général, la question apparaît: des accords ont été signés récemment entre les Etats-Unis et la Chine contre la fabrication de copies pirates de CD par la Chine⁴⁵. Une structure, l'annexe de Yokohama de l'Institut franco-japonais a dû arrêter sa programmation de type ciné-club en vidéo-projection car elle était attaquée par l'exploitant d'une salle locale qui en contestait le droit. Donc il faut faire attention aux problèmes juridiques.

c/ L'environnement économique

La monnaie japonaise est l'une des plus fortes du monde, et le niveau de vie est élevé. La vie coûte en moyenne deux fois plus cher qu'en France.

d/ L'environnement politique

La censure audiovisuelle a peut-être pu parfois révéler un rejet de toute forme d'anticonformisme: le cinéaste Oshima Nagisa en a déjà fait les frais. Pourtant dans ce pays tourné vers l'économie, des signes d'une politique culturelle volontariste apparaissent: la construction récente de quelques musées d'art moderne en sont la preuve. Ceci représente un bon point pour les institutions culturelles.

e/ L'environnement sociologique

La Culture française est à la mode: on peut en voir des traces dans les grands magasins, dans des publicités télévisuelles. Elle existe aussi à un niveau plus profond. Par exemple, une des employées de la médiathèque de l'Institut, Abi Sakamoto, écrit dans la revue « *Les cahiers du cinéma Japon* », spécialisée dans le film et la culture française. Des manifestations culturelles sur la France sont organisées: L'année prochaine aura lieu une exposition sur Le Corbusier.

L'enseignement du français arrive en troisième position, très loin derrière l'anglais, derrière l'allemand et devant le chinois. Le français est choisi comme deuxième langue étrangère par les étudiants. 10.000 d'entre eux étudient le français au niveau maîtrise, mais 200.000, tous niveaux confondus, ce qui n'est pas négligeable. L'enseignement rencontre une bonne audience dans le réseau des Instituts et Alliances françaises.

⁴⁵ Cf *Libération*, 18 juin 1996, p. 21.

Cependant une légère baisse a pu être observée à la suite de la reprise des essais nucléaires français dans le Pacifique. Cette reprise des essais avait d'ailleurs suscité une polémique entre deux personnalités connues pourtant pour leur discrétion: le récent prix Nobel de littérature japonais Kenzaburo Oe avait protesté; le prix Nobel de littérature français Claude Simon lui avait répondu dans les colonnes du Monde.

Le film français a du succès: le Japon est son premier marché extra-européen

III/ Analyse interne de la médiathèque et de son espace audiovisuel

a/ Les moyens matériels

La médiathèque est, de l'avis général, un lieu très agréable dans l'Institut. Certes, elle est située au premier étage du bâtiment, donc non accessible aux handicapés, et est cachée au bout d'un couloir. Mais ces dernières années en ont vu la transformation radicale. C'était une bibliothèque poussiéreuse de 120 m², au fonds défraîchi et entassé sur des rayonnages notamment de type « compactus ». Sa mutation et son agrandissement, effectués en 1993, en ont fait à sa réouverture en janvier 1994, une médiathèque moderne de 180 m² aux chiffres de fréquentation et de prêts qui allaient devenir éloquentes. Cette réussite est, pour beaucoup de gens, exemplaire.

C'est un grand rectangle allongé donnant sur le jardin de l'Institut et recevant la lumière par une grande paroi vitrée. Les collections sont en libre accès et l'espace est complètement offert au public. Le bureau pour le personnel n'occupe que 15 m² environ (c'est un peu juste), et n'est séparé de la salle que par une cloison de verre. Un bureau contigu va être consacré au nouveau Centre de ressources sur la France contemporaine: on va aussi remplacer ses murs par des parois vitrées. La médiathèque comprend un fonds de 15.000 livres environ, 50 périodiques vivants, un espace de travail entouré d'étagères d'usuels, un espace consacré à la littérature, un autre pour la presse et les nouveautés, un secteur bande-dessinée/tourisme. L'audiovisuel a droit aussi à son espace approprié de 15 m², bien identifiable. L'ensemble de la médiathèque a été décoré avec imagination: bibliothèque classique avec des meubles de bois pour la littérature dans le fond, mobilier contemporain de goût (Villemote, Nouvel,...) pour le reste. Cette esthétique de qualité, tranchant avec l'aspect souvent austère des bibliothèques

japonaises, attire chaque semaine des photographes de mode qui y réalisent des séances de poses.

L'espace audiovisuel est un carré délimité par des meubles de rangement. On y trouve une collection de 780 vidéocassettes VHS, 150 vidéodisques, entre 500 et 1.000 CD. (Nous analyserons ce fonds ci-après dans la partie « activité »). Deux moniteurs posés sur des dalles de verre suspendues au plafond par quatre câbles d'acier permettent la consultation des vidéogrammes. L'un est relié à un magnétoscope pour les vidéocassettes (avec un casque audio à fil), l'autre est relié à un lecteur approprié pour les vidéodisques (avec un casque audio haute-fréquence sans fil). Devant chaque poste, se trouve un fauteuil. Les collections de livres sur le cinéma sont rangées dans cet espace audiovisuel. Ajoutons qu'il est possible, dans cette médiathèque d'écouter des CD sur des lecteurs portables.

Les bibliothécaires disposent de deux PC en réseau et d'un Macintosh. La médiathèque va fermer provisoirement à l'automne 1996, pour l'installation de l'espace Centre de ressources, qui comprendra des postes de consultations de CD-ROMs et d'interrogations sur Internet. Au rez-de-chaussée a récemment été dégagée une pièce d'environ 20 m² pour faire office d'espace de conservation, notamment pour les documents audiovisuels, ce qui est appréciable, même si ce n'est pas l'idéal car elle est très humide.

La médiathèque commence à être vraiment remplie, et un peu saturée, malgré le désherbage bien mené. Sur ce point, la nouvelle partie/Centre de ressources, présentera l'avantage d'être tournée notamment vers le multimédia et Internet, et les CD-ROMs ne tiennent pas de place, pas plus que l'immatérialité des réseaux! Ajoutons qu'une photocopieuse est à disposition du public (copies payantes).

Il faut noter, que le grand hall d'accueil de l'Institut, au rez-de-chaussée, comporte deux moniteurs de télévision reliés à des magnétoscopes, diffusant les actualités françaises de la veille enregistrées sur la NHK Les employés de l'accueil s'en occupent.

b/ Le personnel

Le personnel a vu son effectif doubler en 1993. Il comprend désormais un conservateur, Denis Bruckmann, une bibliothécaire Kuniko Osada, deux employés à mi-temps, Abi Sakamoto et Midoli. Un professionnel français est un atout, un autochtone ne connaissant pas forcément parfaitement la culture française contemporaine. Cependant le conservateur et la bibliothécaire ne chôment pas, les deux mi-temps font le prêt et équipent les livres. Pour pouvoir réaliser le catalogage de tout le fonds, il faudrait pouvoir dégager des heures supplémentaires de vacation. Le conservateur s'en va à l'automne. Une petite annonce est paru dans livres hebdo pour un recrutement pour un an.

La présence à l'Institut d'un VSN, volontaire du Service national, ingénieur en télécommunication, est précieuse pour aider à résoudre les problèmes informatiques éventuels de la médiathèque et pour la mise en place du Centre de ressources. Il travaille d'ailleurs particulièrement à ce dernier point.

c/ Les moyens financiers

La transformation de la bibliothèque réalisée en 1993 est issue d'une décision claire et volontaire qui a su se donner des moyens: pour 1993: crédits de: 600.000F pour les travaux, 400.000F de mobilier, 150.000F pour les acquisitions, doublement du personnel, complétés par une subvention de 200.000F accordé sur le fonds d'intervention pour les bibliothèques. Le budget d'acquisition a été de 300.000F en 1994. En 1995, un FICRE (fonds d'intervention pour les centres de ressources) de 400.000F a été accordé⁴⁶. Ces moyens financiers consacrés à un projet bien construit ont été un atout, de même que l'autofinancement général de l'Institut. Certes, le nombre d'inscrits a légèrement baissé depuis deux ans, ce qui génère moins de recettes. Quelques enseignants critiquent parfois le coût de la médiathèque, mettant en avant qu'ils génèrent, pour leur part, des recettes. Mais ils reconnaissent aussi son utilité.

d/ L'activité

1/ Données générales

⁴⁶ Il faut toujours garder en mémoire le très haut coût de la vie au Japon.

La médiathèque est ouverte du lundi au samedi de 12h à 19h. La consultation est gratuite, mais pour pouvoir emprunter des documents, il faut être membre de l'Institut (adhésion à l'Institut pour les étudiants: 6000 yens, équivalents environ à 300F, non-étudiant: 9000 yens). Pour pouvoir emprunter des documents audiovisuels, il faut payer un forfait supplémentaire de 2000 yens pour les étudiants, 3000 yens pour les autres.

On peut emprunter 2 livres pendant 15 jours, 2 périodiques et 2 bandes-dessinées, 2 CD, 1 vidéocassette ou 1 vidéodisque pendant 1 semaine (amende de 10 yens par document et jour de retard).

2/ L'informatisation

En 1994, la médiathèque de l'Institut franco-japonais a étudié et effectué l'acquisition d'un logiciel de gestion de bibliothèque en commun avec la bibliothèque de la Maison franco-japonaise, qui comprend un fonds trois fois plus important (45.000 volumes). Leur choix s'est porté sur le logiciel MARCo de la société Data Trek (utilisé notamment à l'Ambassade des Etats-Unis à Tokyo). Ils ont pu obtenir, à deux, un prix très intéressant. Mais, il est important pour une bibliothèque de pouvoir « repiquer », avec son logiciel, des notices catalographiques sur les CD-ROMs ELECTRE et ceux de la Bibliographie nationale française. Or, le catalogage est réalisé en format LC MARC, et le CD-ROM Electre ne fournit plus de notices en LC MARC depuis peu⁴⁷. Heureusement il est possible d'installer un traducteur. Un autre petit problème est dû au matériel informatique équipé de claviers anglo-saxons sans signes diacritiques aisément accessibles. Il faut bien réfléchir et appuyer sur 3 touches pour pouvoir placer un accent aigu ou grave.

3/ La politique d'acquisition

La politique d'acquisition s'est appuyée sur une étude des publics (nous présentons les publics ci-après). D'une manière générale, les sciences humaines ont été laissées à la médiathèque de la Maison franco-japonaise, et la médiathèque de l'Institut franco-japonais a privilégié les domaines où la création française est reconnue et est vivace: philosophie, littérature, arts plastiques et arts du spectacle, architecture et design, art de vivre, mode, tourisme, sans oublier l'étude de la langue française, et un fonds sur le

⁴⁷ Confirmation par le Service commercial d'Electre bibliographie.

Japon. Ces grands axes ayant étant définis et acceptés par les tutelles, un désherbage vigoureux et salubre a été opéré (on est passé de 25.000 à 15.000 livres, on a abandonné les étagères mobiles de type « compactus »).

En ce qui concerne l'audiovisuel, le fonds de vidéocassettes comprenait 400 titres en 1993, il a doublé en trois ans. Les mêmes directions ont guidé la politique d'acquisition de ce fonds: le cinéma français, cinéma d'auteur (Godard, Rohmer,...), et cinéma grand-public (Nelly et monsieur Arnaud, Cyrano,...); des documentaires présentant des aspects de la culture, de la pensée et de la vie quotidienne françaises; de la pédagogie, du tourisme. Nous développerons cela ci-après.

D'une manière générale le responsable de la médiathèque suit cette politique d'acquisition rigoureusement et a bien exprimé son désintéret pour les envois d'office de documents, livres, vidéos ou autres. Un manque cruel de place se fait cependant ressentir.

4/ Le fonds audiovisuel

Le fonds audiovisuel comprend 780 vidéocassettes et 150 vidéodisques. Les 780 vidéos se répartissent en 450 fictions et 330 documentaires. Les vidéocassettes sont rangées sur un meuble étagère qui approche de la saturation. De chaque côté 5 rayonnages de 1,80 m de long. Les fictions sont rangées d'un côté, les documentaires de l'autre). Voici une description du fonds, ainsi que des fournisseurs, et des droits associés ou non aux documents⁴⁸.

Vidéocassettes de fiction

Il y a 200 fictions françaises, non-sous-titrées en japonais, achetées à l'ADAV, avec les droits. Elles sont achetées en SECAM et parfois en PAL (les fournisseurs français ne font pratiquement pas de NTSC). Pour la consultation sur place, ça va, car le magnétoscope de la médiathèque est multi-standards. Pour le prêt aux particuliers, cela peut poser problème, car les magnétoscopes japonais sont en NTSC. Et on n'a pas le droit de transcoder ces vidéos de SECAM en NTSC (les droits étant associés au

⁴⁸ Pour plus de renseignements sur les droits, cf la IIIème partie et le Mémento pratique.

support). Le fonds comprend aussi 175 fictions françaises sous-titrées japonais, achetées au Japon (environ 7.000Y en moyenne, 3.500Y pour les films classiques, 18.000Y pour les nouveautés). Pour ces vidéos achetées au Japon, il faudrait étudier le problème des droits institutionnels⁴⁹. Ces vidéos les possèdent-elles? Il faudrait interroger les bibliothécaires japonais sur leur propres sources d'acquisition, et demander peut-être à l'Attaché audiovisuel et/ou à un juriste de l'Ambassade une étude sur la question. Car ces films français sous-titrés en japonais sont très regardés et appréciés. Il y a aussi 50 fictions japonaises, sous-titrées en français, achetées en France (notamment à l'ADAV), avec les droits institutionnels. Là aussi, le problème de standard existe: elles sont en SECAM ou en PAL. Enfin mentionnons 15 fictions françaises sous-titrées en français éditées par une société italienne Lazzaretti Editore⁵⁰ de Turin (cette réalisation est patronnée par le Service culturel de l'Ambassade de France en Italie). Ces fictions françaises sous-titrées français intéressent beaucoup les professeurs.

Vidéocassettes documentaires

Documentaires touristiques sur la France

La France est une bonne destination touristique pour les japonais cultivés (ils ont peu de vacances mais un fort pouvoir d'achat à l'étranger). Aussi la médiathèque propose un fonds documentaire touristique d'environ 40 titres, acquis auprès des fournisseurs classiques de vidéocassettes avec droits⁵¹ (prêt, représentation, dont vidéo-projection). Une série: *Vivre en France*, d'après les reportages du journal de 13h de TF1 (7 titres); *Merveilles de la France* sur les régions (par exemple: *Le Périgord*); *Vidéo visite*, sur une ville (par exemple: *Paris*, ou *Lyon*); *Civilisations et voyage* (chez Warner) (par exemple: *Japon*); *Voir et revoir* (par exemple: *Versailles*) (chez Kronos France films). La Maison de la France dépendante du Service du tourisme de l'Ambassade de France à Tokyo propose des titres en japonais, par exemple: *Provence*, *Côte d'Azur*. C'est un bon fonds pour la consultation sur place, mais difficile à prêter car les documents sont souvent en SECAM ou PAL.

Documentaires généraux.

⁴⁹ Cf IIIème partie.

⁵⁰ Cf Mémento pratique, l'annuaire des fournisseurs.

⁵¹ Cf Mémento pratique, l'annuaire des fournisseurs.

Il y a 100 titres qui proviennent des envois du Ministère, de la Direction de l'action audiovisuelle extérieur, Bureau des documents audiovisuels. Ce sont des vidéocassettes VHS, en NTSC, parfois en PAL ou en SECAM. Beaucoup ont été recopiées de U-Matic en VHS. Ces documentaires viennent généralement de la téléthèque centrale de l'INA⁵², et ont le droit de représentation institutionnelle, négocié par le MAE. On peut les visionner individuellement, en groupe, les vidéo-projecter, éventuellement les prêter à des institutions culturelles locales. Le droit de prêt individuel gratuit n'a pas été expressément négocié, mais, ce n'est pas forcément le genre de film que l'on regarde chez soi. Les droits ont été négociés par le MAE, mais je pense qu'il n'est pas souhaitable d'effectuer la copie du U-Matic vers le VHS soi-même, car les droits sont toujours associés au support. Il faudrait commander des copies dans le format (et le standard désiré) à la DAAE. Ces titres généralement issus d'émissions culturelles de la télévision concernent, par exemple: le féminisme, la cuisine, la danse, la mode, le travail en France, la peinture, Jankélévitch, Braudel, Dumézil⁵³.

Une centaine de documentaires a été achetée à des fournisseurs de type ADAV. Ce sont des documents produits par différents organismes. Ces vidéos ont aussi les droits institutionnels si elles ont bien été achetées dans les catalogues: prêt et consultation. Donc elles peuvent généralement être prêtée, visionnées, vidéo-projectées.

Un fonds documentaire original de 30 cassettes est aussi constitué de productions maisons: les enregistrements d'invités de l'Institut franco-japonais lors de leur concert ou de leur conférence. Il est très intéressant d'avoir un documentaire original sur Alain Robbe-Grillet, par exemple. On pourrait cependant exiger une meilleure qualité d'images (vidéos tournées en format grand public). Si l'on a pas monté sur ces films de musiques qui ne seraient pas libre de droits (tombées dans le domaine public), et qui demanderaient alors une négociation avec la SACEM, ces documents sont libres de tout droit, et peuvent être utilisés comme bon nous semble.

Informations, reportage.

La médiathèque propose un an et demi de reportages: *France TV magazine*, reportages de France2, édité par Médiane films. Les droits institutionnels ont été négociés par le Ministère. A partir du début 1997, tous les programmes en clair diffusés par CFI seront

⁵² Institut national de l'audiovisuel.

⁵³ Le travail de duplication a été souvent réalisé par Vidéo Communication à Boulogne.

libres de droit et pourront être repris (budget de CFI subventionné à 63% par le Ministère des Affaires étrangères)⁵⁴. Il y a une collection de nouvelles de France2 repiquées lors de leur diffusion quotidienne sur la NHK. Ce genre de diffusion doit, sans doute, passer par des accords avec des organismes de type CFI, tournés vers l'aide à la francophonie et il ne doit pas y avoir de problème pour ces enregistrements. ce fonds se monte environ à 30 titres.

Vidéocassettes pédagogique

Le fonds comprend une trentaine de titres et pourrait être développé. On y trouve *VO/ le sous-titrage en VO*, par Thames international, collection « vidéothèque français » (français sous-titré français), 100 courts documents et interviews. *Une mosaïque d'images pour la classe*, (français sous-titré français), diffusé par La France dans le monde (collaboration France2/MAE/ Bureau de coopération linguistique et éducative d'Italie).

Les vidéodisques

La médiathèque possède 150 vidéodisques. Il s'agit de films français sous-titrés en japonais. Ils sont beaucoup consultés, mais peu empruntés. A-t-on les droits? Rien n'est moins sûr. Pour les vidéodisques aussi, il faudrait étudier, avec l'attaché audiovisuel, la législation japonaise de droit de représentation institutionnel (et de prêt « cercle de famille »). D'autant plus que, vue la qualité et l'importance de ce corpus de films français, le Bureau d'Unifrance veut offrir à la médiathèque un jeu de tous les films français sortant au Japon sur vidéodisque à la médiathèque⁵⁵.

Il existe aussi, de façon très marginale, quelques vidéocassettes ou vidéodisques de films de réalisateurs ni français, ni japonais, mais francophiles. Leur nombre infime ne pose pas problème. (Wenders est par exemple, européen, francophone et francophile).

⁵⁴ Entretien avec le Directeur commercial de CFI, Antoine Clément.

⁵⁵ Entretien avec le responsable du bureau d'Unifrance à Tokyo.

5/ Le catalogage et l'indexation

Le catalogage est en format LC MARC (Library of Congress)⁵⁶. Nous en avons parlé ci-dessus, à propos de l'informatique. Le catalogage informatisé du fonds progresse, mais dans cette bibliothèque qui a du succès, le personnel est déjà bien occupé.

Le catalogage des vidéos est simple, clair. Il faut de toute façon savoir à ce sujet que la norme de catalogage des images animées de l'AFNOR (Norme Z 44-065 de juin 1980) en est toujours au stade expérimental. L'indexation des vidéos et des vidéodisques est celle de tous les documents de la médiathèque: la Dewey, qui présente l'avantage d'être proche de la classification utilisée dans les bibliothèques japonaises. (Pour les fictions: 791.43 suivi des 3 premières lettres du nom du réalisateur. Par exemple 791.43 TRU, pour un film de François Truffaut; pour les documentaires, classification au thème suivi des 3 premières lettres du titre ou du réalisateur si le documentaire est un « film d'auteur ». Par exemple: 305.4 MON pour *La Montée au pouvoir des femmes* »).

6/ La conservation des documents audiovisuels

Une bibliothèque de lecture publique n'a pas vocation à la conservation. De plus, les documents vidéos n'ont pas vocation à être conservés, puisque leurs droits sont négociés pour une durée de vie estimée à 100 visionnements et puisqu'il est interdit de les dupliquer. Le problème est donc résolu. Cependant les entretiens d'usage sont effectués: rembobinages des cassettes, nettoyage des têtes de lecture, etc...On peut se reporter au paragraphe sur le sujet dans la conclusion générale.

7/ Le prêt

Avant sa transformation, en 1993, la bibliothèque comptait environ 250 lecteurs actifs et prêtait 9000 documents par an. En 1995, la médiathèque a 780 lecteurs actifs pour 1600 inscrits, et effectue près de 34.000 prêts. Soit, en deux ans, une augmentation de 300 à 400%.

En 1994, la vidéo représentait 32% des prêts, les vidéodisques 1%, les livres 21%, les périodiques 16%, les CD 23%, les BD 4%.

⁵⁶ Ce choix facilite-t-il le travail des bibliothécaires de la Maison franco-japonaise, notamment pour l'intégration de leur catalogue dans la base NACSIS: Catalogue collectif de publications étrangères disponible dans les bibliothèques universitaires japonaises?

En 1995, le fonds vidéo s'est enrichi. Les vidéos ont représenté 36% des prêts, les vidéodisques restent à 1%. Il me semble que le vidéodisque domestique n'a pas réellement percé, pas plus au Japon qu'ailleurs.

La vidéo représente donc 5% du fonds et réalise 36% des prêts: on peut dire qu'un fonds vidéo est rentable pour la diffusion de la culture française!

8/ Les animations

Les nouveautés sont présentées chaque semaines dans des vitrines thématiques, et peuvent accompagner des manifestations culturelles de l'établissement ou de la vie culturelle française ou franco-japonaise.

9/ Le Centre de ressources

Nous avons présenté ce qu'est un centre de ressources sur la France contemporaine, dans notre première partie. Le projet allait être réalisé à l'automne, et Denis Bruckmann a déjà intégré cette nouvelle dimension dans sa politique d'acquisition. Les vidéos documentaires sur les régions, les grands courants d'idées, la Culture contemporaine en général sont déjà des « ressources » sur la France contemporaine, en attendant le gros des CD ROMs et les liaisons Internet.

e/ Stratégie, politique

Le Centre de ressources est en cours d'installation. L'Institut a placé sur Internet un guide bilingue franco-japonais sur les ressources disponibles sur la France au Japon: France net Japon (<http://shrine.cyber.ad.jp/~crf/>). Ce réseau est formé actuellement de 17 partenaires: Instituts français, Alliances, Ambassade, Consulat, CNRS, DATAR-Asie, etc... Une réflexion est en cours sur l'ouverture éventuelle de services payants⁵⁷.

Le précédent Directeur, Christian Saglio, avait formulé un projet d'agrandissement de l'Institut sous la forme de la construction dans le jardin d'un grand centre culturel français. Ce projet s'inspirait, toutes proportions gardées, de l'esprit du Centre Georges Pompidou à Paris. La nouvelle Directrice approuve cette idée, mais une nouvelle

⁵⁷ Le Centre de ressources sur la France contemporaine de l'IFJT a une adresse électronique: crfsysop@shrine.cyber.ad.jp

construction n'est apparemment pas à l'ordre du jour. Marie-Christine de Navacelle a cependant présenté un ensemble de propositions pour une ouverture culturelle au grand public de cet Institut, essentiellement tourné pour l'instant vers l'enseignement du français. Elle souhaiterait aussi donner à l'audiovisuel une place encore plus importante en son sein. Sachant qu'elle a été conservateur à la Bibliothèque publique d'information (BPI) du Centre Pompidou, et responsable du « Festival du film du réel », on peut penser que la médiathèque aura un rôle intéressant à jouer dans cette évolution.

Une nouvelle grille horaire a été élaborée. L'Institut pourrait être ouvert tous les jours, week-end compris, ainsi que la médiathèque. De nouvelles activités conviviales sont prévues: ateliers de culture générale sur la France, ateliers sur la cuisine, sur la chanson, clubs de conversation, etc... La Directrice vient de décider un plan de programmation audiovisuel ambitieux: films, vidéos, magazine parlé sur la culture française au Japon, sur le modèle de celui de la BPI. Ce magazine pourrait toucher le grand public ou le public branché qui va voir les films français au cinéma « Wave ». L'Institut aimerait, à terme, que cette offre culturelle soit relayée par les radios ou les télévisions japonaises.

Christian Saglio avait déjà donné une image « cinématographique » de l'Institut en équipant sa salle de projection en 35 mm, son Dolby-stéréo, ce qui en fait une petite (108 places) mais très bonne salle de cinéma. Marie-Christine de Navacelle veut encore amplifier cette vocation audiovisuelle, et va parfaire l'équipement de la salle, par l'installation matériel de projection pour la vidéo et les « nouvelles images » .

La médiathèque pourra être partie prenante de cette transformation, et promouvoir les nouveautés de son fonds audiovisuel, qui pourra refléter encore plus l'actualité artistique et intellectuelle française. Denis Bruckmann avait travaillé à faire des propositions pour ce projet, et s'apprêtait à démarrer l'activité magazine parlé/nouvelles images du dimanche.

IV/ Les publics

L'ancien directeur disait en boutade que le public de l'Institut et de la médiathèque est composé de « 80% de Bovary ». Le public de la médiathèque est plutôt jeune, féminin,

assez aisé. Pour le conservateur, Denis Bruckmann, il est constitué d'étudiants de l'Institut à 70%, d'enseignants de l'Institut à 20%. Les 10% restant regroupent notamment la communauté française, des universitaires japonais. Il y a 1.600 inscrits et la moitié emprunte régulièrement des documents: 34.000 prêts en 1995. Le responsable pédagogique de l'Institut, Philippe Normand me disait que 70% des étudiants sont à un niveau 1 (entre 0 et 300 heures de français), donc une partie du public ne maîtrise pas notre langue. Pour le fonds audiovisuel, les vidéocassettes et vidéodisques sous-titrés en japonais sont précieux. Philippe Normand ajoute que 80% du public est composé de femmes de 20 à 40 ans. Le public emprunte, mais aussi consulte, lit et visionne beaucoup sur place.

V/ Les différents partenaires

a/ Les tutelles

L'Institut franco-japonais dépend juridiquement de la Maison-franco-japonaise, établissement lui-même sous double tutelle française et japonaise. Et « la Maison franco-japonaise de Tokyo traverse une crise », titrait *Le Monde* en juin 1996⁵⁸. Cependant la France vient d'offrir au Japon un magnifique terrain à Paris, vers la Tour Eiffel, pour la construction de son centre culturel. On peut penser que la bonne volonté peut être réciproque. Ajoutons que le quasi-autofinancement de l'Institut est un gage d'indépendance.

b/ La Direction

Nous l'avons dit, le Directeur de l'Institut, Marie-Christine de Navacelle, est acquis au développement de la Médiathèque/Centre de ressources. Sa connaissance du milieu de l'audiovisuel sert l'orientation général de l'établissement. La secrétaire générale de l'Institut, Nicole Duboucheron, travaille aussi dans ce sens.

c/ Les enseignants

Le responsable pédagogique, Philippe Normand, et les professeurs sont également des interlocuteurs importants de cette médiathèque. En général, ils utilisent beaucoup l'audiovisuel. Le IXème Congrès de la Fédération internationale des professeurs de

⁵⁸ In *Le Monde*, 11 juin 1996, p. 25.

français, qui s'est tenu cet été à Tokyo, a proposé d'ailleurs de nombreuses tables rondes et ateliers sur l'utilisation de la vidéo⁵⁹.

Les enseignants ont un fonds documentaire propre, coté FLE, avec un budget propre. Ce fonds comprend, pour une partie, un ensemble de vidéocassettes VHS, qui se trouvent soit dans la bibliothèque pédagogique de la Direction des études, soit au centre d'auto-apprentissage, dans la Salle des professeurs. Ils disposent également du fonds de la médiathèque. Mais certains se plaignent de la dispersion des vidéos, parfois de leur non-localisation, bref posent le problème de la gestion de ce fonds pédagogique. Certains enseignants ont émis des propositions: 1- Classer les vidéos par niveaux pédagogiques. 2- Localiser, indexer, étiqueter, constituer une base de données documentaire interne. 3- Pouvoir avoir toujours accès immédiatement à la vidéo, et pour cela, monter et dupliquer les vidéos, voir même « réaliser des montages audio vidéo sur CD ROM, dont chaque enseignant aurait en début de trimestre les copies, comme c'est actuellement le cas pour les mini-disques(audio) »⁶⁰; avoir à disposition des « documents dupliqués autant que nécessaire ».

La 1ère proposition nécessite la compétence des professeurs, et est de leur ressort. La 3ème proposition induirait une pratique généralement pas vraiment légale: on ne doit pas recopier de vidéos, sauf pour un usage privé et limité au « cercle de famille ». Il est d'autant plus interdit de les dupliquer en grand nombre⁶¹. La 2ème proposition, « constituer une base de données documentaire interne », pourrait être un travail réalisé éventuellement en collaboration par les enseignants et les médiathécaires. Cela pose plusieurs questions: Le fonds pédagogique, comportant beaucoup de vidéos, doit-il être séparé ou non du fonds de la médiathèque? (Dans l'état actuel de saturation de la bibliothèque, cette dernière ne peut accueillir ces documents; il faudrait pour cela lui concéder encore de la place.) Doit-il être séparé mais catalogué sur le logiciel de la médiathèque? (On peut imaginer une solution de ce type.) Doit-il être classé en niveaux pédagogiques, et par qui? (c'est un travail de professeur nécessitant leur compétence.)

⁵⁹ FEDERATION INTERNATIONALE DES PROFESSEURS DE FRANCAIS. *Le français au XXIème siècle, tracer l'avenir, cultiver la différence*. Paris: FIPF, 1996.

⁶⁰ In *La feuille d'Hécate*, journal interne des enseignants de l'Institut, n° 1, févr. 1996.

⁶¹ Cf *Dossier d'information de l'ALPA* (Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle). « Un secteur reste préoccupant, celui de l'enseignement ».

Faut-il des réunions entre professeurs et bibliothécaires pour parler de sélections d'ouvrages? (Tout dialogue est utile.) Les prêts pédagogiques doivent-ils être gérés par la médiathèque? (Si le fonds ne se trouve pas dans la médiathèque, c'est difficile.) Ces problèmes sont, je crois, traditionnels entre enseignants et bibliothécaires, car les professeurs aiment bien une documentation accessible 1 mn avant les cours, sans formalité, donc un fonds pédagogique propre. Mais ce type de fonds peut générer des emprunts sauvages et un peu de désordre. Il ne faut pas oublier que gérer le fonds pédagogique nécessite aussi du travail, des heures de vacation ou du personnel: la solution adoptée devra prendre en compte cette dimension financière et humaine. A Paris, le Goethe-Institut s'est donné les moyens d'une bibliothèque pédagogique séparée performante (avec une bibliothécaire et les professeurs classant systématiquement les vidéos par niveau pédagogique). Le British Council de Paris a, lui, semble-t-il, regroupé tous ses services dans la médiathèque pour compresser les crédits, et d'après sa Directrice, on ne peut pas vraiment parler de fonds audiovisuel pédagogique.

Dans l'absolu, si l'on disposait de suffisamment de place, on pourrait créer un espace « didacthèque » dans la médiathèque: un lieu de recherches en didactique (livres, revues, audiovisuel). On y placerait un jeu de matériel pédagogique, notamment vidéo (On installerait, hors médiathèque, pour les professeurs, et disponible 5 mn avant les cours dans l'urgence, un autre jeu). Y prendraient place un fonds de recherche générale, un matériel d'autodidaxie: CD-ROMs, informatique, vidéo.

d/ Les techniciens audiovisuels

Toutes les salles de cours, équipées en audiovisuel, la salle de cinéma/vidéo-projection, l'espace vidéo dans le hall d'entrée, nécessitent des techniciens: il y en a quatre. Ils disposent d'une salle bien pourvue de matériel: 3 magnétoscopes VHS multi-standards, 1 magnétoscope VHS NTSC, 1 mélangeur, 1 moniteur, 1 magnétoscope U-Matic (3/4 pouce), 1 vidéo-caméra PAL Hi8, du matériel audio perfectionné (par exemple 3 enregistreurs de Mini-disc, des copieurs de cassettes audio haute-vitesse), 2 appareils photo reflex, etc... La présence de ces techniciens est un atout, mais il ne faut peut-être pas toujours penser en terme de copies.

e/ Le délégué d'UNIFRANCE

On a donné un bureau à UNIFRANCE dans l'Institut il y a deux ans, notamment pour sortir l'Institut de son côté ciné-club amateur. UNIFRANCE est une association promouvant internationalement le cinéma français. Laurent Allary, son délégué, projette d'acheter tout vidéodisque de film français commercialisé au Japon (en 1 ou 2 exemplaires) pour le mettre à disposition des médiathèques du Réseau français au Japon. Mais il faudrait voir les problèmes de droits sur ces vidéodisques. UNIFRANCE peut aider à amener à l'Institut une rétrospective. Par exemple la rétrospective Gaumont « 100 ans du cinéma » est venue à l'Institut après être passée à la cinémathèque japonaise.

f/ L'attaché audiovisuel

François Truffart est à l'Ambassade et s'occupe des grands opérateurs télévisuels. Il n'a donc pas de relations régulières avec la médiathèque.

g/ Le responsable culturel

Susumu Ohira me parle du niveau parfois mitigé de fréquentation des séances de cinéma à l'Institut, mais des séances pleines, lors d'évènements particuliers comme la rétrospective Robbe-Grillet, il est vrai, en présence du réalisateur. Les concerts d'artistes français n'ont pas lieu ici, mais dans des salles de Tokyo.

h/ Le responsable informatique de l'Institut

Demed L'Her est un VSN, volontaire du Service national, ingénieur en télécommunications. Sa collaboration pour l'installation du centre de ressources est précieuse. Hélas les VSN ne restent que 18 mois.

i/ Le chargé des relations avec les universités

Guillaume Marbot avait aidé à mettre sur pied avec notamment UNIFRANCE, Daniel Toscan du plantier et Christian Saglio, une opération qui a eu du retentissement au Japon: la projection du film Shoah. Beaucoup d'universités japonaises se sont intéressées au film, le réalisateur Claude Lanzman a été invité par les japonais, trois

livres sont sortis sur le film, les droits ont été achetés par la NHK, le premier ministre japonais en a parlé dans un discours (en juin 1995).

j/ L'Institut franco-japonais de Yokohama (Annexe de l'Institut de Tokyo)

Son directeur, Alain Ramette, s'intéresse aussi aux nouvelles technologies: Internet, appareil photo numérique, ce qui est un plus pour coopérer à France net Japon. Il a dû arrêter l'activité ciné-club en vidéo-projection, pour des problèmes de droits. Un exploitant local l'avait attaqué. Cela concurrençait son activité, car le film français marche bien à Yokohama, grâce, peut-être au Festival annuel du film français de Yokohama, organisé par UNIFRANCE. La solution trouvée est intéressante: l'exploitant local assure les représentations, payantes, dans sa salle, mais une collaboration existe avec l'Institut pour promouvoir les films programmés.

VI/ L'offre documentaire audiovisuelle au Japon

a/ L'audiovisuel dans les bibliothèques

1/ La Maison franco-japonaise

Sa médiathèque propose 45.000 ouvrages et périodiques, des CR-ROMs, mais pratiquement pas d'audiovisuel. Il faut noter que le Centre de ressources sur la France contemporaine est partagé entre l'Institut franco-japonais et la Maison franco-japonaise.

2/ L'Annexe de Yokohama

Nous l'avons présentée ci-dessus.

3/ Les bibliothèques japonaises en général

Elles sont souvent assez traditionnelles, et ne comportent pas beaucoup d'audiovisuel, car dans le secteur public, la technologie de pointe est peu développée. On pourrait cependant mentionner le Musée d'ethnologie d'Osaka qui a installé au milieu des années 80 une vidéothèque robotisée. Mais un effort culturel public a été entrepris depuis quelques années. Deux nouveaux musées d'art moderne ont été créés, comprenant des médiathèques ultra-modernes (mais peu fréquentées).

4/ La médiathèque du Musée d'art contemporain de Tokyo

Le musée de Tokyo s'est ouvert en 1995. Sa médiathèque forme le pivot central de ce grand bâtiment et propose 28.000 livres, 37.000 catalogues d'exposition, 2.000 revues, des CD ROMs, un espace audiovisuel de haut niveau: 4 postes de consultation de banques d'images sur l'art, avec écrans tactiles, 8 boxes vidéos pour 2 ou 3 personnes, 2 boxes de 5 ou 6 personnes pour vidéo haute définition avec écran large, un grand écran (150 pouces) large diffusant des vidéos sans interruption, une salle de 40 places pour vidéo haute définition écran large, une salle de conférence de 250 places, permettant tout type de projection: 16mm, plusieurs types de vidéos, nouvelles images, etc..., une régie centrale multi-formats.

5/ La médiathèque du Musée d'art contemporain de Yokohama

Ce musée très récent comporte un grand hall ressemblant à s'y méprendre à celui du Musée d'Orsay à Paris. Il comporte aussi un restaurant français. Cette ville jouxte Tokyo et semble vouloir se forger une identité culturelle propre. Elle accueille le Festival du film français, est jumelée avec la ville de Lyon, et semble francophile. Sa médiathèque est, comme celle du musée de Tokyo, très moderne, et comporte un très bel espace audiovisuel. La différence réside dans le fait que la vidéo est en format classique, apparemment NTSC, et non pas en haute définition.

6/ La médiathèque du British Council de Tokyo

Le British Council se situe à 500 mètres de l'Institut franco-japonais. Il offre une médiathèque proposant 10.000 livres, 100 périodiques, des CD-ROMs, de l'audiovisuel, notamment des vidéos. Il y a une quinzaine de boxes individuels audio et vidéo à usage surtout pédagogique et linguistique. Les dépliants de présentation mentionnent très précisément les différents droits spécifiques attachés aux vidéos (chaque vidéo ne possède pas le même droit): interdictions de copie sans avoir demandé l'autorisation au détenteur du copyright, interdiction de représentation sans avoir demandé la permission au British Council, vidéos pour le cercle de famille (« home-video, family sized audience »), vidéos sans droits de représentation (« non-theatric videos »), intégrité de l'oeuvre (« videos must be shown complete and must not be edited, altered or tampered... »). Cette médiathèque est fonctionnelle et semble regrouper donc documents

variés et pédagogie. Un bureau de renseignements sur les études en Angleterre est séparé de la médiathèque par des parois de verre. Cependant l'ensemble est esthétiquement défraîchi, et moins attirant que la médiathèque de l'IFJT.

b/ L'Audiovisuel au Japon

1/ Les vidéoclubs

Il existe de nombreux vidéoclubs, proposant des choix de films variés, dont des films français sous-titrés en japonais. Donc, il faut faire attention à ne pas trop entrer en concurrence avec ces établissements, surtout si les droits des films français sous-titrés en japonais sont incertains.

2/ La télévision

Un organisme public, la NHK, comprend 4 chaînes nationales. Le secteur privé propose 180 stations de télévision (et de radios) régionales ou locales. Les japonais regarde la télévision en moyenne 4 heures par jour. La place de la France y est assez importante (environ 400 heures par an de documentaires japonais sur l'ensemble des chaînes). D'autre part, la NHK reprend tous les matins 20 mn du journal de la veille-au-soir de France 2: cette présence est fondamentale pour notre pays. L'Institut diffuse tous les jours ces informations françaises dans son hall d'entrée. Les professionnels de l'audiovisuel japonais semblent particulièrement intéressés par la 7/Arte et Canal plus⁶².

3/ Le cinéma

Le Japon produit deux fois plus de films que la France: 242 en 1994. C'est l'un des grands producteurs, après l'Inde et les Etats-Unis. (La moitié des films sont cependant pornographiques ou violents). Le Japon est aussi le premier acheteur de films français: 50 films par an. Mais il s'agit rarement de films à grand spectacle destinés à sortir dans les grands réseaux de salle. Il s'agit plutôt de cinéma français d'art et d'essai. 300 films français sont sortis sur vidéodisques.

⁶² Cf *La France au Japon*, Rapport du Service culturel de l'Ambassade de France au Japon. Cf bibliographie.

Conclusion

La médiathèque de l'Institut franco-japonais est bien gérée et jouit d'une très bonne image. La présence d'un responsable expérimenté, et d'une bonne équipe est un atout. Les statistiques sont éloquentes, notamment pour le fonds audiovisuel qui connaît un vif succès. Ce fonds audiovisuel permet de diffuser un peu de culture française auprès d'un public ne maîtrisant pas forcément notre langue (les documents peuvent être sous-titrés ou pédagogiques), et ne pouvant pas toujours prétendre à la lecture du dernier prix Goncourt. Cependant, cette médiathèque arrive à saturation.

L'établissement d'un centre de ressources est, en ce sens, une opportunité. 20 m² supplémentaires apporteront un ballon d'oxygène, et les CD-ROMs, qui y seront notamment installés, ainsi que les connexions à Internet, ne prennent pas trop de place. Il est à noter qu'Internet se développe bien au Japon. La création du Centre de ressources pourrait aussi servir d'exemple et constituer une bonne expérimentation notamment pour les établissements de la zone asiatique. Il ne faut pas oublier qu'un centre de ressources comprend aussi des documents divers, usuels, audiovisuel, existants déjà dans la médiathèque.

Sur Internet, France net Japon présente beaucoup d'attraits. L'enrichissement de ses pages Web, avec par exemple la présence de photographies pourrait renforcer l'image des établissements français au Japon (pour cela, il faut évidemment réfléchir sur les capacités des matériels informatiques).

Il faudrait s'attacher à vérifier les droits associés aux vidéocassettes et aux vidéodisques, notamment pour les documents de ce type achetés au Japon (généralement en français sous-titrés japonais). Il serait utile de mener une étude sur ce point auprès des bibliothécaires locaux, et aussi avec l'Attaché audiovisuel de l'Ambassade et le délégué de Unifrance Film. Cela pourrait faciliter la programmation de la salle multimédia. Un moyen d'être juridiquement couvert est de faire inscrire sur les factures de vidéogrammes, leur usage de destination. Recevoir les vidéos directement en NTSC avec les droits serait aussi très utile, mais actuellement difficile.

Le dialogue professeurs/bibliothécaires pourrait être maintenu et renforcé, notamment pour parler du fonds pédagogique (cf plus-haut).

Une réflexion pourrait être menée pour l'amélioration du logiciel informatique (notamment avec la Maison franco-japonaise), l'implantation d'un traducteur de format catalographique UNI-MARC/LC MARC, et la vérification du logiciel de récupération des notices Electre avec la procédure des paniers. Cela permettrait de bien continuer le catalogage du fonds (déjà bien avancé), quitte à débloquer des heures supplémentaires.

La participation du responsable de la médiathèque aux nouvelles activités: magazine parlé, nouvelles images, dans salle de spectacle, pourrait être un moyen de mettre en valeur le fonds audiovisuel de la médiathèque, et de proposer des correspondances entre les événements culturels de l'Institut, et des documents de cette médiathèque.

Pour finir, l'Institut dispose de l'image d'un lieu culturel fort, attirant même parfois des personnalités hors du cercle franco-japonais: Wim Wenders est venu y présenter, dans un français impeccable, le film qu'il était encore en train de monter: *Les Lumières de Berlin*⁶³. L'Institut est aussi une institution pédagogique reconnue.

D'autre part, la francophonie et la francophilie sont des réalités au Japon, et la musique et l'audiovisuel ont une place importante dans la promotion de notre culture. Par exemple, ce pays friand de « Karaoke », utilise le mot « Shanson », ou bien se sert d'un dictionnaire du français contemporain par le cinéma, où le mot « dégueulasse » renvoie à la dernière scène de *A bout de souffle*.

C'est pour cela, me semble-t-il, que L'Institut franco-japonais de Tokyo et sa médiathèque, en amplifiant leur ouverture vers l'audiovisuel et les nouveaux médias, remplissent bien leur mission de diffusion de la culture hexagonale.

⁶³ Film sur l'invention du cinéma en Allemagne. On peut y voir, par exemple, *La sortie des usines Lumière*.

B/ LE VIETNAM

Le Vietnam a la forme d'un dragon, c'est un bon signe en Extrême-Orient. Ruiné par des dizaines d'années de guerre, mais vainqueur des plus puissantes armées, il se relève, indépendant. Le nord et le sud semblent cependant garder leur personnalité propre. Dans les méandres de la bureaucratie ou de l'ouverture politique, les spécialistes lui prédisent un vrai développement économique.

B(1)/ L'environnement vietnamien

1/ L'environnement technique

Après ces longues années de guerre, les infrastructures du pays sont à reconstruire. On voit émerger çà et là, de grands chantiers. En ce qui concerne l'audiovisuel, les standards télévisuels, qui intéressent le vidéothécaire, ont subi des aléas. En 1988 encore, l'Histoire avait laissé sa marque: le nord était équipé en SECAM soviétique, le sud utilisait le matériel américain en NTSC.

2/ L'environnement juridique

Les éditions pirates de livres, de vidéocassettes, de CD fleurissent. Cependant à Hanoï, l'Alliance française a trouvé un accord avec Hachette, pour fournir les étudiants en livres originaux à la place des copies. Unifrance et les distributeurs de films français hésitent à venir au Vietnam par peur de ce piratage.

3/ L'environnement économique

L'économie semble en plein démarrage. Les ménages commencent à s'équiper avec du matériel audiovisuel (mais en 1992, seulement 4% de la population possédait un téléviseur). On assiste à l'émergence d'une nouvelle classe d'entrepreneurs privés, de commerçants. Mais l'investissement français cette année est en baisse: il ne représente que 20% de son chiffre d'il y a 2 ans. Les vietnamiens sont durs en affaires. Le tourisme enregistre aussi, je crois, une légère baisse: problèmes d'infrastructures et d'accueil.

4/ L'environnement politique

L'ouverture politique permet maintenant aux vietnamiens de France de revenir au pays. Ils le font au moins pour les vacances. Mais cette ouverture rencontre des résistances: en juin de cette année, on a assisté à des restrictions de visas d'entrée à cause de la tenue du Sommet du parti communiste. Il y a un an, un vent de censure avait soufflé, notamment sur l'Audiovisuel. Des critiques avaient été émises à l'encontre de CFI, ressenties particulièrement à Hanoï. Des vidéocassettes pornographiques, en circulation sous le manteau, avaient été interdites: des jeunes en possession de tels documents s'étaient faits arrêter et condamner. Le film « Cyclo » de Trân Anh Hung, pourtant tourné en coproduction franco-vietnamienne avec les « Studios de la Libération », est toujours interdit temporairement de diffusion, pour mauvaise image donnée du Vietnam⁶⁴.

Les Etats-Unis se tournent vers la Chine, l'Australie a choisi le Vietnam comme partenaire privilégié. L'antagonisme avec la Chine peut-il pousser le Vietnam à garder des relations solides avec les pays européens devant les prétentions régionales chinoises et l'incertitude de l'attitude des Etats-Unis tournés, eux, vers Pékin. La visite du Président de la république française au Vietnam en 1993 avait, semble-t-il, été appréciée.

En ce qui concerne nos bibliothèques, les employés vietnamiens qui y travaillent sont nommés par le "Bureau d'aide" dépendant du Gouvernement, sur des critères peut-être autres que bibliothéconomiques. Le bureau d'aide perçoit une partie de leur salaire. Les relations sont généralement réduites au minimum.

5/ L'environnement sociologique

Le passé de colonisation et de guerres, la pauvreté ne favorisent pas un contact facile entre vietnamiens et occidentaux. La francophonie a-t-elle un avenir? Des vieilles personnes parlent notre langue, des jeunes en apprennent les bases pour l'industrie touristique, car les français représentent un gros pourcentage des visiteurs de ce pays. Le

⁶⁴ Une enseignante australienne m'a parlé, ce serait à vérifier, d'autodafés de livres étrangers par des vietnamiens.

retour de vietnamiens de France pour des vacances, pour le travail, ou éventuellement pour se réinstaller au pays, peut favoriser l'influence du français. Mais l'anglais gagne du terrain chez les jeunes, par pragmatisme, car c'est la langue du « business », et cela, malgré l'histoire du pays. Les jeunes sont fiers d'arborez T-Shirts et casquettes à inscriptions américaines. On peut boire du coca-cola. Mon premier stage au Japon me donne à penser que la culture française a une très bonne image dans les milieux cultivés de pays développés, alors que l'anglais est ressenti comme incontournable, professionnellement et pour la vie courante. Dans cette optique le français peut avoir un avenir à moyen ou long terme ici, quand, à un certain stade de développement économique, les gens auront du temps à consacrer à la culture. Il faut noter que certains français ont laissé une très bonne image auprès des vietnamiens: Alexandre de Rhodes qui introduisit l'alphabet latin, Yersin qui inventa le vaccin contre la peste: leurs rues n'ont jamais été débaptisées. Quant à l'image du bibliothécaire au Vietnam, elle semble peu dynamique, comme chez nous au début du siècle: tel responsable de grande bibliothèque se plaint de son métier routinier.

B(2)/ HO-CHI-MINH-VILLE: LES SERVICES CULTURELS DU CONSULAT GENERAL DE FRANCE ET LA MEDIATHEQUE DE L' INSTITUT D'ECHANGES CULTURELS AVEC LA FRANCE (IDECAF)

Saïgon a été rebaptisée Ho-Chi-Minh-Ville en 1976, pour bien marquer la vassalité du sud envers le nord. Les relations entre Ho-Chi-Minh-Ville et Hanoï ne s'apparentent d'ailleurs pas toujours à de l'amour fou. La capitale économique vietnamienne se situe dans une région agricole riche: le Delta du Mékong. Ce « Saïgon d'exil et de langueur » de Pierre Loti, garde toujours les traces de l'ancienne présence française.

1/ LES SERVICES CULTURELS DU CONSULAT GENERAL DE FRANCE

Jean Charroing, Attaché culturel au Consulat général, a en charge la coopération avec les bibliothèques vietnamiennes, et la diffusion de la culture française à Ho-Chi-Minh-Ville et dans ses environs, sous la direction du Consul général de France, Jacques Buguet. Ses interlocuteurs sont plutôt institutionnels: l'enseignement, l'édition, l'audiovisuel, mais peuvent être parfois d'un autre type: telle librairie dans laquelle on

va aider l'implantation d'un espace français. Le VIIème Sommet de la Francophonie de décembre 1997 peut représenter une opportunité, notamment en terme de crédits. Pour Jean Charroing, l'implantation d'un Centre de ressources sur la France contemporaine à Ho-Chi-Minh-Ville permettra de renforcer une présence culturelle française assez forte, dans le contexte d'un pays qui se tourne vers la langue des échanges commerciaux: l'anglais. En ce qui concerne les bibliothèques, le partenaire privilégié du Consulat général de France est l'Institut d'échanges culturels avec la France.

2/ LA MEDIATHEQUE DE L' INSTITUT D'ECHANGES CULTURELS AVEC LA FRANCE (IDECAF)

I/ Présentation de l'IDECAF

L'IDECAF est le seul établissement de promotion de la culture française et francophone de la ville. C'est aussi le plus bel établissement linguistique de la région. Il a été fondé en 1982 dans les locaux occupés avant 1975 par L'Institut français de Saïgon. Il est placé sous tutelle du Ministère des Affaires étrangères vietnamien. La partie vietnamienne recrute et rétribue le personnel vietnamien, entretient l'immeuble et les équipements. La partie française finance les activités.

Jacques Buguet, Consul général de France, et Jean Charroing, Attaché culturel au Consulat général, sont les interlocuteurs naturels de la Direction de l'IDECAF, mais Jean Pinquier, des services culturels du Consulat général, est, lui, spécialement détaché sur cet Institut.

L'IDECAF propose des cours de français: en 1996, 3400 étudiants et 32 professeurs y travaillent. Outre les enseignants vietnamien et les intervenants français, quelques professeurs québécois et belges s'y sont installés, et le problème, c'est que les collègues québécois sont plutôt anglophiles et dispensent parfois des cours d'anglais. L'IDECAF propose également une médiathèque avec sa vidéothèque, une salle de cinéma de 330 places, des manifestations culturelles variées: conférences, expositions, spectacles...

II/ Analyse interne de la médiathèque

a/ Moyens matériels:

L'IDECAF est un bel ensemble immobilier au centre de la ville, avec un jardin et un restaurant. La médiathèque occupe un corps de bâtiment s'ouvrant sur le jardin. Elle

dispose de 600 m², dont 300 en libre-accès. Elle comprend, au premier étage, une grande salle de lecture d'environ 70 places, dont le défaut est qu'on ne doit pas trop l'aménager, car elle doit pouvoir être utilisée à d'autres fins. 150 titres de journaux et de revues y ont leur dernier numéro en libre accès. Elle comprend aussi des magasins en libres accès, d'autres réservés, qui renferment 62.000 volumes et une section jeunesse, où un réel effort est entrepris. Sous cette grande salle, au rez-de-chaussée, se trouve la vidéothèque, créée en 1990, et un espace audiovisuel ouvert diffusant presque en permanence des vidéos documentaires et des informations télévisées, provenant notamment de CFI. La médiathèque est ouverte du lundi au samedi (sauf le lundi matin) de 8h à 11h30 et de 13h30 à 17h (fermeture annuelle en décembre pour inventaire). L'établissement est équipé de quelques ordinateurs PC et du logiciel de documentation CDS-ISIS.

La vidéothèque constitue un ensemble intéressant, bien équipé et bien fréquenté, même si esthétiquement, elle pourrait être plus attrayante (ce qui est bien une préoccupation occidentale, doivent penser les vietnamiens!). Elle comprend 18 cabines de visionnement vidéo individuel, toutes équipées d'un moniteur, d'un bon magnétoscope, et d'un casque audio. Cet espace audiovisuel permet aussi l'écoute audio et propose un lecteur de CD ROMs.

La vidéothèque offre un fonds conséquent de 1.200 vidéocassettes: 350 fictions et 850 documentaires. Nous développerons ci-après son activité. L'IDECAF est équipé d'une antenne parabolique de réception CFI professionnelle, la seule du sud Vietnam, et la vidéothèque possède dans son petit local technique un appareillage approprié pour la réception. Depuis peu cet espace audiovisuel dispose d'un matériel pour le « karaoké », qui est en vogue dans ce pays. C'est un outil pédagogique ludique mais aussi une opportunité pour la chanson française.

b/ Le personnel

La médiathèque emploie cinq personnes, dont deux bibliothécaires. Le responsable est monsieur Tchi, qui a suivi récemment un stage de bibliothéconomie en France, sous l'égide du Ministère des Affaires étrangères français.

c/ Les moyens financiers

Comme nous l'avons dit, le personnel et l'entretien des immeubles sont payés par le Vietnam. Les documents, l'équipement les activités par la France. Le VIIème Sommet de la Francophonie de décembre 1997 offre l'opportunité de moyens financiers supplémentaires.

d/ L'activité

Cette médiathèque compte 5.000 inscrits et effectue environ 25.000 prêts par an. Dans la salle de lecture, les périodiques français semblent beaucoup lus. L'informatisation du catalogue commence. Le public utilise toujours les fichiers manuels auteurs et titres. Le logiciel, CDS-ISIS, est celui employé en général au Vietnam. C'est un logiciel de gestion documentaire mais pas de gestion de bibliothèque, donc toutes les fonctions de gestion bibliothéconomique doivent être paramétrées. De plus, des applications doivent être développées, pour mettre en oeuvre des liens entre fichiers, pour la gestion des prêts, par exemple, ce qui n'est pas évident. Ce logiciel est fourni gratuitement par l'UNESCO, qui n'assure aucune assistance technique.

La vidéothèque n'attire pas le regard, au rez-de-chaussée, cachée sous l'escalier. Son décor est un peu triste, mais présente pourtant, un ensemble efficace, et fréquenté. Elle demande une inscription particulière: 5.000 Dongs (environ 2,50 F), et fait payer 2.500 Dongs par film visionné. Le fonds de 1.200 vidéos, ce qui n'est pas négligeable, est composé à 80% de documents en français, et à 20% de documents en vietnamien ou en anglais. Il provient soit d'enregistrements réalisés sur la télévision, notamment CFI, soit de vidéocassettes achetées en France à des fournisseurs de type ADAV, soit de documentaires fournis par le Ministère des Affaires étrangères français, via la DAAE. Les documents sont visionnés sur place, le prêt aux particulier n'existe pas (à l'Alliance française d'Hanoï, c'est l'inverse). La législation vietnamienne sur l'audiovisuel n'est peut-être, pas très précise, et de plus, l'établissement est sous responsabilité vietnamienne. Mais pour faire le point sur les problèmes juridiques, les émissions de CFI sont généralement libres de tous droits, car elles sont diffusées dans une optique de soutien à la francophonie. Le Directeur commercial de CFI, Antoine Clément, affirme⁶⁵

⁶⁵ Entretien du 25 octobre 1996.

que toutes les émissions en clair, à partir de début 1997, seraient utilisables institutionnellement. Donc, contrairement à ce que l'on peut penser, les enregistrements à haute dose des programmes de CFI ne sont pas illicites. En ce qui concerne les documents achetés en France, ils ont généralement les droits institutionnels. Il faut bien passer par les fournisseurs institutionnels agréés, de type ADAV ou autres (cf Mémento pratique). Il n'y a pas de problèmes non plus, bien sûr, pour les documents fournis par la DAAE. Pour les copies, il n'y a pas d'obstacle juridique à copier ou transcoder les émissions de CFI, mais on ne doit théoriquement pas copier ou transcoder les cassettes éditées (achetées chez des fournisseurs de type ADAV). Respecter la loi devrait signifier aussi respecter la gratuité dans cette vidéothèque, car ce n'est pas une vidéothèque commerciale, et les documents émanant de CFI, de la DAAE, ou de l'ADAV, sont destinés à un usage non-commercial.

L'imbroglio des différents standards: SECAM, PAL, NTSC, MESECAM, (nous en avons parlé plus haut), pose des problèmes. Les magnétoscopes multi-standards ne sont pas universels: ils peuvent par exemple être SECAM/PAL/NTSC, mais ne pas comporter de MESECAM; ou bien ils peuvent être MESECAM/PAL/NTSC. CFI est enregistré directement en PAL. Les cassettes provenant de France (ADAV, etc...) sont généralement en SECAM. Mais la vidéothèque fait beaucoup de copies de SECAM en MESECAM. Finalement, il arrive que des professeurs se retrouvent avec des vidéocassettes qu'ils n'arrivent pas à visionner. Le Vietnam a choisi le PAL, standard notamment asiatique, européen et australien, compatible avec son courant électrique en 50 hertz, et peu à peu, son parc de magnétoscope devrait se stabiliser dans ce standard. Je pense qu'il serait bon, dans la mesure du possible, d'envoyer des vidéocassettes en PAL. Les fournisseurs de type ADAV ont des catalogues en PAL (cf Mémento pratique; certes, les catalogues français pour le PAL proposent moins de titres que ceux consacrés au SECAM).

L'édition vidéo vietnamienne (souvent pirate) ne propose pas spécialement de produits susceptibles d'intéresser l'IDECAF.

L'activité « karaoké » est une initiative récente et intéressante. La chanson française est un bon vecteur de la francophonie. Cependant le fonds de vidéos « karaoké » propose un choix de chansons assez vieilles: Salvador Adamo, Richard Antony..., semblant refléter

une francophilie d'avant 1975. Des séances sont organisées permettant des échanges sympathiques.

Le catalogage est réalisé sur le logiciel « film manager ». Il faudrait changer une pratique primordiale: le classement actuel est fait par ordre alphabétique du prénom! Car, en vietnamien, le prénom suit le nom quand il le précède en français. Il faut donc chercher à François pour trouver l'homme qui aimait les femmes, à Eric pour trouver le genou de Claire, et à Jean-Luc pour trouver la chinoise. Cependant, un résumé des documents figure parfois dans la base, ce qui est appréciable.

On pourrait éventuellement réfléchir au prêt des vidéocassettes. Rappelons aussi que, dans le droit français, une activité de vidéothèque institutionnelle doit être gratuite. Mais les règles vietnamiennes semblent plus ouvertes.

e/ Stratégie, politique

L'IDECAF est vietnamien, donc indépendant, et il est difficile de cerner sa stratégie. Les Vietnamiens veulent-ils transformer l'IDECAF en une école de langue non-exclusivement française (pour l'apprentissage du français, de l'anglais,...)? Les quelques professeurs canadiens font naître des interrogations.

Cependant, le Service culturel du Consulat général travaille sur un projet fort: l'établissement d'un Centre de ressources sur la France contemporaine dans la médiathèque de l'IDECAF. Ce projet pourrait induire aussi une modernisation globale de la médiathèque: modernisation du fonds actuellement un peu défraîchi, désherbage, informatisation rationnelle, développement des CD-ROMs, de l'audiovisuel, décoration intérieure. L'obstacle est, qu'apparemment, la Direction de l'IDECAF ne souhaite pas affecter la salle de lecture à l'usage exclusif de la médiathèque, mais la garder à des usages polyvalents. Ce qui est gênant, pour ce qui pourrait être une vitrine culturelle française, et constituer un exemple du savoir faire français en matière de bibliothèque. Mais ce détail n'entrave pas la viabilité du projet.

III/ Les publics

3400 étudiants sont inscrits à l'Institut. Il existe 12 niveaux d'apprentissage du français. 5000 lecteurs fréquentent la bibliothèque, et empruntent 25.000 ouvrages par an. Le

responsable de la vidéothèque, monsieur Phu, me dit recevoir de 30 à 40 personnes par jour. Il est vrai que les boxes de visionnement enregistrent un bon taux de fréquentation. Le public est majoritairement composé d'étudiants classiques de l'IDECAF, mais on voit aussi des « décideurs », qui suivent parfois à l'Institut des cours de français spécialisé: français médical, français des affaires, du tourisme ou de la traduction. Ces étudiants sont très motivés et de plus en plus nombreux. Des vietnamiens plus âgés fréquentent la salle de lecture, mais ne viennent guère à la vidéothèque. Les expatriés français fréquentent aussi la salle de lecture; les adolescents expatriés sont des fidèles utilisateurs de la vidéothèque. D'une manière générale, la presse attire beaucoup de monde dans la salle de lecture, des gens qui n'empruntent pas forcément d'ouvrages. La vidéothèque semble enregistrer, pour sa part, autant de visionnements pour l'agrément, avec un titre phare non-censuré: *l'Amant*, que de visionnements pour l'apprentissage ou l'étude. Mais les documents, qui ne sont pas sous-titrés, attirent un public d'expatriés ou d'étudiants vietnamiens de bon niveau.

IV/ Les partenaires

Nous l'avons dit, la tutelle est vietnamienne. La partie française s'exprime à travers la Commission mixte franco-vietnamienne. Mais les rapports ne sont pas évidents avec la partie vietnamienne. Une française en poste récemment auprès de l'IDECAF n'avait pas tenu trois mois.

Le Consul général et son attaché culturel Jean Charroing, Jean Pinquier, et leurs collaborateurs oeuvrent cependant beaucoup, et fournissent à l'IDECAF services culturels et pédagogiques, matériel, documents, et savoir-faire, dans le respect de l'indépendance de cet établissement. Jean Pinquier, chargé de mission sur l'IDECAF, est tout à fait sensibilisé à l'idée de moderniser la médiathèque et au concept de Centre de ressources.

L'Attaché audiovisuel au Consulat général, Michaël Pitiot, a, de son côté, aidé à la rénovation de la salle de cinéma.

Les 32 professeurs de français, vietnamiens, montrent un bon niveau de culture générale française.

V/ L'offre documentaire audiovisuelle à HCMV

a/ L'audiovisuel dans les bibliothèques

L'audiovisuel est peu présent dans les bibliothèques vietnamiennes.

La Bibliothèque de sciences générales

L'ancienne Bibliothèque nationale du Sud-vietnam est une bibliothèque bien gérée, de bon niveau, avec un important public étudiant (91% d'étudiants, 8% de cadres, 1% d'étrangers). La francophonie et la francophilie y semblent patentes, bien qu'en léger recul: l'ancienne directrice, partie à la retraite il y a quelques mois, avait été formée en France, à l'ENSB, et la nouvelle, elle, n'est pas francophone. Mais son adjointe, elle, a été formée à l'ENSSIB, à Villeurbanne, récemment. Le fonds étranger représente 30% de sa collection. Mais l'audiovisuel y est peu développé.

b/ Librairies vietnamiennes

Jean Charroing et Patrick Quesnel ont effectué récemment une action intéressante en aidant l'installation d'un espace francophone dans une librairie du centre de Ho-Chi-Minh-Ville, rue Dong-Khoi, anciennement rue Catinat. L'audiovisuel pourrait y avoir sa place, mais les éditeurs audiovisuels français hésitent à commercer avec le Vietnam, à cause des pratiques de copies.

c/ L'audiovisuel

1/ Les vidéoclubs

Ils se développent, ainsi que les « vidéo-cinémas » qui pratiquent la vidéo-projection.

2/ La télévision

Il existe une chaîne nationale et, d'après le responsable audiovisuel du Consulat général, 47 chaînes locales. On peut trouver une bonne présence d'émissions en français. Quotidiennement, les vietnamiens réalisent un court journal télévisé dans notre langue. On peut voir à la Télévision vietnamienne les programmes de CFI ou des images du Centre national de la documentation pédagogique (français): adaptations des méthodes d'enseignement du français: « Entrée libre » et « Bienvenue en France ». Des boursiers (TV et radio) ont été formés en France depuis 1989 (concepteurs, techniciens, réalisateurs, programmeurs). Des stages de formation pour les techniciens de la télévision ont été organisés à Hanoï en 1993. Un coopérant, spécialiste audiovisuel, a été

nommé auprès de la radio/télévision à Hanoï depuis 1989. Un second coopérant est en poste à Ho-Chi-Minh-Ville depuis 1993. Missions, invitations et fournitures de documents, complètent ce dispositif. Pour soutenir le projet "Tieng Phap" d'enseignement du français dans les établissements secondaires (Coopération MAE/ Ministère de l'éducation vietnamien) , la Télévision de Ho-Chi-Minh-Ville procède à l'adaptation de ce programme (Hanoï, de son côté, met ce programme sur les ondes radiophoniques de « La voix du Vietnam »).

3/ Le cinéma vietnamien

La production nationale est peu importante: 10 films par an. D'autre part, peu de distributeurs étrangers sont intéressés par le Vietnam à cause du piratage possible.

Conclusion

La médiathèque de l'Institut d'échanges culturels avec la France (IDECAF) a, pour atout, son passé de grande bibliothèque française. Elle bénéficie également de locaux spacieux et agréables au centre de Ho-Chi-Minh-Ville. Cependant l'anglais s'introduit doucement sous la forme de cours de langues et l'on peut s'interroger sur la menace d'une éventuelle transformation de l'IDECAF en un lieu multilingue et non plus seulement vietnamo-français.

En ce qui concerne l'audiovisuel, l'espace vidéo a, à son actif, de posséder un personnel propre, un local assez bien équipé, un réel public. L'implantation d'un matériel de « Karaoké », pour la chanson française, est une idée intéressante. Au sujet des problèmes juridiques, le personnel enregistre beaucoup d'émissions de CFI, ce qui ne pose, en fait, pas de problèmes de droits. En ce qui concerne les vidéocassettes achetées en France, il faudrait, pour respecter la loi, ne pas réaliser de copies ou transcodages, et donc, les acheter directement en standard PAL, avec les droits institutionnels, à des fournisseurs institutionnels de type ADAV (ou VIP, COLACO, CNDP, etc...cf Mémento pratique en annexe). Cela permettrait aussi d'avoir une bonne image, le PAL étant le standard vietnamien. Car la multiplicité des standards (SECAM, MESECAM, PAL, NTSC) génère premièrement une mauvaise qualité d'image à cause des transcodages généralisés, deuxièmement des problèmes techniques quand, par exemple, un professeur visionne une cassette sur le matériel d'un autre établissement et n'obtient

qu'une image en noir et blanc ou pas d'image du tout. Le fonds vidéo peut être encore enrichi. Cet espace audiovisuel, modernisé, pourrait être l'une des composantes du Centre de ressources. On pourrait prévoir un fonds de livres sur le cinéma français en usuels et en libre-accès. Le prêt aux particuliers pourrait être envisagé, comme à l'Alliance française d'Hanoï. Il faudrait théoriquement respecter la gratuité de l'offre institutionnelle, et cataloguer les cinéastes à Carné ou à Mocky plutôt qu'à Marcel ou Jean-Pierre (cf plus-haut).

Le VIIème Sommet de la Francophonie de décembre 1997, la volonté et les moyens de moderniser les bibliothèques françaises au Vietnam, le projet et les crédits pour y implanter des Centres de ressources sur la France contemporaine, représentent un ensemble d'opportunités à saisir, pour dynamiser et transformer cette médiathèque de l'IDECAF. Certes son ambiance actuelle est un peu statique, à l'image de celle des bibliothèques de ce pays. Et dans le contexte politique du pays, le secteur de l'information étant sensible, certaines résistances peuvent surgir à la réalisation d'une médiathèque trop attrayante. De plus, la Direction de l'IDECAF est réticente à aménager la salle de lecture, qui doit rester salle polyvalente. Cependant la médiathèque de l'IDECAF peut, quand même, offrir une bonne potentialité pour une modernisation et une informatisation efficace, qui pourraient en faire un modèle pour les bibliothèques publiques de la région. L'implantation d'un Centre de ressources sur la France contemporaine, avec notamment un fonds de CD-ROMs, culturels, scientifiques ou autres, le renouvellement de ses collections, pourraient accroître son audience.

On peut se demander peut-être aussi, devant un IDECAF peu coopératif, s'il serait intéressant d'établir le Centre de ressources sur la France contemporaine à la fois à l'IDECAF et sur un autre site comme la BSG (ou un espace purement français, si cela était accepté par les vietnamiens). Un court stage n'autorise pas vraiment à apprécier la situation, dans le contexte complexe de l'ouverture politique du pays. Rassembler et concentrer ses moyens dans un lieu unique comme l'IDECAF, peut aussi être un gage de lisibilité. En tous cas, la coopération actuelle des services culturels du Consulat général avec la Bibliothèque de sciences générales me semble déjà, en elle-même, très intéressante. Le Service culturel du Consulat général est à même de poursuivre

réflexions, coopérations, formations et actions culturelles très pragmatiques avec, en plus, ses compétences diplomatiques.

On peut ajouter que le Bureau des bibliothèques et des centres de ressources au Ministère à Paris demande, depuis un certain temps, la nomination d'un professionnel des bibliothèques au Vietnam.

B(3)/ MEDIATHEQUE DE L' ALLIANCE FRANCAISE DE HANOI

Située sur la rive droite du Fleuve rouge, Hanoï signifie: en deçà (noi) du fleuve (ha). Elle s'appela, au cours des âges, Đông Kinh (la capitale de l'est), qui fut déformé en Tonkin par les européens pour désigner globalement, à l'époque coloniale, le nord du pays. La statue de Lénine est toujours là, mais le dollar est devenu une référence forte. Dans toute la région, des routes, des immeubles, des hôtels se construisent, mais l'environnement politique reste peut-être plus strict ici qu'à Ho-Chi-Minh-Ville.

I/ Présentation de l'Alliance française

L'Alliance française de Hanoï est, dans les faits, un Centre culturel français depuis 1993, même si elle a gardé son ancien nom. Elle a une vocation culturelle et d'enseignement du français. Jean-Luc Lavaud, le Directeur, Daniel Morel, le Secrétaire général, travaillent avec un animateur culturel, trois professeurs coordinateurs, une équipe de 19 enseignants français et 11 enseignants vietnamiens, et quelques autres collaborateurs, dont un chargé de mission pour le VIIème Sommet de la Francophonie. L'Alliance dispose d'un beau bâtiment moderne au centre de Hanoï, comprenant un espace de lecture de la presse, une médiathèque, une salle de projection cinéma 16mm/vidéo de 75 à 100 places (à rénover), une salle de télévision, des salles de cours, des bureaux, un café. Le problème est que l'on a pas l'assurance du renouvellement du bail locatif en 1998.

II/ Analyse interne de la médiathèque

a/ Les moyens matériels

La médiathèque a été créée il y a trois ans. Elle est coupée en deux: l'espace pour la lecture des périodiques est au rez-de-chaussée, et la médiathèque proprement dite se situe au deuxième étage. Cette situation n'est pas pratique. Mais, au moins, l'espace presse du rez-de-chaussée peut servir de vitrine d'appel, car c'est une vaste pièce, claire, attirante, meublée de canapés multicolores, que l'on remarque dès l'arrivée à l'Alliance. On peut y lire les derniers numéros d'une soixantaine de quotidiens et revues, pour la plupart, français. La médiathèque, quant à elle, est cachée en haut de l'escalier. C'est une pièce carrée, de taille moyenne, aux murs recouverts de hautes étagères. Sur l'un des côtés, sont placées sept étagères en épi. Peinture, moquette, lampadaires seraient à rafraîchir. La décoration générale est un peu faible: vieilles affiches de villes françaises de provinces, cartons entassés. En l'absence de chiffres précis, on pourrait estimer le fonds à 10.000 livres, sinon plus. Des collections de journaux sont entassées sur des étagères. Le fonds audiovisuel se résume à une armoire fermée, contenant environ 500 cassettes vidéos. Il n'y a pas de matériel de visionnement sur place. Un meuble de fichiers manuels aux poignées cassées se dresse dans un coin.

L'informatique de la médiathèque est constitué de deux micro-ordinateurs assez récents, dont un, au moins, équipé d'un microprocesseur Pentium, et d'un logiciel maison. Les claviers informatiques sont français.

b/ Le personnel

Les trois employées affectées à la médiathèque sont vietnamiennes. La responsable a suivi un stage de cinq semaines récemment en France. Ce personnel travaille sous la direction du Directeur, du Secrétaire général, mais aussi en collaboration avec le Chargé de mission pour le Sommet de la Francophonie, les responsables pédagogiques, l'animateur culturel, les professeurs, et le technicien audiovisuel. Le Secrétaire général, Daniel Morel, avait dans un précédent poste en Corée, réalisé la modernisation de la médiathèque, et est donc acquis aux idées novatrices en la matière, ce qui est aussi le cas du Directeur. Le dynamisme de l'équipe enseignante est renforcé par la nomination récente de dix nouveaux professeurs.

c/ Les moyens financiers

Le VIIème Sommet de la Francophonie représente une opportunité, en termes de crédits, pour transformer cette bibliothèque en médiathèque moderne. Le projet d'implantation d'un centre de ressources sur la France contemporaine génère aussi des aides particulières (Fonds FICRE).

d/ L'activité

La médiathèque est ouverte 8 heures par jour, avec une fermeture à midi, 5 jours et demi par semaine. Pour y avoir accès, il faut la carte de membre de l'Alliance d'un coût de 40.000 Dongs (20 F).

La salle des périodiques offre un espace de liberté et de réflexion apprécié par un public varié. Mais la liberté est surveillée: il faut mentionner le titre du journal que l'on va lire sur le fauteuil d'à côté, à une employée, qui va le noter sur un registre. Des expositions sont montées dans cette salle qui offre un beau volume. Cet été, par exemple, Malraux était à l'honneur.

La médiathèque, que l'on peut améliorer sur plusieurs points, offre cependant un espace fréquenté par un public régulier. Elle voit sa trentaine de places assises pratiquement toujours occupée, sans qu'il y ait de file d'attente, donc sans atteindre un niveau de saturation, malgré sa petite dimension. On peut y emprunter 2 livres et une revue pour 2 semaines. Le prêt de livres est satisfaisant: 110 à 120 prêts par jour. Des locaux plus vastes permettraient cependant d'imaginer une bibliothèque plus ambitieuse. Mais dans un premier temps, on pourrait repenser deux choses: le classement des documents, et le logiciel informatique.

Le classement actuel, qui ne pose par ailleurs pas de problème au public, est un classement peu usité. La classification Dewey, répandue dans le monde entier, pourrait le remplacer. Dans un premier temps, devant l'ampleur du travail, on pourrait reclasser les documents dans les dix grandes classes Dewey.

Le logiciel utilisé dans la bibliothèque est un logiciel « maison », développé par un précédent bibliothécaire doué, mais qui n'échappe pas aux problèmes de ce type d'outil: la fonctionnalité n'est pas toujours au rendez-vous. De plus, la capacité du système est dépassée. On attend jusqu'à une minute et demi, la réponse du logiciel à une interrogation bibliographique. Il faudrait acquérir un nouveau logiciel intégré, permettant de repiquer les notices d'Electre et de la Bibliographie nationale française. Cela permettrait aussi d'avoir facilement les cotes Dewey, ce qui faciliterait le reclassement du fonds.

La petitesse de la médiathèque ne permet pas vraiment d'expositions, sans entraver le passage des lecteurs. Il vaut mieux les réaliser dans l'espace périodique du rez-de-chaussée.

L' « Espace audiovisuel » de la médiathèque, réduit à une armoire, nécessite une carte spéciale d'un montant de 400.000 Dongs (200 F), ce qui est dissuasif pour un vietnamien. On peut emprunter les vidéocassettes, mais pas les consulter sur place. Jusqu'à récemment, ce fonds était destiné exclusivement aux français. Aujourd'hui 10% des emprunteurs sont des étudiants vietnamiens. Seulement 60 personnes possèdent la carte. De 3 à 6 cassettes sont empruntées chaque jour. Le fonds vidéo se monte à 500 cassettes, et est composé à moitié de fictions et à moitié de documentaires. Mais les documentaires sont entreposés ailleurs, dans le bureau du technicien audiovisuel, et sont plutôt utilisés pour des vidéo-projections. Bref, jusqu'à peu, la logique n'était pas celle d'un espace audiovisuel ouvert, mais celle d'une armoire à films pour expatriés. Cela doit se comprendre dans le contexte politique sensible du pays, pas toujours favorable à la circulation des documents audiovisuels étrangers. Rappelons-nous aussi qu'Internet n'est pas autorisé dans ce pays. Mais aujourd'hui des commandes de vidéocassettes ont été effectuées auprès de l'ADAV, pour relancer, développer ce fonds et faire en sorte que, d'une part, il soit représentatif du cinéma français et que, d'autre part, il propose des documentaires sur la France contemporaine. Ces vidéos n'ont pas toutes une bonne qualité technique. En ce qui concerne l'aspect juridique, ces documents sont, soit enregistrés sur CFI, ce qui respecte le droit, soit reçus de la DAAE, ce qui ne pose pas de problèmes, pas plus que n'en posent ceux

achetés en France à des fournisseurs de type ADAV. Il faut donc bien veiller à ne pas acheter de vidéos dans des magasins grand-public, de type FNAC, par exemple, et ne pas recopier celles-ci. D'autre part, il est intéressant d'avoir les vidéos en PAL, et donc de les commander directement en PAL aux fournisseurs français, quand c'est possible (cf le Mémento pratique). Cependant, il existe peu de documents français sous-titrés en vietnamien. C'est un problème, pour le public ne maîtrisant pas le français. Pour eux, un fonds de vidéocassettes au profil plutôt pédagogiques serait peut-être à développer.

e/ Stratégie, politique

L'incertitude du renouvellement du bail du bâtiment de l'Alliance française est gênante. Pourtant, le VIIème Sommet de la Francophonie incite à la rénovation de sa médiathèque, pour en faire une vitrine du savoir-faire hexagonal en la matière, et une vitrine culturelle française tout court. Partagée entre ces données contradictoires, la Direction de l'Alliance française de Hanoï peut proposer un bon projet (rénovation esthétique, logiciel informatique, classement Dewey, implantation d'un centre de ressources), en attendant éventuellement, l'installation d'une médiathèque plus importante.

III/ Les publics

D'après les bibliothécaires, il existe 10.000 cartes de membre de l'Alliance française d'Hanoï, et 8.000 lecteurs. 40% des lecteurs consultent les documents sur place. La médiathèque accueille environ 110 lecteurs par jour, et le nombre de prêts quotidien tourne aussi autour de 110. En 1995, le nombre total de visites se montait à 29.000 et le nombre de prêts à 28.000. Le public est composé d'une majorité d'étudiants. Une partie de ces étudiants suit les grandes formations de langues étrangères du pays et usent de cet établissement comme d'un outil unique à Hanoï. Beaucoup d'autres ont un niveau plus faible, et, pour eux, il faudrait ouvrir davantage, peut-être, le fonds. A côté de l'oeuvre de Victor Hugo, il faudrait peut-être plus de documents plus faciles, plus légers: bandes dessinées, ouvrages ludiques, collections documentaires à iconographies riches, romans de bon niveau mais accessibles. Pour ces étudiants de premier niveau, il existe en tous cas déjà, un fonds d'ouvrages en vietnamien, que l'on développe. Un certain nombre d'étudiants provient de l'Ecole d'architecture, toute proche. Le fonds de livres d'art les

intéresse spécialement. Le public comprend aussi des retraités, et des professionnels: médecins, architectes, ingénieurs, banquiers, cadres politiques. Ces « décideurs » sont notamment attirés par les cours de français professionnel créés spécialement à leur rencontre.

L'audiovisuel, nous l'avons dit, concerne 60 personnes, réparties en: 90 % de personnel de l'Alliance et d'expatriés français, et 10% d'étudiants vietnamiens de l'AUPEL-UREF (organisation non gouvernementale formée de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française et de l'Université des réseaux d'expression française). Quand on voit le succès de la vidéothèque de l'IDECAF, à Ho-Chi-Minh-Ville, on peut penser qu'il pourrait en être de même ici, si on trouvait la place pour monter un espace audiovisuel.

IV/ Les partenaires

A la différence de l'IDECAF, l'Alliance est sous tutelle française, et la situation est plus claire. La Direction de l'établissement est acquise à la rénovation de l'offre documentaire. Les enseignants, pour leur part, disposent d'un fonds pédagogique propre. Mais une grande médiathèque française pourrait un jour proposer aussi un fonds didactique tourné vers les professeurs locaux. Le technicien audiovisuel est, lui-aussi, un partenaire de la médiathèque pour le repiquage de documentaires sur CFI.

La salle de télévision propose régulièrement les programmes de CFI, suivis par étudiants et professeurs, vietnamiens et français.

La salle de projection offre de 75 à 100 chaises, mais une décoration sommaire. Le matériel est composé d'un projecteur 16mm, d'un vidéo-projecteur PAL/SECAM/NTSC, de bonnes enceintes Bose et d'une table de mixage Yamaha à 8 entrées. Les projections sont essentiellement vidéo. Il y a 7 séances par semaines de films art et essai, classique ou grand public. Juridiquement, il faudrait que les projections soient gratuites, que le public ne vienne pas spécialement pour ça, donc il faudrait faire attention à la publicité dans le journal. Il faudrait bien avoir les droits de représentation, que l'on peut obtenir en passant chez les fournisseurs de type ADAV. Il ne faut surtout pas acheter les cassettes à la FNAC. Pour les documentaires, il ne devrait

pas y avoir de problèmes, mais pour les fictions, c'est juridiquement discutable,... pour la législation française!! Mais cela respecte peut-être le flou local en la matière. Jusqu'à fin 1994, des projections 16mm étaient organisées. L'Alliance recevait 12 films, tous les trois mois, de la Cinémathèque régionale française de Bangkok. D'après le technicien audiovisuel, les documentaires projetés n'attirent personne; les films français non sous-titrés ni doublés entre 3 et 20 personnes; les rares films français sous titrés français de 50 à 100 personnes.

L'Attaché audiovisuel auprès de l'Ambassade est en train de créer un centre audiovisuel à côté des bâtiments de l'Ambassade pour que les institutionnels et entreprises privées puissent visionner les produits audiovisuels.

V/ L'offre documentaire audiovisuelle à Hanoï

L'audiovisuel n'est pas vraiment présent dans les bibliothèques d'Hanoï, pas plus à la Bibliothèque nationale, bibliothèque assez traditionnelle, qu'à la Bibliothèque publique d'Hanoï, ou qu'à la Bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême-Orient. En ce qui concerne le cinéma et la télévision, l'offre audiovisuelle à Hanoï est du même type qu'à Ho-Chi-Minh-Ville (cf ci-dessus). Les vidéoclubs s'y développent aussi.

Conclusion

Globalement, l'Alliance française a un bon rayonnement général. Un concert organisé par elle, peut, par exemple, remplir une grande salle de spectacle, et entraîner un reportage au journal télévisé vietnamien du lendemain.

En ce qui concerne la médiathèque, le mieux serait de trouver un grand espace d'un seul tenant pour y installer une médiathèque moderne comprenant aussi un espace audiovisuel et un Centre de ressources sur la France contemporaine. Dans la situation actuelle d'incertitude de renouvellement du bail locatif, on peut envisager de rénover l'actuelle médiathèque et d'installer le Centre de ressources dans la salle des périodiques.

Rénover la médiathèque, ce pourrait être changer peinture, moquette, lampadaires, améliorer la décoration, acquérir un logiciel de gestion de bibliothèques simple et efficace (permettant de « repiquer » les notices de Electre et de la Bibliographie nationale française, qui fourniraient la cote Dewey), commencer à classer les documents dans les dix grandes classes Dewey, en attendant une réindexation complète (ce qui représente un gros travail), veiller à une politique d'acquisition adaptée à tous les publics. Dans l'état actuel des choses et des contraintes de locaux, on peut dire que le fonds actuel est, quand même, assez intéressant, proportionné à la dimension de la pièce, et qu'il reste encore de la place sur les étagères pour les acquisitions. Les premiers changements proposés ci-dessus seraient déjà significatifs.

En ce qui concerne l'audiovisuel dans la médiathèque, la commande de documents qui vient d'être réalisée peut relancer la dynamique de ce fonds. L'étude des chiffres de prêt dans la plupart des centres culturels français à l'étranger montre le grand impact de ce type d'offre documentaire. Passer des commandes de vidéocassettes avec droits à des fournisseurs de type ADAV, VIP, COLACO, etc... (cf Mémento pratique), et si possible en PAL, est une bonne solution pour respecter les droits de propriété intellectuelle. Enregistrer les programmes de CFI est aussi tout à fait légal. Il est vrai qu'actuellement, il y a peu de place au deuxième étage pour installer des moniteurs vidéo de consultation sur place, mais cela pourrait être possible au rez-de-chaussée dans le Centre de ressources. On peut de toute façon développer le fonds vidéo pour le prêt à domicile, et ne pas oublier que dans un centre culturel, prêts et représentations doivent être gratuits.

Pour le Centre de ressources sur la France contemporaine, il faut tenir compte de l'incertitude d'occuper longtemps les locaux et ne pas penser en termes d'installations lourdes. Ce Centre pourrait être installé dans la salle des périodiques au rez-de-chaussée, sous la mezzanine constituée par la salle de télévision, et comprendre notamment des CD ROMs et des usuels. Une connexion sur Internet paraît actuellement illusoire pour le Vietnam pour des problèmes de censure (les vietnamiens utilisent plutôt un système Intranet). On pourrait installer quelques moniteurs vidéo pour des consultations individuelles avec casques audio, et une collection de vidéocassettes documentaires en consultations sur place (régions, villes françaises, architecture, art,

sciences, etc...). Ce serait le moyen de relancer l'idée d'un fonds de vidéocassettes vivant. On pourrait aussi présenter là les dernières acquisitions de la médiathèque, ce qui lui servirait de vitrine d'appel et qui constituerait aussi une vitrine de l'actualité éditoriale française, dans cet espace très convivial. Le personnel qui surveille les lectures de périodiques pourraient communiquer CD ROMs, vidéos, etc...

Donc des améliorations sont à apporter, mais il existe une vraie potentialité. L'absence de bibliothécaire français est contrebalancée par l'atout d'une tutelle purement française, à la différence de l'IDECAF, et d'une Direction sensibilisée à cette modernisation, et ayant déjà une expérience en la matière en ce qui concerne le Secrétaire général.

D'une façon générale, une certaine ambivalence des rapports franco-vietnamiens, que j'ai pu ressentir parfois au cours de mes deux stages dans ce pays, me font penser à des propos de Ho-Chi-Minh sur l'introduction de l'alphabet latin au Vietnam. Cette opération avait été réalisée par le jésuite français, Alexandre de Rhodes, au XVIIème siècle, par la transcription des idéogrammes proches du chinois utilisés jusqu'alors au Vietnam, dans notre alphabet. Ho-chi-Minh disait en substance que l'apparition de l'alphabet latin avait été une bonne chose car le Vietnam avait ainsi pu s'affranchir plus facilement de la Chine, mais aussi une mauvaise chose car cela avait facilité la colonisation. Les rapports franco-vietnamiens sont complexes, et cela se comprend par l'histoire récente de ce pays. Mais dans cette zone pacifique sous influences chinoise, américaine, et autres, l'Europe et la France peuvent aussi être des interlocuteurs et des partenaires d'avenir.

TROISIEME PARTIE

PROBLEMES JURIDIQUES DE L'AUDIOVISUEL DANS LES MEDIATHEQUES FRANCAISES A L'ETRANGER

Ce stage, tant à Paris qu'à l'étranger, m'a montré que l'audiovisuel des médiathèques du Réseau culturel extérieur français est principalement confronté aux problèmes juridiques, partie importante mais cachée de l'iceberg. De nombreuses demandes émanent régulièrement de différents services du Ministère, de collègues en poste et d'interlocuteurs extérieurs travaillant dans ce secteur.

Le champ a été déjà bien défriché en ce qui concerne les médiathèques de l'Hexagone, même si l'information a encore du chemin à y faire. Mais le fait qu'un établissement se trouve dans un autre pays multiplie ces problèmes. Des histoires de standards, de films en version française, française sous-titrée en français, ou française sous-titrée en langue locale, de droit français ou local, de distributeurs français ou locaux, surgissent à côté d'une juridiction déjà embrouillée pour le profane. Ces questions concernent aussi bien l'acquisition que la communication.

Les différents professionnels rencontrés m'ont apporté des informations et des réponses parfois légèrement différentes les unes des autres. Aussi, bien qu'une solution facile eut été de rédiger une conclusion rapide, j'ai préféré présenter leurs avis respectifs, avant d'essayer d'en faire la synthèse. Je parviendrai peut-être, au moins, à montrer la complexité des problèmes, et l'intérêt qu'a un médiathécaire à connaître et à noter l'existence de tel ou tel droit associé à chaque vidéocassette de son établissement.

Les différentes brochures proposées par l'Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle⁶⁶, le livre de Claude Collard, Isabelle Giannattasio et Michel Melot: *Les Images dans les bibliothèques*⁶⁷, et les autres documents mentionnés dans la

⁶⁶ ALPA, 9 rue de Marignan, 75008 Paris. Voir Mémento.

⁶⁷ COLLARD, Claude, GIANNATTASIO, Isabelle, MELOT, Michel. *Les images dans les bibliothèques*. Paris: Cercle de la librairie, 1995.

bibliographie sont utiles à la compréhension de ces questions. Ce travail a été facilité par toutes les informations obligeamment fournies par de nombreux interlocuteurs, que je remercie⁶⁸.

I/ La propriété intellectuelle

Tout d'abord il faut savoir que les oeuvres audiovisuelles possèdent un statut dérogoire par rapport aux autres oeuvres de l'esprit. Un contrat audiovisuel n'est pas comparable à un contrat d'édition.

L'ancienne loi française sur la propriété littéraire et artistique datait de 1957⁶⁹, époque à laquelle le magnétoscope grand public n'existait pas. Les difficultés d'interprétation de la loi pour les vidéogrammes, peuvent, à mon sens, venir de là. Cette loi définissait le droit moral et les droits patrimoniaux des auteurs (alors que la loi anglo-saxonne, beaucoup moins favorable aux créateurs, ne reconnaît pas le droit moral: les auteurs cèdent aux détenteurs du copyright tous leurs droits⁷⁰). Le droit moral est le droit, perpétuel, inaliénable et imprescriptible au respect de l'oeuvre et de l'intention de l'auteur (divulgarion, respect du nom, qualité de l'exploitation...). Les droits patrimoniaux sont, premièrement, le droit de reproduction, deuxièmement, le droit de représentation de l'oeuvre. Ils sont limités dans leur durée et peuvent être cédés. Au delà de 50 ans (on a récemment envisagé d'allonger cette période à 70 ans) après la mort du dernier des auteurs, le film tombe dans le domaine public.

La loi du 3 juillet 1985 ne parlait plus simplement de cinéma, mais s'est ouverte à l'audiovisuel. Elle a étendu les droits patrimoniaux aux ayants droit de « droits

⁶⁸ Merci à différentes personnes de la Direction de l'action audiovisuelle extérieure du Ministère des Affaires étrangères: notamment Christine Houard, Véronique Godard, Marie-Christine Wellhoff, Pierre Triapkin, Christian Saglio; merci à Patrick Rodas de la Sous-Direction de la politique linguistique et éducative, à Marc Sagaert, responsable de la médiathèque de l'Institut français de Barcelone, merci à Varda Lérin de l'ADAV, à Michel Algret de VIP Institutionnel, au personnel de COLACO, Hexagone international et de nombreux fournisseurs, à ceux de l'INA, du CNRS, de CFI, à Dominique Margot de Images en bibliothèques, à Jacques Beaujean du CNDP, et à Jean Sainati de l'ALPA, et à d'autres que j'oublie dans cette énumération.

⁶⁹ Loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique.

⁷⁰ Cependant, depuis 1989, un droit de paternité et un droit au respect de l'oeuvre ont été introduits en Grande-Bretagne (Cf COLOMBET, C. *Grands principes du droit d'auteur et des droits voisins dans le monde: approche de droit comparé*. Paris, 1992). Aux Etats-Unis, le réalisateur est toujours considéré comme un simple employé du producteur et ne jouit d'aucun droit moral.

voisins »: interprètes, producteurs, etc... De plus, cette loi de 1985 avait essayé d'appliquer à la vidéo, la transparence du système du cinéma (le contrôle total des recettes par le CNC⁷¹)⁷². Elle voulait que l'on comptabilise chaque location de cassette dans les vidéoclubs, pour faire ensuite remonter les recettes aux auteurs et ayants droit. Devant l'impossibilité de l'opération, on a adopté un autre système qui perdure aujourd'hui. On a institué un droit locatif fondé sur la durée de vie moyenne d'une vidéocassette, soit 100 visionnements. Le vidéoclub va donc acheter une cassette de 300F à 1200F plus cher que le particulier (selon la notoriété du film), pour pouvoir la louer au public. Les organismes (de type ADAV) fournissant des vidéocassettes aux médiathèques et aux « institutionnels » pour des usages non-commerciaux (nous verrons cela plus bas) vont négocier, eux, ces droits « institutionnels » entre 0 % et 30 % du prix de vente de la cassette aux particuliers (qui, pour donner un ordre de grandeur, peut être de 200F). Ce montant s'ajoutant au prix d'achat de la cassette.

Ces deux lois ont été abrogées par la loi du 1er juillet 1992⁷³, et leurs dispositions forment maintenant le Code de la propriété intellectuelle. Ce nouveau Code remet les pendules à l'heure de l'audiovisuel, mais ne parle pas, par exemple, des réseaux en ligne. D'où le flou juridique actuel sur Internet. (cette loi sur les réseaux apparaîtra certainement dans quelques années). La Directive européenne de 1992 relative au droit de prêt et de location devrait être mise en application: chaque état doit en définir les modalités⁷⁴.

Parmi les conventions internationales importantes, il convient de mentionner la Convention universelle sur le droit d'auteur signée à Genève en 1952 et révisée à Paris en 1971, la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques de 1886 révisée à Paris en 1971, et ratifiée par la France en 1972, ainsi que la Convention de Rome de 1961.

⁷¹ Centre national de la cinématographie.

⁷² Précisions fournies par Jean Sainaty, délégué général de l'ALPA.

⁷³ Loi n° 92-597 du 1er juillet 1992, *J.O.* du 3 juillet 1992.

⁷⁴ Directive 92/100/CEE du Conseil du 19 novembre 1992, JOCE L 346 du 27 novembre 1992.

II/ La chronologie des médias

La loi du 29 juillet 1982 sur la chronologie des médias a créé des « fenêtres » d'exploitation pour protéger les différents modes de diffusion des oeuvres. Ces fenêtres sont actuellement, après la sortie en salle de cinéma, de: 12 mois pour l'édition vidéo, 12 mois pour une chaîne de télévision cryptée si elle est co-productrice, 24 mois pour une chaîne de télévision hertzienne en clair si elle est co-productrice, 36 mois pour toutes les chaînes de télévision en clair. Des exceptions existent cependant. Un article de l'hebdomadaire *Le film français* du 5 juillet 1996⁷⁵ présente de nouvelles dérogations autorisant l'édition vidéo 4 à 9 mois après la sortie en salle, au lieu des 12 mois réglementaires (Par exemple 9 mois pour *Le bonheur est dans le pré*, 4 mois pour *Le hussard sur le toit*).

III/ Les droits de reproduction et de représentation

Les droits rentrant en ligne de compte par l'acquisition et la consultation d'une vidéocassette sont le droit de représentation et le droit de reproduction. La reproduction est l'enregistrement sur une vidéocassette vierge d'une oeuvre audiovisuelle. Le législateur n'autorise que la copie pour l'usage du copiste. La représentation est la diffusion en public par quelques moyens que ce soit (télé-projection, réseaux câblés, télédiffusion...) ⁷⁶.

Selon l'article 426 du Code pénal: « Toute reproduction ou représentation d'oeuvres audiovisuelles, sans l'accord de leurs auteurs ou de leurs ayant-droits est une contrefaçon ».

IV/ L'audiovisuel dans le cercle de famille

Plaçons-nous d'abord dans le cas du « cercle de famille ». Cette notion a été définie par la jurisprudence⁷⁷: « La notion de cercle de famille doit s'étendre de façon restrictive et concerner les personnes parentes ou amies très proches qui sont unies de façon habituelle par des liens familiaux ou d'intimité. La projection devant se dérouler sous le toit familial ». Lorsqu'une oeuvre a été divulguée à la télévision, ou en édition vidéo, on

⁷⁵ *Le film français*. n° 2619, 5 juil. 1996.

⁷⁶ Cf Dossier de l'ALPA.

⁷⁷ 31ème Chambre Correctionnelle de Paris dans ses attendus des 24 et 28 février 1984.

ne peut interdire sa représentation privée et gratuite dans le cadre exclusif de ce cercle de famille. De même sont tolérées, nous venons de le voir, les copies strictement destinées à l'usage privé du copiste⁷⁸.

V/ Enregistrement sur les chaînes de télévision

Tout d'abord, le fonds vidéo des médiathèques ne peut être alimenté par des films enregistrés sur les chaînes de télévision. Il y a des exceptions à cette règle, citons-les:

Premièrement, Canal France International (CFI), que nous avons présenté dans notre première partie. A partir de début 1997, toutes les émissions en clair de CFI seront libres de droits⁷⁹. On pourra donc les enregistrer et les utiliser comme on le désire, mais d'une façon non commerciale.

Deuxièmement, la 5ème chaîne (à ne pas confondre avec TV5) prépare la BPS: Banque de programmes par satellite. Les établissements pourront passer commande de programmes (notamment programmes supports de cours) et les recevoir par antenne parabolique.

Troisièmement, parlons de TV5⁸⁰. Un établissement peut négocier directement avec la chaîne francophone TV5 le droit de regarder ses émissions en groupe dans l'emprise de l'établissement. Une responsable de TV5 dit comprendre que certaines émissions soient alors, dans ce cas, enregistrées pour usage pédagogique⁸¹. Cependant, beaucoup d'émissions de TV5 sont commercialisées par des distributeurs privés⁸².

VI/ Commerce grand public

Le médiathécaire ne peut, non plus, s'approvisionner en vidéos dans le commerce grand-public. Ces documents sont réservés à un usage privé.

⁷⁸ Art. L. 122-5. du Code de la propriété intellectuelle.

⁷⁹ Entretien avec Antoine Clément, Directeur commercial de CFI.

⁸⁰ Cf Première partie du mémoire.

⁸¹ Entretien avec Dominique Martinot.

⁸² Cf Mémento pratique, Distributeurs.

VII/ Droits institutionnels

Seules les cassettes avec droits institutionnels associés peuvent être utilisées dans ce cadre culturel. Le mot « institutionnel » caractérise un usage non-commercial. La gratuité du prêt ou de la consultation des vidéos dans la médiathèque doit être patente. C'est-à-dire qu'il ne doit pas y avoir d'adhésion spéciale onéreuse pour l'espace vidéo, ni de paiement à l'acte de prêt, mais un droit d'adhésion global pour la médiathèque donnant accès à toutes les activités. Si seule l'activité vidéothèque est concernée, on pourrait assimiler cette participation à une « location dissimulée »⁸³.

Ces droits concernent: la reproduction, et la représentation qui se divise en consultation et prêt individuel. Les droits sont détenus par les différents « ayants droit »: premièrement, les auteurs: auteurs de l'oeuvre originale, du scénario, de l'adaptation, des compositions musicales, etc...; deuxièmement, les détenteurs de droits voisins: artistes-interprètes, producteurs. Les différents « ayants droit » sont représentés par le producteur qui a assumé la responsabilité de la réalisation de l'oeuvre et auquel ils ont cédé les droits exclusifs d'exploitation de l'oeuvre.

VIII/ Le droit de reproduction

Les médiathèques règlent le plus souvent les problèmes de droits associés aux vidéocassettes, en passant par des fournisseurs spécialisés de type ADAV, VIP, COLACO, etc... Ces fournisseurs ne proposent d'habitude pas le droit de reproduction. Donc les médiathécaires ne s'occupent généralement pas de négocier ce droit directement.

Cependant ce droit peut être parfois acquis par de grands établissements, ou par une tutelle de type Ministère. Ainsi, depuis 1980, le Ministère des Affaires étrangères acquiert systématiquement les droits de reproduction vidéo de certains programmes documentaires⁸⁴. Et les copies vidéo sont envoyées dans le format et le standard souhaités par les postes en prêt de courte ou de longue durée (il est à noter que pour ces

⁸³ L'ALPA. In *Informations Vidéos CVS*. n°3, sept. 1995. Beaucoup de médiathèques en général, et hors du réseau, ont oublié cette règle.

⁸⁴ Note n° 874 du 29 mars 1995, de la DAAE.

programmes documentaires là, les droits négociés par le Ministère excluent le prêt à domicile. Il s'agissait plutôt d'une logique d'attaché audiovisuel que de médiathécaire).

IX/ Le droit de représentation non commerciale (ou de consultation sur place)

Pour Varda Lérin⁸⁵, directrice de l'ADAV⁸⁶, le droit de consultation permet la consultation sur un ou plusieurs moniteurs (donc, a priori, une régie peut être admise), devant une ou quelques personnes. Ce droit permet aussi des projections (visionnements sur moniteur) en groupe, gratuitement, dans l'emprise de l'organisme acquéreur, pour le public, adhérent ou utilisateur, de cet organisme. Il peut s'agir, par exemple, des élèves d'une école, des adhérents ou visiteurs d'une bibliothèque, des membres d'une association. Pour Varda Lérin, la vidéo-projection (gratuite) est litigieuse pour les films de fiction, car on pourrait avoir des problèmes avec les ayants droit; mais pour les documentaires cette vidéo-projection ne devrait pas poser de problèmes. D'une façon pragmatique, il ne faudrait pas concurrencer l'exploitation commerciale de films en salle, qui sont généralement des films de fiction. Des attaques ont pu en effet venir de ces exploitants: ce fut le cas pour l'activité ciné-club de l'Institut de Yokohama, qui a dû cesser.

Pour le Ministère des Affaires étrangères et sa Direction de l'action audiovisuelle extérieure, la consultation sur place doit être faite, en règle générale, dans les locaux de l'emprise française. Mais pour bon nombre de documentaires dont elle a acquis des droits particuliers dans un but de soutien à la francophonie et de rayonnement culturel, la consultation peut se faire en-dehors de l'emprise française. D'après différents responsables de cette DAAE, la vidéo-projection n'est pas permise pour les fictions, mais éventuellement tolérée pour les documentaires. (Cependant, d'après une note de 1995⁸⁷, « *les projections sur grand écran [de vidéos documentaires] ne sont pas souhaitées pour des raisons de qualité technique et donc de respect de droit moral* ».

Pour l'Institut national de l'audiovisuel, en ce qui concerne son catalogue de vidéocassettes tirées de programmes de télévision: « culture et éducation », « la

⁸⁵ Entretien avec Varda Lérin.

⁸⁶ Voir Mémento pratique.

⁸⁷ Note n° 874 du 29 mars 1995, de la DAAE.

diffusion à caractère non-commercial dans les emprises de l'organisme acquéreur est autorisée à charge pour celui-ci de souscrire un accord avec les sociétés d'auteurs pour le droit de représentation publique »⁸⁸. Par contre, l'usage pédagogique dans l'emprise de l'établissement acquéreur est naturellement possible (et « le prêt gratuit aux usagers des bibliothèques en vue d'une représentation privée dans le cercle de famille est permis »).

Pour COLACO, les droits de représentation sont larges⁸⁹: visionnement sur moniteur individuel, sur moniteurs en régie, vidéo-projection (avec réserves sur les fictions), dans l'emprise de l'institution acquéreuse.

Pour Michel Algret⁹⁰, Directeur général de VIP Institutionnel, qui diffuse des vidéocassettes de films de fiction et qui a dûment signé une convention avec le CNC, il s'agit de projection (consultation) sur moniteur individuel. Tolérance est faite pour une consultation par plusieurs personnes assises devant le poste de télévision. Mais les moniteurs en réseaux (avec une régie) sont bannis, et les vidéo-projecteurs aussi.

Pour Jean Sainati, Délégué général de l'Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle (ALPA), il faut distinguer deux cas

Le premier cas concerne les consultations « absolument individuelles » sur place, dans l'emprise de l'établissement acquéreur. Il faut imaginer pour cela des boxes de visionnement, ou bien qu'une seule personne ne puisse réellement s'asseoir ou se tenir devant le moniteur. Cela s'apparente alors à la consultation individuelle (limitée au cercle de famille) exposée plus loin. (cela ressemble à l'acception du Directeur général de VIP).

Mais, dans le cas général, on entend par droit de représentation institutionnel, le droit de passer le document audiovisuel sur moniteur individuel ou en réseau, de le vidéo-projecter, sans faire de distinction entre ces trois techniques, de l'utiliser à des fins pédagogiques dans l'emprise de l'organisme acquéreur. Il ne faut pas oublier que les

⁸⁸ INA. *Catalogue de programmes de télévision, culture et éducation*. Bry-sur-Marne: INA, 1996, p. 23, Conditions juridiques.

⁸⁹ Entretien téléphonique avec un responsable de COLACO.

⁹⁰ Entretien téléphonique avec Michel Algret.

représentations de groupe sur place doivent, bien sûr, être gratuites et s'adresser à un « public restreint » (réuni pour une cause autre que la représentation, c'est le cas d'un centre culturel ou d'une médiathèque).

X/ Droit de prêt non commercial pour la consultation privée limitée au cercle de famille

L'audiovisuel en médiathèque demande aussi de prendre en compte l'autorisation, ou droit, de prêt non commercial, pour la consultation privée limitée au cercle de famille. Certains contestent l'existence légale d'une telle autorisation⁹¹. Pour Jean Sainati, délégué général de l'ALPA, l'affaire est claire: Toute utilisation d'une oeuvre, autre que privée, doit être faite avec l'accord des ayants droit. Il ajoute: le prêt institutionnel dans une médiathèque entraîne, pour une même cassette, des visionnements dans plusieurs cercles de famille successifs. On se place dans une position intermédiaire entre le privé ou cercle de famille à proprement parlé, et le commercial. Rappelons alors, nous l'avons vu plus haut, que les droits institutionnels (prêt institutionnel seul, ou prêt et représentation institutionnels), sont négociés, entre 0 % et 30 % du prix grand public de la cassette.

Pour Michel Algret, Directeur général de VIP Institutionnel, les producteurs ou distributeurs ne comprennent pas, de bonne foi, que l'on puisse concurrencer, sans autorisation spéciale, les vidéoclubs qui, eux, achètent beaucoup plus cher les vidéocassettes avec droit locatif associé au support pour sa durée de vie. Ils autorisent souvent une telle utilisation de leur document (prêt gratuit dans des établissements culturels) en échange d'une assurance d'une utilisation individuelle au sein d'un

⁹¹ Pour M.-C. Rondeau-Vivier, dans son article *L'alibi du vide juridique* (in *Economie et humanisme*, n° 318, juil./sept. 1991, p. 23): « Le prêt est une activité qui n'est évoquée nulle part dans les textes de loi. Il existe donc là une absence de règles, ce que l'on appelle un « vide juridique ». Concernant le prêt, on ne trouve ni régulation par la loi ni par la jurisprudence. Dans ce cas, le « vide juridique » est un vide législatif ». Philippe Gabillard, dans son mémoire d'étude de l'ENSSIB: *Les vidéothèques de BDP* (Villeurbanne: ENSSIB, 1993) écrit de façon iconoclaste qui n'engage que lui: « Le prêt n'est pas illégal. Toutefois, il faut éviter qu'une confusion s'instaure avec les vidéoclubs pratiquant la location. Il est donc indispensable que celui-ci soit gratuit. Les centrales spécifiques d'acquisition liées à l'activité de prêt ne sont pas imposées par la loi qui ignore même la possibilité de leur existence. La perception d'un droit supplémentaire pour prêter des vidéocassettes n'est prévue nulle part par la loi: cela relève des simples transactions d'achat entre centrales d'achat et bibliothèques. Un grand nombre de bibliothèques s'approvisionnent dans le commerce grand public. Lorsqu'on a voulu leur créer des ennuis, on n'a réussi à le faire que sur un tout autre terrain que judiciaire ».

établissement culturel (par exemple, utilisation dans un réseau de médiathèques qui demanderont à leurs adhérents de signer une déclaration s'engageant à un usage individuel).

Avant l'arrivée des vidéocassettes dans les médiathèques du Réseau culturel français à l'étranger, et l'usage individuel de celles-ci, cette autorisation de prêt aux particuliers n'était, bien sûr, pas utile, et donc pas expressément demandée par la DAAE. Une partie de leurs cassettes documentaires ne possèdent pas ce droit⁹².

L'INA autorise le prêt gratuit pour ses documents⁹³. En revanche, dans ses catalogues, le CNRS écrit: « toute activité de prêt gratuit doit être signalée »⁹⁴.

Ce droit et cette autorisation sont généralement associés à un support physique: une cassette vidéo, pour sa durée de vie, et ne permettent pas la moindre copie. Du côté du distributeur ce droit et cette autorisation ont été négociés pour une certaine durée (par exemple 10 ans). Il est plus simple et préférable de passer par un organisme particulier (du type de l'ADAV, COLACO, VIP, etc...) qui s'occupe de les négocier. Il propose alors habituellement un catalogue (cf Mémento pratique).

XI/ Droit de prêt à des organismes extérieurs français ou étranger pour usages pédagogiques ou culturels

Certaines chaînes télévisuelles ont vocation à soutenir la francophonie, surtout dans les pays en développement. C'est le cas de CFI, nous l'avons vu plus haut. A partir de début 1997, tous ses programmes en clair pourront être utilisés comme supports de cours ou pour usage culturel à l'extérieur des emprises françaises. On pourra aussi se fournir, moyennement paiement, à la Banque de programmes par satellite de la 5ème chaîne (cf ci-dessus).

⁹² Cf Note n° 874 du 29 mars 1995, de la DAAE, p. 6.

⁹³ INA. *Catalogue de programmes de télévision, culture et éducation*. Bry-sur-Marne: INA, 1996, p. 23, Conditions juridiques.

⁹⁴ CNRS. *Catalogue des films. Sciences, 1965/1994*. Paris:CNRS, 1995, p. 8.

Hachette commercialise des vidéocassettes d'une émission de TV5: *Régions gourmandes*, en partenariat avec le Ministère des Affaires étrangères. Son service juridique dit mal connaître le problème⁹⁵. A priori, les vidéocassettes doivent rester dans l'établissement acquéreur, mais peuvent éventuellement être prêtées à des professeurs extérieurs, s'ils s'engagent à ne pas les dupliquer. Le Service juridique ajoute qu'il faudrait étudier la loi locale.⁹⁶

Pour l'INA, l'usage pédagogique est exclusivement interne à l'établissement acquéreur⁹⁷. L'usage culturel extérieur n'est pas permis.

Pour la Direction de l'action audiovisuelle extérieure du MAE, il faut distinguer deux cas. Premièrement, si les vidéocassettes sont achetées à des fournisseurs de type ADAV, le prêt à des organismes d'enseignement ou culturels extérieurs est exclu⁹⁸. Deuxièmement, s'il s'agit des programmes thématiques envoyés par la DAAE elle-même, les droits de représentation sont acquis sans limitation de territoire (sauf de très rares exceptions), pour une diffusion en secteur non-commercial, dans les organismes culturels français et étrangers à l'étranger⁹⁹. La mise à disposition de ces films se fait auprès de tout organisme à vocation culturelle, sociale et/ou éducative, en vue d'organiser des représentations publiques, collectives ou individuelles. Il ne peut être perçu de droit d'entrée, à l'exception éventuelle d'une participation aux frais d'organisation.

Pour l'ALPA, les représentations et usages pédagogiques et culturels doivent avoir lieu dans l'emprise de l'établissement acquéreur.

Donc, a priori, l'usage pédagogique ou culturel hors de l'emprise de l'organisme acquéreur n'est pas permis pour les vidéocassettes acquise par les circuits traditionnels de la médiathèque (ADAV, etc...). Cependant certains éditeurs (par exemple ceux ayant

⁹⁵ Entretien téléphonique.

⁹⁶ TV5, de son côté, ne s'occupe pas de ces problèmes.

⁹⁷ INA. *Catalogue de programmes de télévision, culture et éducation*. Bry-sur-Marne: INA, 1996, p. 23, Conditions juridiques.

⁹⁸ In Cf Note n° 874 du 29 mars 1995, de la DAAE, p. 4.

⁹⁹ In Cf Note n° 874 du 29 mars 1995, de la DAAE, p. 5.

travaillé en partenariat avec le MAE, comme Hachette), ne sont pas définitivement fermés au prêt à un professeur local (par exemple dans un pays en développement) si celui-ci s'engage à ne pas faire de copie. (Ces éditeurs disent mal connaître la loi ou ne pas disposer, de toutes façons, de moyens de contrôle). Certains autres documents: vidéothèques documentaires de la DAAE, certains programmes télévisuels de type CFI, sont fournis dans une optique de soutien à la francophonie et possèdent alors tous les droits non-commerciaux.

XII/ Droits de télédiffusion

Bien que ces problèmes relèvent de l'attaché audiovisuel local et non du médiathécaire, voici quelques informations sur ce sujet.

Les droits de télédiffusion n'existent généralement pas pour les vidéocassettes de fiction. Par contre, les droits télévisuels sont acquis par le Ministère pour une partie des programmes documentaires fournis par la DAAE (et non pas pour ceux achetés à des diffuseurs extérieurs: ADAV, etc...). Les pays pour lesquels les droits sont acquis sont toujours indiqués, titre par titre, dans les différents catalogues établis par la DAAE. Les contrats négociés permettent une diffusion gratuite sur les antennes de télévision des pays bénéficiant de la diffusion culturelle.

Après visionnement des cassettes VHS tous standards expédiées à cet effet par la DAAE pour des utilisateurs de chaînes locales, des masters « PAD » (prêt à diffuser) (BETA SP, BETACAM, éventuellement UMATIC high band) peuvent être expédiés en prêt, à la demande du correspondant audiovisuel en poste. La diffusion télé sur support VHS n'est pas autorisée.

XIII/ Exterritorialité

Le problème des droits associés aux vidéocassettes devient plus complexe avec la prise en compte du contexte international. Les fournisseurs français de type ADAV négocient les droits et autorisations pour le territoire français. Aussi, il est pris en considération que les ambassades françaises à l'étranger font partie du territoire français, par convention d'exterritorialité. Et les vidéocassettes passent les frontières, légalement, par

la valise diplomatique. La question délicate est de savoir si un centre culturel français à l'étranger fait partie du territoire français? Varda Lérin, Directrice de l'ADAV, a demandé à l'avocat de cette association d'étudier le problème. Sa conclusion a été que les instituts et centres culturels français dépendent des services culturels de l'ambassade, donc qu'il n'y a pas de problèmes, même si un flou existe et est toléré d'usage par tout pays. Mais en ce qui concerne les Alliances françaises, leur statut particulier (associatif) peut poser problème (bien que dans les faits, les Alliances soient bien subventionnées par le Ministère des Affaires étrangères ou l'Ambassade). Il faut aussi savoir que dans certaines villes comme Hanoï, le nom d'« Alliance française » a été conservé pour ce qui est aujourd'hui un centre culturel.

XIV/ Droit et format

Pour avoir les descriptifs des différents formats, on peut se reporter au Mémento pratique. En ce qui concerne le droit, la copie d'un format dans un autre étant interdite, il faut commander ses vidéocassettes dans le bon format. Les stocks de vidéos données par les attachés audiovisuels aux médiathèques étaient souvent en ¾ pouce. Il ne faut pas les recopier en VHS, mais en demander des copies à la DAAE, si possible.

XV/ Droit et standard

Les différents standards sont présentés dans le Mémento pratique: SECAM, PAL, NTSC (différentes versions pour chaque standard), standard numérique international et universel 4:2:2 (depuis 1982).

Quand un poste à l'étranger achète une vidéo à l'ADAV, dans le « Catalogue consultation » proposant 3405 titres (c'est en fait un catalogue consultation et prêt et qui représente un sous-ensemble du catalogue général de 8000 titres), il reçoit une cassette en SECAM (90 % de ce catalogue en standard SECAM), avec les droits. Mais si le poste se trouve en pays d'autre standard: PAL, NTSC, un problème se pose. En ce qui concerne la consultation sur place, tout va bien, car les établissements du Réseau sont généralement équipés de magnétoscopes multi-standards (même si les multi-standards ne sont pas absolument universels; ils peuvent être, par exemple, SECAM/PAL/NTSC ou MESECAM/PAL/NTSC, ce qui peut poser des problèmes au Vietnam). Mais pour le

prêt à domicile, auprès de particuliers possédant un magnétoscope par exemple en NTSC, s'il s'agit du Japon, ou en PAL, s'il s'agit du Vietnam, il faut procéder à un transcodage de SECAM en PAL ou NTSC, et donc, on enfreint la loi interdisant toute copie ou tout transcodage.

On peut citer une pratique amusante pour contourner légalement les problèmes techniques et juridiques: telle responsable d'une médiathèque française en Europe aime commander des vidéocassettes de vieux films en noir et blanc à l'ADAV. Le standard SECAM perd ses couleurs sur un lecteur PAL, mais un film en noir et blanc garde, bien sûr, toute son intégrité dans l'opération.

Pour pallier ce manque, les postes se tournent vers les catalogues de vidéos avec droits négociés en PAL (pour NTSC, il n'y a pratiquement rien). L'ADAV propose un bon choix de documentaires en PAL mais très peu de fictions. COLACO commence un catalogue intéressant. VIP Institutionnel propose un bon catalogue, exclusivement de fictions françaises en PAL, mais son choix n'est pas très vaste.

XVI/ Travail de la Direction de l'action audiovisuelle extérieure (DAAE) avec VIP Institutionnel

C'est la Direction de l'action audiovisuelle extérieure du Ministère des Affaires étrangères qui a impulsé la création du catalogue en PAL de « VIP Institutionnel ». La DAAE collabore maintenant depuis une dizaine d'années avec ce fournisseur privé. VIP propose à la DAAE chaque année, autrefois en avril/mai, maintenant début septembre, un catalogue d'environ 50 nouveaux titres en PAL (Par exemple 59 titres en 1995 pour l'opération « 1er siècle du cinéma »). VIP a rédigé la convention confirmant « l'usage paisible » des titres, sous l'égide du Service juridique du Centre national de la cinématographie, et l'a signée en 1990. Cette convention autorise les centres culturels français à l'étranger à effectuer des « projections sur moniteur individuel » dans l'enceinte du Centre. Le CNC tolère un flou, dit Michel Algret, sur le nombre de spectateurs autour du moniteur de télévision. Mais la vidéo-projection est interdite. Est interdit également le visionnement sur moniteurs, si ceux-ci sont branchés sur une régie. Le prêt gratuit aux particuliers est autorisé.

Cependant, ajoute Michel Algret, l'autorisation de prêt aux particuliers est théoriquement valable sur le territoire français, les centres culturels étant considérés français par quasi-exterritorialité. Mais quand on prête une cassette, elle va sur le territoire local, donc un problème surgit. Alors, sur ce point, tout ne pouvant entrer dans un cadre strictement légal, on considère un droit d'usage. Ajoutons que les cassettes sont acheminées par la valise diplomatique.

Michel Algret dit qu'il y a 10 ans, la DAAE achetait un stock de vidéocassettes puis s'occupait de les envoyer dans les établissements. Aujourd'hui les établissements à l'étranger passent eux-même leurs commandes (Ce qui contrarie Michel Algret, mais ce qui responsabilise les médiathécaires quant à leur politique d'acquisition et ce qui est d'ailleurs demandé par eux). Les documents sont acheminés via la valise diplomatique. Ces commandes ont baissé en volume et en chiffre. Pour Michel Algret chaque centre ne reçoit pas toujours son catalogue, mais les restrictions budgétaires sont aussi une réalité. VIP aurait environ 1000 cassettes commandées par an. Il y a quelques années, les commandes se montaient à environ 30 exemplaires par titre soit 1500 exemplaires. Le transcodage de SECAM en NTSC est, d'après le Directeur de VIP, plus difficile à réaliser que celui de SECAM en PAL, et il faudrait pour le NTSC des commandes d'au moins 100 exemplaires par titre pour rentabiliser l'opération.

D'autre part, le Bureau des bibliothèques considère que le choix de films n'est pas toujours suffisamment vaste ou pertinent.

Notons qu'en 1994, la DAAE avait aussi pris contact avec l'ADAV pour envisager ce type de prestation.

XVII/ Droit et sous-titrage

Les vidéogrammes proposés par les fournisseurs français sont généralement en français, non sous-titrés. Ces documents n'intéressent que des francophones de bon niveau.

Pour les élèves et des francophones de niveau moyen un distributeur italien, Lazarotti, propose des vidéos françaises sous-titrées en français (avec les droits afférents) très appréciées des médiathèques et des enseignants du Réseau culturel français à l'étranger. Cette réalisation est patronnée par le Service culturel de l'Ambassade de France en

Italie. Cependant la collection ne comporte actuellement, à ma connaissance, qu'une vingtaine de titres.

Mais pour satisfaire les élèves débutants, qui représentent les deux tiers du public des Centres culturels et aussi des médiathèques, il faut acquérir des films ou documentaires français, sous-titrés dans la langue du pays. Pour cela les centres culturels se tournent naturellement vers un approvisionnement local, qui ne respecte pas les droits s'il est effectué dans le circuit grand public et non pas auprès de distributeurs locaux de type ADAV, quand ils existent.

A ce sujet, Jean-Jacques Donard, du Bureau des bibliothèques et des centres de ressources du Ministère a effectué récemment une mission au Canada et en a ramené quelques informations. Ses rencontres avec des bibliothécaires québécois lui ont permis de constater l'importance du fonds vidéo dans certaines bibliothèques publiques québécoises (environ 7.000 vidéos à la Bibliothèque Gabrielle Roy, grande bibliothèque publique de la ville de Québec). On lui a confirmé la possibilité d'acheter au Québec des vidéos avec les droits de consultation et de prêt en standard NTSC.

D'après la Directrice de l'ADAV, l'acquisition de vidéocassettes avec les droits associés est, en Hollande, un service public et dépend de l'équivalent de la Direction du livre et de la lecture. En Angleterre, le British Film Institut s'en chargerait. En Belgique, la Médiathèque de la Communauté française de Belgique, structure centralisée, pilote tout: acquisition et distribution aux médiathèques. Pour le Canada, les Etats-Unis, l'Amérique latine, ce service obéit à une logique commerciale et une vidéo avec droits coûte environ trois fois plus cher qu'en France. Le marché institutionnel y est très important. A priori, le prêt gratuit n'existe pas dans cette zone; les bibliothèques feraient payer l'emprunt. L'ADAV entretient des relations avec des confrères de New-York et Saint-Louis.

XVIII/ POURQUOI SUIVRE LA LOI?

1/ On peut se faire attaquer par un exploitant de salle contestant l'existence des droits de représentation par vidéo-projections, ou contestant la gratuité de celles-ci (si l'adhésion

au centre culturel est payante): ça a été le cas à l'Institut de Yokohama qui a cessé son activité ciné-club. On pourrait d'autant plus se faire attaquer, en cas d'infraction, si l'on fait de la publicité dans un journal local (donc à Hanoï, il convient de bien veiller aux droits des cassettes, bien que la juridiction semble plus floue au Vietnam).

2/ On peut se faire attaquer par un auteur, un producteur ou un distributeur.

3/ On peut se faire inspecter par des agents de l'ALPA. Bien que, il y a quelques années l'ALPA ait fait le point au Ministère, avec la DAAE, sur ces problèmes de droits. La DAAE connaît bien son travail, mais ne peut veiller à la justesse de toutes les pratiques des établissements à l'étranger.

4/ On peut se faire attaquer par un cinéaste invité ou en visite à la médiathèque et voyant tel vidéodisque, tel vidéocassette sans droits. Certains cinéastes, comme Wim Wenders, sont aussi producteurs et sensibilisés aux problèmes juridiques.

Si l'on prend le problème de façon positive, ce qui est la bonne démarche à suivre, respecter les droits de propriété intellectuelle, c'est respecter la création et en favoriser la pérennité, ce qui s'inscrit complètement dans la mission des centres culturels.

D'ailleurs, confronté au piratage audiovisuel (et aussi par manque de moyens!), Canal France International privilégie les programmes de flux (séries, informations...) à ceux de fonds (fictions). Ceci constitue d'ailleurs un atout pour les fonds de films de fiction des médiathèques.

Conclusion: treize idées pour gérer un fonds audiovisuel dans une médiathèque française à l'étranger, en respectant le droit

Si l'on veut être libre de tout droit, il faut réaliser et utiliser ses propres films! Et encore, dans ce cas, il faudrait demander les autorisations de représentation aux acteurs. Et si l'on utilise une musique qui n'est pas tombée dans le domaine public, il faudrait payer les droits à la SACEM.

Notre conclusion pour cette troisième partie sera sous la forme de treize idées pour gérer un fonds audiovisuel dans une médiathèque française à l'étranger en respectant les lois en vigueur.

1/ Il serait intéressant que dans les postes, l'attaché audiovisuel, et/ou le responsable de la médiathèque, ou sinon, un responsable culturel, fasse le point sur l'offre locale (négociée par des organismes locaux pour le pays, de type ADAV) de vidéocassettes avec droits associés (représentation et prêt gratuits), et évaluent les fonds de films français disponibles. Dans les pays développés et où les bibliothèques ont de l'importance et font l'objet d'enseignements spécifiques de bon niveau, il est possible de trouver au sein de ces établissements, des interlocuteurs compétents dans ce domaine. Ces recherches locales sont difficiles à mener de Paris. Si l'étude montrait que dans tel pays, un distributeur de type ADAV existe, avec un bon fonds de films français, il faudrait travailler avec lui. Cette solution serait très intéressante, car ces films seraient, a priori, en français sous-titrés dans la langue du pays (et les films seraient en français dans les pays francophones). C'est le type de documents demandés par la très grosse majorité des publics des instituts et centres culturels français à l'étranger, en ce qui concerne notamment la fiction. On s'inscrirait alors dans le respect du droit local. « Il est peut-être plus intéressant d'acheter les cassettes auprès de distributeurs du pays de résidence, dans la mesure où la législation locale peut être plus souple que la législation française¹⁰⁰ ». Il serait bon, par la même occasion, de se procurer un exposé sur la juridiction de l'audiovisuel en général, pour le pays.

2/ Il serait utile de recenser les organismes français diffusant, depuis la France, des vidéocassettes en standards PAL et NTSC avec droits associés, et leur fonds de films français, documentaires et de fictions. C'est ce que nous faisons dans le Mémento en annexe. Il faudrait actualiser ce travail.

3/ On pourrait veiller à faire en sorte que chaque poste possède un jeu complet et récent des catalogues de vidéogrammes appropriés.

4/ Les services concernés du Ministère des Affaires étrangères pourraient éventuellement renforcer une demande, voire une collaboration, en direction des fournisseurs (de type ADAV, VIP, COLACO ou autres), pour qu'ils proposent un catalogue conséquent en standard PAL et NTSC, avec les droits afférents; ou qu'ils

¹⁰⁰ Note n° 874 de la DAAE.

augmentent leurs catalogues PAL ou NTSC quand ils existent. Ces catalogues multi-standards pourraient comporter un corpus raisonné et représentatif d'oeuvres audiovisuelles de fictions et documentaires (en s'appuyant par exemple sur le travail de Jean-Pierre Jeancolas de sélection de films, mentionné au début du mémoire).

Une étude avait été réalisée en 1994 par l'ADAV, pour chiffrer un projet de ce type, et adressée à la DAAE: elle concluait que le Ministère devrait acheter au moins 50 exemplaires de chaque vidéocassette transcodée pour que le projet soit viable.

Michel Algret de VIP International avance, de son côté, un minimum de 30 exemplaires pour le PAL et 100 pour le NTSC.

5/ Pour réaliser ces types d'actions, on pourrait maintenir ou renforcer la collaboration, au sein du Ministère des Affaires étrangères, entre d'une part les services concernés de la Direction de l'action audiovisuelle extérieure et d'autre part le Bureau des bibliothèques et des centres de ressources, qui, lui, dépend de la Direction de la coopération culturelle et linguistique, Sous-Direction de la politique du livre et des bibliothèques.

6/ Il est bon d'effectuer ses acquisitions en passant par des diffuseurs agréés et compétents, pour respecter au mieux la loi et son esprit. Si l'on prend la loi exactement à la lettre, on se heurte forcément, en effet, à des petites contradictions juridiques incontournables, que rencontre tout pays possédant un réseau culturel de ce type. Si l'on s'approvisionne en France, en PAL ou NTSC, on s'inscrit dans le respect du droit français (droits négociés en France pour l'enclave française que constituerait le centre culturel français à l'étranger). Pourtant la vidéocassette prêtée à un particulier sort des murs du centre culturel français, pénètre en territoire étranger, et tombe alors sous le régime du droit local. Dans l'autre cas de figure également conseillé plus haut, l'approvisionnement local, on s'inscrit dans le droit local (bien qu'on ait dit que le centre culturel français était quasi-territoire français).

7/ Compte tenu de l'évolution permanente du marché, il est utile de demander à faire figurer sur chaque facture la destination (prêt, représentation institutionnelle, etc...),

pour le produit livré qui est concédé. Cette précision est de nature à dégager sa responsabilité¹⁰¹.

8/ Bien mentionner sur les boîtiers: prêt et/ou représentation sur place. Mentionner aussi sur la cassette ou, au moins, sur un registre le droit de prêt à une institution culturelle extérieure, le droit ou non de vidéo-projection dans ou hors le centre culturel français.

Au cas où les « grands opérateurs » (télévisuels par exemple) viennent visionner des vidéocassettes en VHS dans la médiathèque, pour un usage éventuel sur leur télévision locale (Ce cas de figure est très peu fréquent car généralement, ils le font chez l'Attaché audiovisuel), mentionner celles qui les concerneraient et dont ils peuvent demander un master PAD , (prêt à diffuser), auprès de l'Attaché audiovisuel.

9/ Ne pas procéder systématiquement à des copies en grand nombre. C'est parfois possible, par exemple pour les programmes de CFI, pour tout document libre de tout droit, diffusé dans une optique d'aide à la francophonie. C'est la plupart du temps interdit, même pour les enseignants. Ne pas posséder trop de matériel de copie, que ce soit pour des copies de même format, d'un format à un autre, ou d'un standard à un autre. Ou avoir le minimum de matériel.

10/ Veiller à la gratuité. Toute perception d'argent réservée uniquement à l'activité vidéo de la part d'une médiathèque quelqu'en soit la forme (adhésion, abonnement...) est assimilée à une location. Cette pratique nécessite donc l'usage de vidéocassettes achetées avec droit locatif. A fortiori, le paiement à l'acte de prêt est interdit. Par contre, une redevance peut être perçue pour l'ensemble des activités d'un lieu. Dans la pratique, si l'on prend par exemple le cas des bibliothèques municipales françaises, combien sont-elles à respecter cette règle?

11/ Il est bon de faire signer à l'adhérent, lors de son inscription ou de sa réinscription, une déclaration par laquelle il s'engage à emprunter les documents audiovisuels de l'établissement pour un usage limité au cercle de famille

¹⁰¹ Cf Dossier de l'ALPA.

12/ Il faut de plus, être pragmatique: veiller à ne pas concurrencer un service local de type, par exemple, vidéoclub. Garder une attitude plutôt culturelle et éducative.

13/ On peut enfin utiliser le tableau récapitulatif se trouvant au début du Mémento pratique et le compléter.

Pour clore la partie juridique, deux mots sur le multimédia. Le support multimédia englobe plusieurs disciplines, et relève donc de plusieurs législations. Son environnement juridique n'est pas encore stabilisé. Comme pour la vidéo, les autorisations et les accords se traitent avec les détenteurs des droits d'exploitations. « Il faut remarquer que, contrairement à la vidéo, le prêt aux particuliers semble plus difficile à négocier que la consultation »¹⁰².

¹⁰² ATELIERS DIFFUSION AUDIOVISUELLE. (ADAV). *Catalogue général*. Paris: ADAV, 1996, p. 7.

CONCLUSION GENERALE

Le mémoire s'achève par cette conclusion suivie d'un Mémento pratique proposant un tableau récapitulatif des droits associés aux vidéocassettes disponibles, une liste raisonnée de fournisseurs de vidéocassettes avec, dans la mesure du possible, les précisions sur les droits et les standards offerts, et quelques autres éléments.

Ce mémoire n'a pas vocation à remplacer les monographies existantes, consacrées à l'audiovisuel dans les médiathèques, mais s'est proposé d'analyser l'existant et le souhaitable en matière d'audiovisuel dans les établissements visités, et d'exposer les problèmes concrets rencontrés le plus fréquemment. Au cours de ce stage passé dans différents établissements, ce sont les problèmes de droits et de propriété intellectuelle qui semblaient susciter le plus de questions. La troisième partie tente d'apporter des réponses sous la forme de treize propositions.

Ces trois mois de stage m'ont fait apprécier le rôle nodal des médiathèques françaises à l'étranger, au carrefour d'activités culturelles, linguistiques, scientifiques, audiovisuelles, documentaires, de renseignements pratiques, professionnels et touristiques. Ces médiathèques, si leur modernisation se poursuit, peuvent devenir des lieux fédérateurs de tous ces domaines dont est chargée la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Certains établissements sont déjà devenus des vitrines culturelles françaises attrayantes. Et nous pouvons nous rappeler que notre pays possède un certain savoir-faire dans ce domaine (considérons, par exemple, la place importante des français à la Direction de la nouvelle bibliothèque d'Alexandrie).

Cette idée de médiathèque moderne fait son chemin et commence à être reconnue à Paris au Ministère des Affaires étrangères et dans les postes; même si le nombre de professionnels de bibliothèque français en fonction dans le Réseau est encore faible: environ 17 pour 138 établissements.

Une dynamique s'est créée pour l'établissement de Centres de ressources sur la France contemporaine. Ces Centres semblent parfois être devenus des chevaux de bataille pour les postes à l'étranger, qui sont nombreux à en réclamer l'implantation. Il faut cependant bien comprendre que le Centre de ressources est une partie de la médiathèque, et lui est associé. Au Ministère, à Paris, les Centres de ressources sont considérés comme une « idée-force », propre à propager l'image d'une France, pays de culture mais aussi de modernisme, de dynamisme, d'entreprises, d'échanges et de formation.

Les bibliothèques du Réseau se transforment en médiathèques s'ouvrent à de nouveaux médias. Rappelons que les nouveaux médias ne chassent pas les anciens: la photo n'a pas chassé la peinture, le disque n'a pas chassé le livre, la vidéo n'a pas chassé le disque. De même, les CD ROMs ne vont pas chasser la vidéo. Un film fictionnel ou documentaire est une oeuvre linéaire montée par son auteur dans un ordre définitif, à la différence du morcellement, de l'interactivité d'un document multi-média. Chaque média a son propre usage, et l'on peut dire que développer une collection de vidéogrammes est toujours à l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'audiovisuel, Malraux disait: « Le cinéma est un art. C'est aussi une industrie ». En effet, développer un espace audiovisuel dans une médiathèque française à l'étranger, c'est penser en terme de culture et de sociologie, mais aussi de droit et de technique. C'est ce que nous allons faire ressortir.

Tout d'abord, quand l'audiovisuel est présent dans une médiathèque du réseau à l'étranger, il remporte un grand succès: les statistiques sont éloquentes. Les ratios de prêts de vidéos par rapport au prêts de livres sont, d'après mes analyses et les premières comparaisons que j'ai pu effectuer, plus importants dans ce Réseau culturel extérieur français, que dans des médiathèques publiques de l'Hexagone? L'audiovisuel est, en effet, un moyen ludique et attractif pour appréhender une culture étrangère, et peut aider à franchir l'obstacle de la langue. L'audiovisuel a donc un rôle important à jouer dans les médiathèques françaises à l'étranger. En revanche, l'audiovisuel n'a pas toujours une place aussi primordiale dans les bibliothèques publiques « franco-françaises ». Dans ces établissements-ci, l'audiovisuel de fiction marche très bien, et les chiffres de prêts sont

élevés, mais les documentaires reçoivent un accueil parfois plus mitigé. On peut lire, par exemple, à ce sujet, les études de publics réalisées à la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou par Martine Poulain ou dans diverses bibliothèques par Jean-Claude Passeron et Michel Grumbach¹⁰³

Cette importance de l'audiovisuel a d'ailleurs déjà été prise en compte: Renée Herbouze et Jean-Jacques Donard y consacrent une partie de la revue *Les bibliothèques de France à l'étranger*, et nombre de responsables de médiathèque, à Barcelone, Tokyo ou ailleurs, ont intégré cette dimension à leur établissement..

D'autre part, les médiathèques ont un rôle particulier à jouer pour la diffusion de l'audiovisuel. Avant l'apparition de ces médiathèques proposant tout type de supports documentaires, c'était l'Attaché audiovisuel qui s'occupait presque exclusivement de l'audiovisuel: rapports avec les «grands opérateurs» de télévision, de cinéma, organisation et programmation d'une cinémathèque française. Avec l'arrivée des magnétoscopes, de la vidéo domestique, et de son succès toujours grandissant (les chiffres de vente de vidéocassettes augmentent encore en France actuellement), l'audiovisuel n'est plus l'activité exclusive de grands opérateurs institutionnels, mais demande aussi une médiation en direction des particuliers. La médiathèque est le lieu de cette nouvelle offre documentaire, qui s'ajoute au livre et au disque.

Mais l'audiovisuel dans une médiathèque a ses spécificités. Il possède un statut juridique dérogatoire par rapport au livre. Et quand il prend place dans une bibliothèque française à l'étranger, il est confronté à des problèmes de droits particuliers.

Les problèmes juridiques prennent de toute façon beaucoup d'importance dans le monde des médias et de la communication en général. Affaires et polémiques sur la propriété intellectuelle, sur les copies, piratages, contrefaçons et autre "photocopillage", apparaissent de plus en plus devant les tribunaux et dans la presse des pays développés, mais aussi pour des contentieux entre plusieurs pays. Les Etats-Unis ont attaqué

¹⁰³ POULAIN, Martine. *Constances et variances: les publics de la Bibliothèque publique d'information*. Paris: Centre Georges Pompidou, 1990. PASSERON, Jean-Claude; GRUMBACH, Michel. *L'oeil à la page: enquête sur les images et les bibliothèques*. Paris: centre george pompidou, 1984.

récemment la Chine sur ses usines de fabrication de CD pirates. Le 17 juin 1996, les deux pays sont parvenus à un accord¹⁰⁴, et la Chine a fermé quinze de ces usines. L'émergence d'Internet et le casse-tête juridique que pose la transmission internationale, par ce réseau, de textes mais aussi d'images fixes et animées, attirent actuellement l'attention des producteurs et des distributeurs.

Ce vieux média qu'est le livre est lui-même touché par ces attaques juridiques. En Chine, par exemple, la reconnaissance récente des droits de copyright, a freiné un peu la mise en vente de copies « sauvages » de livres étrangers¹⁰⁵. Les copies du dictionnaire Le Robert à 15 F ne sont plus en vente dans les librairies (mais encore, cependant, dans les Instituts universitaires chinois). Les éditions Penguin éditent maintenant directement en Chine et y vendent des livres à bas prix. Au Liban, un éditeur français a signé un accord avec un « photocopilleur » de livres français pour régler un peu cette pratique si répandue. Au Vietnam, les Services culturels et l'Alliance française sont parvenus à une entente avec Hachette pour des fournitures de livres aux étudiants. De tels accords sont aussi signés au Maghreb. Bref, la réflexion suit doucement son chemin dans bon nombre de pays.

En France aussi, rappelons-nous la polémique sur le prêt en bibliothèques du Directeur des Editions de Minuit, Jérôme Lindon, accusant il y a quelque temps, dans le quotidien *Le Monde*, les bibliothèques de nuire aux éditeurs et à la vente des livres. Un bibliothécaire doit donc bien connaître l'importance croissante que prennent actuellement, les questions de propriété intellectuelle dans tous les médias.

Nous n'avons pas vocation à rédiger un exposé technique sur l'audiovisuel, mais terminons par quelques points sur le sujet. Les problèmes techniques cachent parfois des enjeux politiques. En ce qui concerne les formats audiovisuels, nous avons vu que la norme télévisuelle haute définition américaine TVHV s'est imposé contre la norme japonaise MUSE et celle européenne D2 MAC. En ce qui concerne les standards, le fait qu'il ait d'abord été exploité lors de la « politique de grandeur » du Général de Gaulle explique que l'on traduise parfois ironiquement SECAM par « System Essentially Contrary American Method ». La répartition actuelle des standards dans le monde

¹⁰⁴ Accords du 17 juin 1996 entre la Chine et les Etats-Unis sur la protection des droits intellectuels. Cf PUEL, Caroline. Chinois et américains se réconcilient. In *Libération*. 18 juin 1996, p. 21.

¹⁰⁵ Entretien avec une ancienne professeur du Centre culturel français de Pékin.

exprime des rapports géopolitiques et des relations commerciales: les différents SECAM (SECAM, MESECAM,...) équipent la France, une partie de l'Afrique francophone, l'ancien bloc communiste: Europe de l'est, Communauté des Etats indépendants. Le NTSC équipe les Etats-Unis, le Canada, l'Amérique centale, l'ouest du Continent sud-américain, le Japon. Le PAL équipe tous les pays de l'Europe occidentale à l'exception de la France, du Luxembourg et de Monaco, la Scandinavie, le Groënland, l'Asie du Pakistan à la Chine, en passant par l'Inde et le Vietnam, l'Australie et le Pacifique, le Brésil, l'Argentine, l'Afrique de l'ancienne zone d'influence anglaise (Afrique australe et de l'est).

A propos des formats, ajoutons qu'auparavant, la Direction de l'action audiovisuelle extérieure du Ministère des Affaires étrangères envoyait des vidéos en format « institutionnels » 3/4 pouce dans les postes. Aujourd'hui elle envoie aussi en VHS (par exemple les récents envois scientifiques, culturels ou documentaires). Les formats larges sont destinés essentiellement aux « grands opérateurs » locaux .

Actuellement, le VHS est devenu le format universel, malgré sa mauvaise définition quand on l'utilise sur un vidéo-projecteur. C'est pour l'instant, en attendant la stabilisation d'une nouvelle norme, le format qui s'est imposé dans les médiathèques et pour l'usage pédagogique.. Mais il est important d'effectuer une veille, sinon technologique, au moins professionnelle, pour repérer le nouveau format audiovisuel, a priori numérique, susceptible de prendre la relève.

Pour le catalogage, il n'existe pas encore de norme universelle stabilisée: la norme Z 44-065 est, à ma connaissance, toujours expérimentale. Pour l'indexation, par souci de rationalisation, il est bon d'utiliser la classification Dewey. Les fictions se retrouveront toutes sous la cote: 791.43 suivie des trois premières lettres du nom du réalisateur (*Les saisons du plaisirs*: 791.43 MOC). Les documentaires auront une indexation variée (*La montée au pouvoir des femmes*: 305.4 MON).

En ce qui concerne la présentation et la consultation des collections, il est important d'offrir un véritable espace cinéma, comprenant non seulement les documents

audiovisuels, mais aussi des livres, des usuels sur le cinéma, des scénarios (La revue/collection *L'Avant-scène* en publie) et, quand c'est possible, les périodiques concernés. Il paraît normal d'envisager à la fois le prêt et la consultation sur place pour ces collections

Pour ce qui est de la conservation, une médiathèque du Réseau n'a pas de vocation patrimoniale, et les vidéocassettes sont considérées comme mortes au bout de 100 visionnements par les professionnels. Voici donc juste deux mots sur ce point. Le Centre national de la cinématographie prônait autrefois une température de conservation en magasins de 12°. Comme elle est impossible à tenir, on conseille aujourd'hui 18°. Il vaut mieux une température plus élevée, mais constante. Ce sont surtout les variations thermiques brusques qui sont nuisibles. Pour les bandes magnétiques, on recommande 30% d'humidité relative (de 30 à 40% en général pour l'audiovisuel). Rappelons pour mémoire que l'on conseille 50% pour le papier. Il faut aussi faire attention aux champs magnétiques de plus de 5 gauss. En Asie, il est bien évident que les bonnes conditions de conservation ne sont pas réunies: cet été, la température montait parfois à 37°C, et l'humidité à 80%.

Pour la sélection et l'acquisition des documents, on peut se reporter au Mémento pratique, et on peut rappeler qu'un choix élaboré par un bibliothécaire, après l'étude de son public, est plus satisfaisant qu'un fonds constitué par des envois d'office.

Le médiathécaire peut donc contribuer à promouvoir la richesse du cinéma français, qu'il soit de fiction, ou comme dirait Marie-Christine de Navacelle, qu'il soit « *du réel* », c'est-à-dire documentaire. Le cinéma est une facette importante de la culture française. Le système français d'aides au Septième art, avec le Centre national de la cinématographie et l'Avance sur recettes, a permis de garder une production cinématographique importante, quand beaucoup d'autres productions européennes ont chuté. De plus, en France l'écrit et le film entretiennent des rapports parfois étroits: pensons à Cocteau, Pagnol, Duras ou Guitry.

Godard, dans le *Mépris*, citait la fameuse phrase de Louis Lumière: "Le cinématographe est une invention sans avenir". Pour le centième anniversaire du septième art, les plus grands cinéastes du monde entier sont venus à Lyon rendre hommage aux deux frères, Louis et Auguste. Wim Wenders, de son côté, a tourné: "*Les Lumière de Berlin*", documentaire-fiction sur les alter-ego allemands des inventeurs du cinéma. Voici, à notre tour, une contribution à ce Centenaire, pour donner au film, documentaire ou de fiction, la place qu'il mérite au sein des médiathèques du réseau culturel français à l'étranger.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

MONOGRAPHIES

Annuaire des producteurs. Paris: Dixit, 1995. Le guide du producteur.

Annuaire du cinéma, de la télévision, de la vidéo. Paris: Bellefaye, 1996.

CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES JOURNALISTES.

Guide des collections audiovisuelles en France. Paris: CFPJ, 1994.

COLLARD, Claude; GIANNATTASIO, Isabelle; MELOT, Michel. *Les images en bibliothèques*. Paris: Cercle de la librairie, 1995.

COMPTE, Carmen. *La vidéo en classe de langue*. Paris: Hachette, 1993. Autoformation.

DEBBASCH, Charles. *Droit de l'audiovisuel*. Paris: Dalloz, 1993. Précis

FARCHY, Joëlle; SAGOT-DUVAUROUX, Dominique. *Economie des politiques culturelles*. Paris: Presses universitaires de France, 1994. Economie.

GASCUEL, Jacqueline. *Un espace pour le livre: guide à l'attention de tous ceux qui construisent, aménagent ou rénovent une bibliothèque*. Paris: Cercle de la librairie, 1993.

LEMAN, Nathalie. *La gestion des droits d'auteur et droits voisins en matière de phonogrammes et de vidéogrammes. Principes, mise en oeuvre et application aux*

bibliothèques publiques, mémoire du diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne: ENSSIB, 1994.

MABIN CHENNEVIÈRE, Yves. *Méditation métèque*. Paris: La Différence, 1996.
(Tradition de la Fonction publique au Ministère des Affaires étrangères)

MULLER, Pierre. *Les politiques publiques*. Paris: Presses universitaires de France, 1994. Que sais-je? N° 2534.

OBSERVATOIRE DES RESSOURCES AUDIOVISUELLES POUR L' EDUCATION PERMANENTE (ORAVEP). *Répertoire thématique des distributeurs audiovisuels et multimédias*. Paris: ORAVEP, 1994.

ODDOS, Jean-Paul [sous la direction de]. *La conservation*. Paris: cercle de la librairie, 1997.

RIDDER, Frédérique de. *Droits d'auteur, droits voisins dans l'audiovisuel: les sociétés de perception et de répartition*. Paris: Dixit, 1994. Le guide de l'audiovisuel et de la communication.

ROCHE, François, et PIGNIAU, Bernard. *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*. Paris: La Documentation française, 1995.

SALAUN, Jean-Michel. *A qui appartient la télévision?* Paris: Aubier, 1989. Res Babel.

SALAUN, Jean-Michel. *Marketing des bibliothèques et des centres de documentation*. Paris: Ed. du Cercle de la librairie, 1992. Bibliothèques.

World's Directory of Moving Image and Sound Archives. Film -Television - Sound archive Serie. Munich: Saur, 1996.

PERIODIQUES

L'Année francophone internationale. Université Laval. Ed. 1996. Québec: Université Laval, 19??-

Les Bibliothèques de France à l'étranger. Ministère des Affaires étrangères, Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Paris: MAE, 1993-

(Ce périodique est l'organe du Bureau des bibliothèques et des centres de ressources. Il n'est, malgré l'attrait qu'il exerce auprès des bibliothécaires de l'Hexagone, pas commercialisé. Il paraît sous deux formes: le bulletin, d'abord trimestriel, puis devenu semestriel à partir du septième numéro (premier semestre 1995) et le dossier, réunissant des contributions sur un thème donné.)

DONARD, Jean-Jacques. *La bibliothèque/médiathèque et ses partenaires au sein des établissements et des services culturels français*. In *Les bibliothèques de France à l'étranger: le bulletin*. Paris: Ministère des Affaires étrangères, 1994. n° 4, (1994, avr./juin), p. 13.

SALAUN, Jean-Michel. *Adaptons le marketing aux logiques documentaires*. In *Documentaliste-Sciences de l'information*. 1996, vol. 33, n° 2.

SALINIE, Frances. *The British council, sa bibliothèque et ses services d'information en France*. In *Les bibliothèques de France à l'étranger: le bulletin*. Paris: Ministère des Affaires étrangères, 1993. n° 1, (1993, juil./sept.), p. 6.

RAPPORTS, DOCUMENTS

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LA PIRATERIE AUDIOVISUELLE. *Dossier pratique*. Paris: ALPA, 1996.

BALLE, Francis. *La politique audiovisuelle extérieure de la France: rapport au Ministre des Affaires étrangères*. Paris: La documentation française, 1996.

FEDERATION INTERNATIONALE DES PROFESSEURS DE FRANCAIS. *Le français au XXIème siècle, tracer l'avenir, cultiver la différence*. Paris: FIPF, 1996.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DIRECTION GENERALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES. *Le Projet culturel extérieur de la France*. Paris: La Documentation française, 1984.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DIRECTION GENERALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES, DIRECTION DE LA COOPERATION CULTURELLE ET LINGUISTIQUE. *Le réseau culturel et linguistique: missions et orientations*. Paris: MAE, janv. 1996.

RIGAUD, Jacques. *Les relations culturelles extérieures, rapport au Ministre des Affaires étrangères*. Paris: La Documentation française, 1979.

BIBLIOGRAPHIE POUR LE JAPON

AMBASSADE DE FRANCE AU JAPON, SERVICE CULTUREL. *La France au Japon*. Rapport. Tokyo: Ambassade de France, 1994.

BERTHET, Philippe; REDONNET, Jean-Claude. *L'audiovisuel au Japon*. Paris: PUF, 1992. Que-sais-je?

BEAUMONT, Hervé. *Japon*. Paris: Marcus, 1990.

BRUCKMANN, Denis. *La bibliothèque de l'IFJT: pour un apprentissage de la transgression*. In *Les bibliothèques de France à l'étranger: le bulletin*. Paris: Ministère des Affaires étrangères, 1994. n° 4, (1994, avr./juin), p. 4.

Dictionnaire du français moderne par le cinéma. [Références en japonais, ISBN 4-469-05177-2]

INFO COM RESEARCH. *Information and communication in Japan*. Tokyo: Info Com Research, 1996.

NAVACELLE, Marie-Christine de, DEVARRIEUX, Claire. *Cinéma du réel*. Paris: Autrement, 1988.

SISYPHE; MAISON FRANCO-JAPONAISE. *Le Japon*. Paris: Recherche sur les civilisations, 1995.

BIBLIOGRAPHIE POUR LE VIETNAM

BEAUMONT, Hervé. *Vietnam*. Paris: Marcus, 1994.

BILLET, Jean. *Les relations extérieures de la France avec le Vietnam, le Cambodge, le Laos, la Thaïlande, la Birmanie: rapport*. Paris: Conseil économique et social, 1994.

HERBOUZE, Renée; THOMAS, Francine. *La présence documentaire française au Vietnam: compte-rendu de mission*. Paris: Ministère des Affaires étrangères, 1996.

VIENNE, Marie-Sybille de. *L'économie du Vietnam: bilan et prospective*. Paris: CHEAM, 1994.

ANNEXE

Mémento pratique sur l'audiovisuel dans les médiathèques françaises à l'étranger

I/ Formats

II/ Standards

III/ Catalogage

IV/ Tableau récapitulatif des droits associés aux vidéocassettes

V/ Tableau type à compléter

VI/ Annuaire de fournisseurs

a/ Fournisseurs privés, associations

b/ Producteurs ou diffuseurs institutionnels

c/ Interlocuteurs divers

d/ Outils pour le repérage

**MEMENTO PRATIQUE SUR L'AUDIOVISUEL DANS LES MEDIATHEQUES
FRANCAISES A L'ETRANGER**

I/ FORMATS

Cette présentation des formats s'appuie sur une étude de Michel Grapin: *Evolution des techniques, de l'équipement*, réalisée pour le Bureau des bibliothèques et des centres de ressources.

Vidéo analogique

Pour schématiser, il existe 2 grands types de formats: les formats grands publics et les formats institutionnels.

Formats grand public vidéo analogique:

- VHS (depuis 1977), S-VHS (VHS avec image améliorée): 1/2 pouce. Pour l'achat du magnétoscope permettant d'utiliser ces formats, il faut savoir que une cassette VHS peut être lue par un magnétoscope S-VHS, mais pas l'inverse. Donc intérêt d'acheter magnétoscope S-VHS.
- W-VHS (haute-définition analogique): 1/2 pouce.
- VHS-C: cassettes de petit format pour caméscope
- 8mm : format pour caméscope, bande de 8mm de large, Hi 8: 8 mm amélioré

Formats professionnels et institutionnels vidéo analogique:

- U-Matic (depuis 1970) et BVU: 3/4 de pouce
- BVU (ou U-Matic H): U-Matic amélioré
- U-Matic H SP: version encore plus performante
- Betacam SP (depuis 1987) cassettes de 1/2 pouce sur bande métal
- MII: bande métal 1/2 pouce

Vidéodisque ou Laser disc

-(depuis fin des années 70) 30 cm de diamètre, vidéo enregistrée sous forme analogique. On l'utilise pour la diffusion de films (60 mn par face) ou pour stocker 54 000 images fixes numérisées

Formats numériques

Formats grand public vidéo numérique

-Digital S: Numérique, 1/2 pouce, bande à particules métalliques, magnétoscope compatible avec cassettes S-VHS

-DVC (Digital vidéocassette) : 1/4 pouce métal , 270 mn, numérique

-Vidéo CD: 12 cm diamètre(comme CD audio) pour 74 mn d'images vidéo numérisées et comprimées (norme MPEG 1)

-Digital vidéo disc (DVD): 12 cm diamètre, 133 mn (plus de 95 % de la production mondiale n'excède pas cette durée), bonne image compressée (Norme Mpeg 2), son HiFi Dolby digital surround multicanaux. Le DVD compte au minimum 4,7 Go de capacité, mais en théorie on peut la quadrupler (double couche sur les deux faces) pour donner 18 Go.

Formats professionnels et institutionnels vidéo numérique

-Digital Bétacam, standard 4:2:2

-DI: bande 3/4 pouce, standard 4:2:2, coûteux, pour réaliser bandes masters

-D2: bande 3/4 pouce, signal composite PAL ou NTSC converti au numérique

-D3: équivalent de D2 sur bande 1/2 pouce

-D5: équivalent de D3 (bande 1/2 pouce) mais pour la télévision haute-définition avec compression

-D6: bande 3/4 pouce pour télévision haute définition sans compression

II/ STANDARDS

NTSC

NTSC signifie Natinal Television System Committee. ce procédé fut inventé en 1953. On l'a surnommé: Never Twice the Same Color. Fonctionne en 525 lignes et 30 images par seconde.

SECAM:

SECAM signifie: Séquentiel Couleur A Mémoire. C'est un procédé français inventé par Henri de France en 1959. Fonctionne en 625 lignes et 25 images par seconde.

MESECAM

Signal enregistré sous une forme SECAM sur un magnétoscope PAL

PAL

Signifie Phase Alternative Line. Améliore le NTSC. Plus économique que le SECAM. Fonctionne en 625 lignes et 25 images par seconde.

D2 MAC

Tentative européenne de télévision haute définition analogique.

HD MAC

Tentative européenne de télévision haute définition numérique.

MUSE

Signifie Multiple Sub-Nyquist sampling Encoding. tentative japonaise de télévision haute définition analogique.

TVHD

Signifie Télévision haute Définition. Sera vraiment lancée en 2005. Seront utilisable pour la TVHD toutes les images tournées sur des supports comportants plus de 1.000 lignes: vidéo HD ou film super-16 ou 35 mm.

HAUTE DEFINITION

Début 1999, les normes HD MAC et analogique MUSE seront condamnée. 2005: lancement de la vraie TVHD.

STANDARD NUMERIQUE 4:2:2

Le Comité consultatif international de radiodiffusion a normalisé ce format vidéo en 1982. Ses composantes numériques sont compatibles dans le monde entier.

III/ CATALOGAGE

Exemple de notice d'après la norme AFNOR: Z 44-065 de juin 1980 (Norme expérimentale)

Conservateurs / de Jean-Marc Proust. - Paris : TF 1, 1996 (prod.). - 1 cassette VHS, 1h 20 min : couleur SECAM, sonore.

Mise en scène, Jean-Marc Proust ; interprète, Anne Zazo (l'absente)

**IV/ TABLEAU RECAPITULATIF DES DROITS ASSOCIES AUX
VIDEOCASSETTES**

V/ TABLEAU TYPE A COMPLETER

(Voir pages suivantes)

DROITS INSTITUTIONNELS ASSOCIES A UNE VIDEOCASSETTE (LES PRESTATIONS DOIVENT ETRE GRATUITES)

	prêt cercle de famille	consultation sur place sur écran individuel	consultation sur place sur écrans avec régie	vidéo-projection dans l'emprise de l'institution	pédagogie dans l'emprise	pédagogie hors emprise	représentation culturelle hors emprise	diffusion télévisuelle
catalogue ADAV prêt et consultation Fictions	oui	oui	oui	non	éventuellement, oui	non	non	non
catalogue ADAV prêt et consultation Documentaire	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	non
catalogue VIP (Fiction)	oui	oui	non	non	non	non	non	non
catalogue COLACO prêt et consultation	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	non
vidéothèque documentaire MAE/ DAAE	généralement, non	oui	oui	possible, mais pas souhaitée **	oui	oui	oui	oui, après visionnement en VHS, demander master PAD***
catalogues CNRS	non	oui	oui	a priori oui	a priori oui	non	non	non
vidéos pédagogiques; par exemple: Hachette	oui, si le droit est bien précisé	oui	?	pour Hachette, a priori, oui	oui	généralement, non; exceptionnellement oui, si aucune copie n'est réalisée	non	non
réalisations maison *	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui ****
films et documentaires enregistrés sur CFI	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
INA	oui	non	non	non	oui	non	non	non
etc....								

* pour les réalisations maison: sous réserve d'avoir l'autorisation des acteurs, et d'utiliser une musique tombée dans le domaine public, ou originale, ou de payer des droits à la SACEM pour toute représentation.

** par respect moral pour l'oeuvre, à cause de la mauvaise qualité de l'image.

*** PAD: prêt à diffuser.

**** la mauvaise qualité technique ne le permet souvent pas.

Note: Ce tableau est proposé sous toute réserve, et est tiré de: PUY, Jacques. *L'audiovisuel dans les médiathèques du réseau culturel français à l'étranger: mémoire de l'ENSSIB*. Villeurbanne: ENSSIB, 1996.

VI/ ANNUAIRE DE FOURNISSEURS DE VIDEOCASSETTES

(NON-EXHAUSTIF)

a/ FOURNISSEURS PRIVES, ASSOCIATIONS

ADRIANS VIDEO

59 High Street, Wickford, Essex, SS12 9AQ. Tél.: (01268) 733326 Fax: (01268) 763261 / 764507 E-Mail: adrians@rmplc.co.uk

Adrians est utilisé par des médiathèques anglaises (par exemple, les médiathèques du réseau du British Council) pour grouper des commandes de vidéocassettes, après les avoir sélectionnées au moyen, par exemple, du service « Videolog » (Voir ci-dessous à la rubrique « Outils de recherche »)

ARCANAL (voir CNC, institutionnel)

ATELIERS DIFFUSION AUDIOVISUELLE: ADAV

41 rue des Envierges, 75020 Paris. Tél.: 01.43.49.10.02. Fax: 01.43.49.25.70

L' ADAV, association « loi 1901 », a été créée en 1984 avec le soutien de différents ministères, à l'initiative de professionnels de l'action culturelle spécialisés dans l'audiovisuel. Elle s'adresse exclusivement à des organismes à vocation culturelle, socio-culturelle, éducative, à caractère non-commercial. Elle est depuis 1985 une association non subventionnée assurant, par ses activités, son autofinancement. Ses objectifs principaux sont de mettre en valeur le patrimoine culturel audiovisuel et de favoriser la diffusion de ce patrimoine dans les réseaux culturels.

En avril 1996, l'ADAV propose 8771 programmes répartis dans plusieurs catalogues:

-Le *Catalogue général* propose 6814 programmes vidéo en VHS SECAM pour le prêt gratuit ou le prêt et la consultation (ces modalités sont spécifiées pour chaque vidéo).

-Le *Catalogue consultation* est en fait un catalogue consultation et prêt (il intéresserait plus particulièrement les médiathèques du réseau culturel français à l'étranger s'il n'y avait le problème du standard SECAM, qui le rend légalement inutilisable par le Réseau pour le prêt personnel, à cause du transcodage nécessaire en PAL ou NTSC). Il propose 3405 programmes, soit 3751 cassettes réparties en: 1576 documentaires, 449 jeunes publics, 1380 fictions, 1910 programmes en sélection

jeunesse. Le prix moyen du programme est: 205,13 F HT; le prix moyen de la cassette est: 186,21 F HT. (Notons que ce catalogue propose 124 programmes multimédia au prix moyen de: 320,96 F TTC, sans problèmes de standard PAL/NTSC/SECAM!). Bon choix de fictions: *Pierrot le fou* de Godard, *L'odeur de la papaye verte* de Tran Anh Hung en version française ou originale vietnamienne sous-titrée français, *Les quatre cents coups* de Truffaut, *La règle du jeu de Renoir*, *La Ballade de Narayama* de Imamura en version française ou originale en japonais sous titrée français, Indochine de Wargnier, etc...

-Le *Catalogue Sélection PAL* propose environ 875 programmes dont **500 documentaires très intéressants, 75 "jeunes publics" dont la moitié paraît pertinente, 300 fictions qui concernent peu le réseau car ne comportant pratiquement pas de films français.** Pour le prix moyen par programme, en l'absence de chiffres précis, on peut avancer l'estimation d'un prix apparemment identique à celui du standard SECAM, soit environ 200 F HT, soit 240 F TTC, par programme.

CENTRE DE LANGUES/TAALCENTRUM-VU-UNIVERSITE LIBRE

à l'attention de Mme Danièle Torck, De Boelelaan 1105-1081 HV Amsterdam. Pays-Bas. Tél.: 020 - 444.6505.

Propose "*Petit écran*", outil d'apprentissage du français langue étrangère. Fragments d'émissions pour la classe, le cours de langue et l'auto-apprentissage. VHS PAL avec les droits consultation et pédagogie.

CLE international NATHAN

27 rue de la Glacière, 75013 Paris. Tél.: 01.45.87.44.22. Fax: 01.45.87.23.21.

-Diffuse des vidéocassettes de pédagogie linguistique pour le français langue étrangère, tirées d'une émission de TV5 intitulée: "*Rendez-vous à l'annexe*". Vidéocassettes avec matériel pédagogique. Droits consultation, prêt et pédagogie. VHS SECAM PAL NTSC.

-Diffuse aussi, par exemple: "*Entrée libre*" : méthode de français langue étrangère. VHS, SECAM, PAL, NTSC avec droits.

COLACO vidéodiffusion

Siège social et centre de traitement: "La tour de Saône", 13 quai du commerce, 69009 Lyon. Tél.: 04.72.20.07.07. Fax: 04.78.83.48.77

COLACO PARIS: 31 rue Etienne Marcel, 75001 Paris. Tél.: 01.42.21.38.64. Fax: 01.41.86.02.55.

COLACO propose un *Catalogue général vidéocassettes PAL (VHS)* de 1500 titres pour le prêt gratuit, et 225 titres avec les deux droits: prêt et consultation. Le droit de consultation permettrait des téléviseurs en régie et la vidéo-projection. Ces 225 titres comprennent fictions, bons documentaires, programmes enfants. **Intéressant, à consulter.**

COLACO propose aussi un catalogue général vidéocassettes" VHS SECAM de 10.000 à 12.000 titres pour le prêt dont 2.000 possèdent aussi le droit de consultation sur place.

EINKANFSZENTRALE FÜR ÖFFENTLICHE BIBLIOTHEKEN (EKZ)

Postfach 1542, Bismarckstrasse 3, 7410 Reutlingen 1. Tél.: (07121) 144-0. Telex: 729 784

Centrale d'achat proposant, en plus des livres, des catalogues de vidéocassettes avec droits associés pour les médiathèques allemandes. Utilisée notamment par le réseau des médiathèques du Goethe-Institut, par l'intermédiaire de leurs services centraux à Munich, « Informatio und Bibliothek ».

LE FRANCAIS DANS LE MONDE (FDM vidéo plus)

Le français dans le monde, 58 rue Jean-Bleuzen, 92178 Vanves Cedex

Collabore avec le MAE, Sous-Direction de la politique linguistique et éducative pour sortir: *Le français dans le monde: une mosaïque d'images pour la classe*. C'est un magazine composé d'une dizaine de sujets documentaires et culturels courts (de 1 à 5 mn), réalisé en collaboration avec France 2 et le Ministère des Affaires étrangères, Sous-Direction de la politique linguistique et éducative en association avec le Bureau de coopération linguistique et éducative d'Italie. Droits de consultation, de prêt et pédagogique.

HACHETTE

Hachette-Edition FLE, 58 rue Jean Bleuzen, 92178 Vanves Cedex. Tél. 01.46.62.10.10.
Fax: 01.40.95.19.75

Diffuse des vidéocassettes de pédagogie « français langue étrangère », tirées d'émissions de TV5: "*Régions gourmandes*". 5 vidéocassettes de 52 minutes chacune avec accompagnement pédagogique. Droits consultation, prêt et pédagogie. VHS; SECAM, PAL, NTSC.

Diffuse aussi: "*Avec plaisir*", collection de vidéos pédagogiques "français langue étrangère" de type méthode linguistique.

HATIER

8 rue d'Assas, 75006, Paris. Tél.: 01.49.54.49.54.

Diffuse: "*Bienvenue en France*", méthode pédagogique d'apprentissage du français langue étrangère. VHS SECAM PAL avec les droits.

HEURE EXQUISE

BP 113, 59370 Mons-en-Baroeul. Tél: 03.20.04.95.74.

Catalogue d'Art-vidéo, Vidéo-danse, animation, documentaires fiction. Distributeur du Centre national des arts plastiques, et de la Vidéothèque de Wallonie-Bruxelles

HEXAGONE INTERNATIONAL

42-44 rue Cauchy, 94110 Arcueil. Tél.: 01.47.40.82.82. Fax: 01.47.40.82.83

On peut s'abonner mensuellement à une cassette vidéo pédagogique d'apprentissage du français langue étrangère intitulée *Hexagone internationale* de 52 minutes. Elle comprend un grand nombre de reportages d'environ 2 minutes tirés de TV5, avec accompagnement pédagogique. Droits de consultation, de prêt et pédagogique. Cassettes disponibles en VHS; SECAM, PAL, NTSC.

LAZZARETTI EDITORE

Via Paolini 11, 10138 Torino (Italie). Tél.: (39) 011/447.48.61

Cet éditeur italien publie mensuellement: "Vous comprenez le français?": une vidéocassette, VHS PAL accompagnée d'une revue qui comporte le scénario, les dialogues, des lexiques de langue, etc... **Les films sont en français, sous titrés en**

français. Droits de prêt et consultation sur place pour les établissements du réseau. Cette réalisation est patronnée par le service culturel de l'Ambassade de France en Italie. C'est un **produit très apprécié** des centres culturels français à l'étranger. Hélas, pour l'instant, la collection ne comporte qu'une vingtaine de titres.

MEDIANE FILMS

En collaboration avec le MAE, Médiane films propose *France TV magazine*, extraits des journaux télévisés de France 2. VHS avec les droits institutionnels.

VHS

Siège social/Administration: 76 avenue des Champs-Élysées, 75008, Paris. Tél.: 01.42.25.68.98. Fax: 01.42.56.00.98

Service commercial: 51-55 rue Hoche, 94200 Ivry-sur-Seine. Tél.: 01.46.71.76.76. Fax: 01.46.71.76.77

Ce distributeur propose un catalogue d'environ 4600 programmes en VHS SECAM. Donc ne concerne pas vraiment le réseau. Cependant, ce distributeur dit ne pas proposer de catalogue PAL, principalement par manque de débouché, mais précise qu'on peut demander pour chaque titre, sa disponibilité éventuelle en PAL (Il y aurait 10% du catalogue accessible dans ce format). Les 4600 programmes se répartissent en 3000 fictions, 380 animations, 1220 documentaires. Les 4600 programmes sont destinés au prêt gratuit individuel. Une partie d'entre eux, 1100, combinent les deux droits: prêt et consultation gratuite sur place.

VIP Institutionnel:

10 rue Gustave Rouanet 75018 Paris. Tél.: 01.42.51.04.07. Fax: 01.46.06.17.89.

VIP Institutionnel propose à la DAAE chaque année, autrefois en avril/mai, maintenant début septembre, un catalogue d'environ 50 nouveaux titres en PAL (Par exemple 59 titres en 1995 pour l'opération "1er siècle du cinéma"). VIP Institutionnel a signé le 3 décembre 1990 une convention confirmant « l'usage paisible » des titres, sous l'égide du Service juridique du Centre National de la Cinématographie. Cette convention autorise les centres culturels français à l'étranger à effectuer des projections sur moniteur individuel dans l'enceinte du centre, mais la vidéo-projection est interdite, ainsi que le

visionnement sur moniteurs, si ceux-ci sont branchés sur une régie. Le prêt gratuit aux particuliers est autorisé. Il y a 10 ans la Direction de l'action audiovisuelle extérieure du MAE achetait un stock de vidéocassettes puis s'occupait de les envoyer dans les établissements. Aujourd'hui les établissements à l'étranger passent eux-même leurs commandes. **Ce catalogue est très intéressant**, cependant à raison de 50 titres par an, le choix de films n'est pas très vaste.

VO2 et THAMES INTERNATIONAL

VO2, 119 rue de Criel, 38500 Voiron. Tél.: ...76.05.56.23

VO2, le « sous-titrage en VO », présente sa série « *Vidéothèque français* »: une collection de 6 vidéocassettes en **français, sous-titré en français** à usage pédagogique. Cette série est constituée de 102 courts documentaires présentant les français dans leur environnement quotidien. Droits de prêt gratuit et de consultation dans les établissements pédagogiques et les médiathèques.

VICTOR EBNER FRANCE

International business park d'Archamps, BP 686, 74166 Saint-Julien Cedex. Tél.: 01.50.95.38086. Fax: 01.50.95.38.79.

Diffuse: "*Victor*": méthode de français langue étrangère, tirée de l'émission de TV5 du même nom: 6 cassettes vidéos reprenant les cours télévisés, avec un accompagnement pédagogique. Droits consultation, prêt, et pédagogie. VHS; SECAM, PAL, NTSC.

LA VIDEOTHEQUE DE PRET

ZI de la Marinière, Bondoufle, BP 1246, 91912 Evry, cedex 9. Tél.: 01.60.86.57.18

La vidéothèque propose 3000 titres de films fictions et documentaires avec seulement le droit de prêt individuel, en VHS SECAM, et seulement quelques titres en PAL. A priori, peu d'intérêt pour le réseau.

b/ PRODUCTEURS ou DIFFUSEURS INSTITUTIONNELS

ANTENNE 2

VOIR LE FRANÇAIS DANS LE MONDE (Diffuseurs privés)

BBC

Produit: *A vous la France*: méthode d'apprentissage de français langue étrangère. VHS, PAL avec droits.

CANAL FRANCE INTERNATIONAL

CFI est une chaîne télévisuelle constituée d'une sélection d'émissions de chaînes françaises publiques et privées. Ses programmes sont destinés à être repris gratuitement par les télévisions de pays en développement (Afrique, Europe de l'est, Communauté des Etats indépendants, Péninsule indochinoise, Asie du sud-est, etc...). En 1994, son budget était financé à hauteur de 63% par le Ministère des Affaires étrangères, et à hauteur de 37% par le Ministère de la Coopération

CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE

Direction des programmes audiovisuels et des industries de l'image, 92 av. Kléber, 75116, Paris. Tél.: 01.47.27.30.60.

Le CNC propose le catalogue ARCANAL: films documentaires de danse, musique, sciences humaines, arts plastiques.

CENTRE NATIONAL DE LA DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE (CNDP).

29 rue d'Ulm, 75005 Paris. Division de la diffusion des médias: Responsable Jacques Beaujean Tél.: 01.46.12.84.30. Fax: 01.49.65.05.65.

C'est un établissement sous tutelle du Ministère de l'Education nationale, producteur et distributeur. Son fonds est constitué par des productions « maison » et des productions dont les droits ont été acquis. Documents également en anglais, allemand, espagnol, italien...

Le CNDP propose un fonds documentaire et pédagogique de 7 000 titres, s'accroissant chaque année de 100 titres, pour les professionnels de l'éducation et de l'audiovisuel. En règle générale, les droits permettent la représentation et l'utilisation pédagogique en salle de cours, dans l'emprise de l'organisme acquéreur, mais n'autorisent pas le prêt à des professeurs extérieurs, ni un usage hors de l'établissement acquéreur. Cependant le sous-ensemble du fonds constitué des productions « maison » (du CNDP), possède parfois les

droits pour le système éducatif français, pour la francophonie, ou pour l'Europe, mais rarement pour le monde entier.

Cependant, le CNDP propose un catalogue international de ses productions (documents courts de 3 à 13 mn), avec tous les droits de 900 titres.

Le CNDP offre aussi un catalogue français langue étrangère de 70 titres avec tous les droits.

Les vidéocassettes sont disponibles en SECAM, PAL, quelques titres en NTSC.

Le CNDP travaille également avec des distributeurs locaux en Allemagne, Hollande, Corée, Inde, etc...

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)

Audiovisuel, 1 place Aristide Briand, 92195 Meudon Cedex. Tél.: 01.5.07.50.50

Propose des catalogues regroupant 800 titres VHS en SECAM ou PAL (Mais pas en NTSC, on me dit que le transcodage coûte trop cher)

CENTRE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CNOUS)

8 rue Jean Calvin, 75005, Paris. Tél.: 01.40.79.91.00.

Edite *Je vais en France*, une cassette vidéo de 26 minutes présentant la vie d'un étudiant en France, avec une brochure.

CINQUIEME CHAINE

la 5ème chaîne (à ne pas confondre avec TV5) prépare la BPS: Banque de programmes par satellite. Les établissements pourront passer commande de programmes (notamment programmes supports de cours) et les recevoir par antenne parabolique.

ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE FONTENAY SAINT-CLOUD

ENS production/médiathèque: Av. de la Grille d'Honneur, Le Parc, 92211 Saint-Cloud cédex. Tél.: 01.47.71.91.11. Fax: 01.46.02.39.11

Catalogue de 100 à 200 titres. Droits de vente, location ou projection dans l'emprise de l'organisme.

INSTITUT NATIONAL DE L' AUDIOVISUEL (INA)

Délégation aux relations culturelles, 4 av. de l'Europe, 94366 Bry-sur-Marne Cedex.
Tél.: 01.49.83.29.85.

L'INA propose un catalogue de collections de programmes de télévision sur cassettes VHS destiné aux réseaux institutionnels: environ 200 titres: histoire, littérature, théâtre, médias, jeunesse/adaptations littéraires, civilisation, faits de société. SECAM avec droits consultations, prêt et pédagogie. L'INA ne distribue pas en PAL et NTSC mais travaille avec un réseau de confrères à l'étranger (Etats-Unis, Allemagne, etc...) qui peuvent fournir les vidéos avec droits en PAL et NTSC. Demander l'annuaire de ce réseau à l'INA.

MINISTERE DE LA CULTURE, DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

27 av. de l'Opéra, 75001 Paris. Tél.: 01.40.15.75.08 Fax: 01.40.15.74.04

La DLL gère depuis 1979 une collection de films destinés à une diffusion dans les bibliothèques publiques de France: 2000 titres de documentaires et de films pour enfants en U-MATIC, et de plus en plus en VHS. D'ici un an, tous les titres seront disponibles dans les deux formats. Droits de consultation et de prêt. Mais ces documents sont exclusivement destinées aux bibliothèques publiques françaises. Le Bureau des bibliothèques du Ministère des Affaires étrangères avait contacté il y a un an ou deux la DLL pour étudier la possibilité d'utiliser ces vidéos dans le réseau des bibliothèques françaises à l'étranger. La réponse de la DLL avait été négative..

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DIRECTION GENERALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES, DIRECTION DE L'ACTION AUDIOVISUELLE EXTERIEURE

244 bd Saint-Germain, 75007 Paris. Tél.: 43.17.81.83

Environ 4000 titres essentiellement documentaires, en 3/4 pouce et, de plus en plus, en VHS. Depuis 1980, le Ministère des Affaires étrangères acquiert systématiquement les droits de reproduction vidéo de programmes documentaires. Les copies vidéo sont donc envoyées dans le format et le standard souhaité par les postes en prêt de courte ou de longue durée. Les droits de représentation sont acquis sans limitation de territoire (sauf de très rares exceptions) pour une diffusion en secteur non-commercial, dans les

organismes culturels français et étrangers à l'étranger. La mise à disposition de ces films se fait auprès de tout organisme à vocation culturelle, sociale et/ou éducative, en vue d'organiser des représentations publiques, collectives ou individuelles. Il ne peut être perçu de droit d'entrée, à l'exception éventuelle d'une participation aux frais d'organisation. Ces droits excluent le prêt à domicile.

TV5

15 rue Cognacq-Jay, 75007 Paris. Tél.: 01.44.18.55.90. Fax: 01.47.05.33.88.

Chaîne télévisuelle (par câble pour l'Europe) francophone, généraliste et multinationale, relai international des chaînes francophones: télévisions publiques françaises, suisse romande, belge, québécoise, africaines. TV5 privilégie les émissions vecteurs de la connaissance scientifique, historique, philosophique. TV5 négocie des accords avec les établissements pour permettre le visionnement de ses émissions en groupe dans des institutions et tolère par cet accord l'enregistrement de ces émissions par exemple pour un usage pédagogique.

Des vidéocassettes de ces émissions avec les droits associés (consultation, prêt, pédagogie), sont commercialisées par des diffuseurs privés (Elles sont généralement disponibles en VHS SECAM PAL ou NTSC): CLE international NATHAN, HACHETTE, HEXAGONE INTERNATIONAL, VICTOR EBNER FRANCE (voir diffuseurs privés)

c/ INTERLOCUTEURS DIVERS

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LA PIRATERIE AUDIOVISUELLE (ALPA)

9 rue de Marignan, 75008 Paris. Tél.: 01.42.89.16.65.

C'est une association créée en 1985, née de la volonté des pouvoirs publics et des professionnels de l'audiovisuel. Elle a pour but de combattre toute forme de piraterie des oeuvres audiovisuelles. Elle dispose, pour mener à bien cette tâche, d'une équipe d'enquêteurs assermentés désignés par le Centre national de la cinématographie, sous l'agrément le Ministère chargé de la Culture.

CENTRE DE RECHERCHE ET D'ETUDE POUR LA DIFFUSION DU FRANCAIS
(CREDIF): à l'Ecole normale supérieure de Fontenay saint-Cloud (VOIR ECOLE
NORMALE SUPERIEURE DE FONTENAY SAINT-CLOUD)

IMAGES EN BIBLIOTHEQUES

54 bd Richard Lenoir, 75011 Paris. Tél.: 01.43.38.19.92 Fax: 01.43.57.84.17.

C'est une association de coopération nationale régie par la loi de 1901, créée en 1989 à l'initiative de la Direction du livre et de la lecture du Ministère de la culture pour mettre en valeur les collections audiovisuelles des bibliothèques. L'association publie une revue trimestrielle *Images documentaires*, outil d'information sur le cinéma documentaire et l'édition vidéo. Elle publie aussi des monographies sur le cinéma documentaire. Elle a édité en 1995 un répertoire *Sources pour l'acquisition de films documentaires dans les bibliothèques et centres de documentation*, qui intéresse les bibliothèques publiques en France. L'association met en oeuvre des actions de formation (journées d'étude, stages). Elle sélectionne les films par le biais d'un réseau de vidéothécaires. Une base de données de films sur la littérature a été mise en oeuvre en 1992 avec le soutien de la Bibliothèque nationale de France. Un bulletin de liaison entre les adhérents de l'association, *La lucarne*, a été créé en 1992.

L'association a co-édité en 1992 avec la Direction du livre et de la lecture du Ministère de la Culture le catalogue *1500 films pour les bibliothèques publiques* qui décrit et analyse la collection de films dont les droits ont été acquis depuis 1979 par la DLL pour les bibliothèques. Mais l'association ne gère pas le catalogue. C'est la DLL qui s'en charge. (Voir MINISTERE DE LA CULTURE, DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE)

OBSERVATOIRE DES RESSOURCES AUDIOVISUELLES POUR L' EDUCATION
PERMANENTE (ORAVEP).

6 rue Saint-Denis, 75010 Paris. Tél.: 01.44.52.78.00. Fax: 01.44.52.78.19.

publie répertoires et catalogues.

d/ OUTILS POUR LE REPERAGE

-*Annuaire des producteurs*. Paris: Dixit, 1995. Le guide du producteur.

-*Annuaire du cinéma, de la télévision, de la vidéo*. Paris: Bellefaye, 1996.

-*500 films scientifiques pour tous: guide de l'audiovisuel scientifique*. Paris: Dixit-Imagiciel, 1994.

-OBSERVATOIRE DES RESSOURCES AUDIOVISUELLES POUR L' EDUCATION PERMANENTE (ORAVEP). *Répertoire thématique des distributeurs audiovisuels et multimédias*. Paris: ORAVEP, 1994.

Concerne la pédagogie: 819 distributeurs diffusant 45.000 documents audiovisuels et 6.000 documents multimédias.

L'ORAVEP publie aussi des catalogues thématiques tel: *300 vidéos sur les métiers*.

-VIDEOLOG: service de la société "Trade Service Information LTD"

Cherryholt Road, Stamford, Lincs, PE9 2HT. Royaume-Uni Tél.: (01780) 64331 Fax (01780) 57679

Videolog est un outil de sélection de vidéocassettes utilisé par des médiathèques anglaises, notamment celles du réseau du British Council à l'étranger. On s'abonne et on reçoit chaque semaine la liste des nouveautés et chaque mois un récapitulatif des vidéos disponibles classées par thèmes.

-*World's Directory of Moving Image and Sound Archives*. Film -Television - Sound archive Serie. Munich: Saur, 1996.

